This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137282 9

Ma[illegible]

S[illegible]

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME IV.

Contenant le Tome IVe. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé ;

PAR M. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME QUATRIEME.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

A MAESTRICHT,

Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.

TABLE

DES

LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le Tome quatrieme.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

CH. Ier. *Me. Guyon.* pag. 2
CH. II. *Harlai de Chanvalon.* 8
CH. III. *Me. Guion enfermée et élargie.* 11
CH. IV. *L'abbé de Fénelon.* 17
CH. V. *Progrès de Me. Guion.* 23
CH. VI. *Godet des Marais.* 27
CH. VII. *Premiers bruits sur le Quiétisme.* 33
CH. VIII. *Commissaires accordés à Me. Guion.* 43
CH. IX. *Conférences d'Issy.* 47
CH. X. *Fénelon, archevêque de Cambray.* 52
CH. XI. *Fénelon opposé à Bossuet.* 56
CH. XII. *Mort de l'archevêque de Paris.* 62
CH. XIII. *Les explications des Maximes des Saints.* pag. 66
CH. XIV. *Propositions d'accommodement.* 73
CH. XV. *Fénelon prend Rome pour juge.* 79
CH. XVI. *Fénelon renvoyé dans son diocese.* 83
CH. XVII. *Ecrits pour et contre.* 89
CH. XVIII. *Calomnie réfutée.* 93
CH. XIX. *Livre de Fénelon examiné à Rome.* 98

CH. XX. *Disgrace de Fénelon.* 103
CH. XXI. *Fénelon est condamné et se soumet.* 109
CH. XXII. *Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.* 114
CH. XXIII. *Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.* 126

LIVRE ONZIEME.

CH. Ier. *Etat de la France.* 137
CH. II. *Madame la duchesse de Bourgogne.* 145
CH. III. *La paix de Riswick.* 162
CH. IV. *Le bien public.* 167
CH. V. *L'archevêque de Paris. Le P. de la Chaise. Le curé de Versailles.* 177
CH. VI. *Billets de confession.* pag. 195

LIVRE DOUZIEME.

CH. Ier. *Mariage de Mlle. d'Aubigné.* 205
CH. II. *Mariages.* 214
CH. III. *Monseigneur.* 217
CH. IV. *Me. la duchesse de Bourbon.* 224
CH. V. *Mlle. de Choin.* 232
CH. VI. *Chagrins domestiques.* 257
CH. VII. *M. de Chamillard.* 269
CH. VIII. *La mort de Monsieur, celle du comte d'Aubigné, et celle de Me. de Montespan.* 285

Fin de la Table des chapitres.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

ET A CELLE DU SIECLE PASSÉ.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

MADAME de Maintenon eut tant de part à l'affaire du quiétisme, qu'on me permettra bien de la détailler. On y verra l'innocence opprimée, un roi vigilant surpris, un fantôme d'hérésie poursuivi avec acharnement, un

ambassadeur ouvertement infidele aux ordres de son maître, un pere de l'église trop ardent, un novateur docile. On y trouvera quelques contradictions : mais ce n'est pas à moi à concilier les hommes avec eux-mêmes.

CHAPITRE I.

Madame Guion.

JEANNE-MARIE Bouvieres de la Mothe, née à Montargis, de parents nobles, mariée à dix-huit ans au fils du célebre Guion (1), qui devoit sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare, se tourna de bonne heure vers les choses du ciel. Son imagination tendre et flexible fit ses malheurs, et sa piété fit son crime. Son goût naissant de spiritualité fut fortifié par les conseils de ses directeurs, et par les oppositions de son mari. Dom François de la Combe, barnabite, natif de Tonon en Savoie,

(1) Conseiller au parlement. M. l'abbé de la Bletterie a publié des lettres apologétiques sur madame Guion, qui sont fort estimées et fort rares.

débauché dans sa jeunesse, dans l'âge mûr dévot et mystique, composé dans son extérieur, d'un visage sinistre, d'un esprit délié, s'empara de sa confiance, et mit ses erreurs en système.

Veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, détachée de la terre, Me. Guion résolut de travailler au salut de son prochain. La Combe lui persuadoit qu'elle en étoit capable, soit qu'il en fût amoureux, et qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, soit qu'il pensât qu'il ne falloit qu'un effronté, une femme, des absurdités et des dupes, pour faire une religion. Me. Guion entra dans les vues de son directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier Dieu (1). Les malheurs de Molinos ne l'effrayerent point : elle crut n'avoir rien de commun avec lui. Cependant son mari lui avoit dit en mourant : « Je crains fort que vos singularités ne » vous attirent biens de affaires. »

Jamais femme ne fut plus propre à former une secte. Beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux,

(1) Manuscrits de l'évêque d'Agen, p. 284.

une bouche formée pour la persuasion ; l'humeur la plus insinuante, l'éloquence la plus naïve ; en un mot, la plus aimable hérétique qui eût encore paru. Sa piété ne l'empêchoit pas de laisser entrevoir une très-belle gorge, d'avoir un soin extrême de sa parure, *de se piquer d'une politesse attentive et élégante*, *d'étaler avec complaisance à un bal la vanité de sa danse*, d'aller à l'église, *bien plus pour être vue de son amant*, *que pour invoquer son* amour, (c'est le nom qu'elle donnoit à Jesus-Christ) ; *d'aimer ses attraits*, *qui*, *sur leur déclin*, *sembloient encore jetter de nouveaux feux* ; de se rappeller ce que l'*amour* lui avoit dit après la petite vérole : *Si je t'avois voulu belle*, *je t'aurois laissée comme tu étois ; de ne faire des vœux de chasteté que pour un temps ; de ne pouvoir souffrir qu'une femme fût belle en sa présence*(1) ; de choisir pour précepteur de son fils un abbé jeune, agréable, bien fait, assidu, et plus occupé à montrer le latin à la mere qu'à l'enfant (2). Persé-

(1) Vie de Me. Guion écrite par elle-même : premiere partie.

(2) Relation du quiétisme par l'abbé Phelippeaux, écrivain très-partial, mais très-instruit.

cutée par d'avides parents, toujours malade, et toujours jolie, elle aimoit Dieu, elle aimoit le monde, et ne se dégoûtoit ni de l'un ni de l'autre.

Elle avoit beaucoup d'esprit, et même de ce véritable esprit qu'un écrivain célebre (1) lui refuse, peut-être parce qu'il n'a pas lu ses ouvrages. Voyez son *Moyen court*, et la troisieme partie de sa vie, depuis la page 14, jusqu'à la page 252 : vous y trouverez l'exposition la plus déliée de sa doctrine, qui n'étoit pas le quiétisme, mais qui en approchoit fort dans l'expression, et qu'elle sauve néanmoins de cette ressemblance apparente. Comment n'auroit-elle pas eu d'esprit ? elle qui sut découvrir ce systême de métaphysique, que Pope a mis en si beaux vers. « La conduite, disoit-elle, » que Dieu tient sur l'homme, est une » conduite universelle. Car quoiqu'il y » ait l'ordre particulier qui regarde cha» cun de nous, il est néanmoins telle» ment dépendant de l'ordre général, que, » pour peu qu'il s'en éloignât, il jette» roit tout dans la confusion. Les dé» sordres du monde, les malheurs de

(1) Siecle de Louis XIV, chap. du quiétisme.

» l'homme, les renversements des em-
» pires, sont une suite de cet ordre géné-
» ral : et ce qui nous paroît désordre,
» à cause de notre maniere de conce-
» voir les choses, est un ordre admira-
» ble selon la divine sagesse, de sorte que
» le désordre particulier est ce qui con-
» serve l'ordre général. L'ordre général
» est, que Dieu établit, qu'il détruit ce
» qu'il a établi, et qu'il perpétue toutes
» choses par cette destruction (1).

Me. Guion, pleine de cè zele qu'on a toujours pour ses opinions, quand on les croit nouvelles, ou à soi, alla les répandre dans les pays où la conduisit son *amour*. Elle s'accrédita par-tout par ses profusions ; elle prêcha le renoncement à soi-même, cet amour pur, désinteressé, rejetté par les ames fortes, et toujours senti par les ames tendres. Elle parcourut le pays de Gex, le Dauphiné, le Piémont, où, poursuivie par l'inquisiteur de Verceil, elle obéit à l'*amour*, qui lui dit que l'heure du martyre n'étoit pas encore venue. Elle eut des prosélytes dans la grande Chartreuse ; mais elle dédaigna toujours la gloire de faire une secte. Son esprit

(1) Tome III de ses Justifications, p. 269.

étoit foible, son cœur n'étoit pas ambitieux. Quand on ouvrit son corps, on n'y trouva aucune partie saine, hormis le cœur, qui pourtant étoit flétri, et le cerveau, qui étoit entier, mais comme celui d'un enfant, seulement un peu plus humide.

Elle ne donnoit aux foibles que le lait de ses maximes et son *Moyen court*. Capables d'une nourriture plus solide, ils voguoient sur les ondes impétueuses de ses *Torrents*. C'étoit le titre d'un de ses livres, tous imprimés avec l'approbation de quelques docteurs, et tous curieux par un galimathias singulier. Elle eut beaucoup de disciples : sa doctrine flattoit l'orgueil, et soulageoit la paresse. On alloit à la plus sublime perfection par un chemin semé de fleurs. Le simple acte de la vue de Dieu en soi-même, suffisoit. Les ecclésiastiques se croyoient dispensés du bréviaire, les fideles d'une vie active, les femmes du soin de se précautionner contre leurs vapeurs. Les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'époux : il ne falloit qu'aimer. Me. Guion posoit des principes vrais : ses sectateurs tiroient des conséquences pratiques qui paroissoient justes, et qui étoient abominables.

Le jeûne altéra sa raison. Elle prophétisa que tout l'enfer se banderoit contre elle, que la femme seroit enceinte de l'esprit intérieur, et que le dragon se tiendroit bientôt debout devant elle. A son retour à Paris, la prophétie s'accomplit. Ses ennemis l'y attendoient.

CHAPITRE II.

Harlai de Chanvalon.

Le diocese de Paris étoit alors gouverné par Mr. de Harlay de Chanvalon, prélat qui s'étoit glissé dans l'église plutôt qu'il n'y étoit entré. Sous Anne d'Autriche, Mr. Vincent de Paul, admis au conseil de conscience, l'avoit formellement exclus de la coadjutorerie de Rouen. Mr. de Péréfixe prit le temps où quelque indisposition éloignoit du conseil Mr. Vincent, pour proposer Harlay. De là, la haine de ce prélat contre Mr. Vincent, contre son institut, et contre tout ce qui lui ressembloit.

(1) Archevêque de Rouen, il avoit rem-

(1) Janvier 1660.

pli tout son diocese du bruit de son incontinence. Ses déréglements lui valurent l'Archevêché de Paris : le roi et Me. de Montespan craignoient un censeur rigide : ils se flatterent qu'un pasteur gangréné de vices, n'auroit pas le front de leur reprocher leurs foiblesses (1). Ils ne se tromperent pas. Harlay se tut, et souffrit tout. La maîtresse eut en lui un courtisan assidu, et le prince un casuiste commode. Un jour, il envoya un peintre lever le dessin de Conflans, avec ordre de dessiner tout ce qu'il verroit, sans être vu. L'artiste porta au roi le plan de cette maison : on voyoit dans un cabinet monseigneur l'archevêque mettant un bouquet dans le sein de la sultane du jour.

Une heureuse physionomie, une politesse extrême, le talent de la parole, une mémoire prodigieuse, couvroient une partie de ses défauts. Il embrassoit dans ses audiences les moines les plus mal-propres, avec le même empressement que ses maîtresses les plus ragoûtantes : souvent il demandoit le nom d'un homme qu'il venoit d'étouffer de caresses. Il traitoit les affaires de l'église avec la même légéreté

(1) Mém. de l'évêque d'Agen.

qu'une affaire de cœur : aussi persuasif à l'assemblée du clergé, qu'insinuant à la toilette d'une femme.

Insensiblement le roi se défia de son éloquence, et les ecclésiastiques, de ses caresses. Louis regarda ses brillantes saillies comme des pieges tendus à sa prudence : et les prêtres, ses promesses comme des refus, et ses menaces comme de pures formalités. Le peuple chansonna son archevêque. Nulle discipline dans son diocese. Le dogme étoit maintenu avec sévérité : la morale alloit comme il plaisoit à la providence. Il ne cherchoit plus les éloges du roi, il se bornoit à se garantir de ses réprimandes : il mettoit toute sa vigilance à étouffer les bruits qui pouvoient l'instruire de ses simonies ou de ses débauches. Il obtenoit le pardon d'un éclat scandaleux, en se prêtant à toutes les volontés de la cour à l'égard de l'ordre dont il étoit le chef. Le contrôleur-général étoit sûr de trouver dans le premier ecclésiastique du royaume un promoteur du don gratuit, pénétré des besoins de l'état, et prodigue des revenus de l'église. Le zele du prélat étoit si vif, que le ministre étoit obligé de le modérer. De là ces dettes immenses auxquelles le clergé s'est assujetti : de là, ces en-

prunts, qui en rendant plus facile le recouvrement de l'imposition, rendent l'imposition plus fréquente.

A mesure que Louis se dégoûta des femmes, Harlay vit tomber son crédit. On se repentit de lui avoir confié la premiere dignité de l'église. On lui ôta la feuille des bénéfices. On ne lui parla plus avec la même bonté. On lui fit des reproches amers sur le scandale de sa vie. Son anti-chambre fut déserte.

CHAPITRE III.

Madame Guion enfermée et élargie.

(1) A Peine madame Guion arriva-t-elle à Paris, que l'archevêque obtint un ordre du roi pour l'enfermer dans le couvent des filles de la Visitation de la rue Saint-Antoine. On l'accusa d'avoir été séduite par la Combe son fidele ami, qu'on mit à la Bastille. On disoit que ce moine avoit profité des moments de folie de sa pénitente, pour at-

(1) An 1687.

tenter à sa vertu. Elle appella en témoignage sa femme de chambre Catos, qui ne l'avoit jamais quittée. On lui répondit que Catos avoit partagé ses plaisirs. L'archevêque la fit examiner par Cheron son official, si fameux par le déréglement de ses mœurs, qu'on hésita si on lui ouvriroit le couvent.

Me. Guion édifia les religieuses, en séduisit quelques-unes, les attendrit toutes. Dans le monde, elle avoit des partisans : à la cour, des protecteurs. Cependant Me. de la Maison-fort, sa cousine, fut la seule qui osa parler pour elle. La Maison-fort, d'une ancienne famille de Berry, dès douze ans chanoinesse de Poussay, abbaye ouverte à la seule noblesse; bien faite, aimable, pleine d'imagination et de candeur; persécutée par une injuste marâtre; présentée à Me. de Maintenon par l'abbé Gobelin : admise à Saint-Cyr pour en perfectionner l'éducation, s'y livrant avec un zele qui lui mérita la confiance de l'instirutrice; trop dissipée pour songer à faire des vœux, trop orgueilleuse pour obéir à une femme. Elle goûtoit Me. Guion, et ne pouvoit se résoudre à suivre ses conseils, et à renoncer au monde : aussi Me. Guion lui disoit-elle : « Pour vous gouverner, ma

» cousine, il vous faut un bonnet quarré."

Madame de la Maison-fort, à la priere de M. Lasseau, prêtre de la mission, dit à Me. de Maintenon que Me. Guion n'étoit coupable que d'un excès d'amour pour Dieu; que toutes les calomnies débitées contre elle, étoient inventées par des parents, avides de son bien; que Mr. l'archevêque de Paris étoit persuadé de son innocence, et ne la persécutoit que pour arracher d'elle, à force de menaces, un consentement au mariage de sa fille avec le marquis de Chanvalon.

Me. de Maintenon en parla au roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de la Chaise. Ce jésuite avoit peut-être cru devoir consoler l'archevêque de la diminution de son crédit, en entrant dans ses petites passions. Il disposoit de tous les bénéfices; mais il se conduisoit avec tant de sagesse, que Harlay croyoit disposer de lui: l'illusion ne dura pas long-tems.

Me. de Maintenon fut prévenue elle-même contre sa protégée, par le P. de la Motthe, barnabite, beau-frere de Me. Guion. Ce moine adroit contrefit par piété l'écriture de la Combe, et mit sous son nom tous les blasphêmes et tous les délires de Molinos.

Me. de Miramion voulut voir par ses

yenx, si Me. Guion étoit aussi coupable ou aussi folle qu'on le disoit : elle alla au couvent, interrogea la supérieure, entendit l'éloge de la prisonniere, fit un rapport favorable à Me. de Maintenon, qui, ravie de s'être trompée, et fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au roi. Me. de la Maison-fort fit agir les duchesses de Charost, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemar, dont la piété n'étoit pas suspecte. Me. Guion eut à la cour un parti dont elle ne se doutoit pas dans sa retraite. On dit qu'il étoit ridicule, à Mr. l'archevêque, qui ne haïssoit pas les femmes, d'en vouloir perdre une qui n'aimoit que Dieu. Que cet homme austere sévisse contre le relâchement des mœurs : on lui permettra ensuite de s'exercer contre ce qu'il appelle des hérésies.

Pressé par Me. de Maintenon, à demi-instruit par les murmures de la cour, le roi dit qu'on présentât un placet. Sur l'exposé, il ordonna qu'on relâchât la prisonniere. L'archevêque n'osa se plaindre, mais voulut sauver du moins son honneur.

Avant d'élargir Me. Guion, il essaya de lui faire passer un acte qui prouvoit qu'il ne s'étoit pas mépris, et qu'elle

étoit bien hérétique. Elle refusa de le signer, soutenant qu'il n'y avoit point d'hérésies dans ses livres, puisqu'elle n'avoit pas voulu y en mettre.

Me. de Maintenon laissant au prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à Me. Guion de signer, qu'elle avertiroit le roi de la violence, et que le plus pressé étoit de se retirer des mains du prince des prêtres.

Me. Guion obéit à sa protectrice, et fut élargie. Me. de Maintenon avoit exigé une prompte signature, parce qu'elle jugeoit fort indifférent qu'une femme se fût trompée ou non en matiere de religion, et qu'elle savoit qu'on cherchoit encore à prévenir le roi, à qui l'on avoit déja surpris un ordre de transférer Me. Guion dans une prison à deux cents lieues de Paris. Tant il est aisé au crédit de tromper le prince, et d'exercer sous son nom une tyrannie publique, lorsque les voies de la justice sont fermées par l'exercice abusif de l'autorité arbitraire!

Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, la princesse d'Harcourt, la marquise de Montchevreuil, Me. de Miramion témoignerent à Me. Guion la joie qu'elles avoient de son élargissement, et l'inviterent d'aller à Versailles. Me. de Charost

lui prêta son appartement. Le duc de Béthune, son pere, enveloppé dans la disgrace de Fouquet, dont il avoit épousé la sœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le pere de Me. Guion, et transmis à ses enfans la reconnoissance qu'il devoit à la famille qui l'avoit secouru dans l'adversité. La docrine de Me. Guion fut goûtée à la cour; et dans ce pays où l'on n'adore que la fortune, il y eut, peut-être pour la premiere fois, des cœurs qui adorerent Dieu en esprit et en vérité.

Me. de Maintenon fut curieuse d'entretenir une personne si extraordinaire. Les duchesses s'empresserent d'accompagner Me. Guion à cette visite. Ses charmes, son esprtt, ses malheurs, je ne sais quoi qui persuade, sa douceur, sa patience, et ce talent supérieur de parler de Dieu d'une maniere sublime, tout se réunit pour convaincre Me. de Maintenon qu'elle n'avoit jamais mieux employé son crédit.

Elle lui donna des marques d'estime; et sa confiance crût de jour en jour. Les visites de la nouvelle sainte furent fréquentes. Ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers passés avec elle. Et plus on la voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrins ou de fatigues; Me. Guion étoit

appellée, et sa conversation toute céleste étoit également propre à délasser et à consoler.

Me. de Miramion la reçut dans sa communauté en dépit de l'archévêque. Me. Guion en sortoit quelquefois pour aller voir Me. de Charost à Benne, d'où elle passoit à Saint-Cyr. Elle y séjournoit quelques jours ; elle y distribuoit ses livres ; les dames de Saint-Louis se passionnoient pour elle par imitation et par goût ; et tandis que Me. de Maintenon bénissoit le ciel de l'heureux succès de ses soins, l'erreur s'y glissoit sous le masque de la piété.

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Fénelon.

CHaque jour voyoit grossir le nombre des disciples de la visionnaire. Bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers. *Un jour elle l'ouït nommer. Elle en fut toute occupée avec une extrême force et douceur. Il lui sembla que l'*amour *le lui unissoit intimement, et qu'il se faisoit de lui à elle comme une filiation spirituelle.*

J'eus occasion, dit-elle, (1) *de le voir le lendemain ; je sentois intérieurement qu'il ne me goûtoit point, et j'éprouvai pourtant un je ne sais quoi qui me faisoit entendre de verser mon cœur dans le sien ; mais je ne trouvai pas que son cœur m'entendît ; et Dieu sait ce que je souffris la nuit ! Le jour, je le revis ; nous restâmes quelque tems en silence, et le nuage s'éclaircit un peu ; mais qu'il étoit encore loin de ce que je le souhaitois ! Je souffris huit jours entiers, et je me trouvai uni à lui sans obstacles. Et depuis, notre union augmente sans cesse, toujours plus pure, toujours plus vive, toujours ineffable. Il me semble que mon ame a un rapport entier avec la sienne. O mon fils ! mon cœur est collé au cœur de Jonathas. Je mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre toi et moi, entre nous et Dieu. O mon fils !* Que ces propos devoient toucher le cœur tendre et vertueux de l'auteur de Télémaque !

L'abbé de Fénelon, né dans le Périgord, de parents nobles, élevé par l'évêque de Sarlat, son oncle, dirigé au séminaire de Saint-Sulpice, par l'abbé Tronson, plus appliqué dès sa jeunesse à l'étude

(1) Vie de Me. Guion, 3e. part. p. 102.

de

de l'écriture sainte, qu'à celle des peres, employé avec succès à la conversion des protestants, supérieur des nouvelles catholiques, accusé de jansénisme à cause de ses liaisons avec Laval, évêque de la Rochelle, et avec Barillon, évêque de Luçon, nommé deux fois à l'épiscopat par le roi, et deux fois rejetté par le confesseur, sous prétexte qu'il étoit ami de Port-Royal : Fénelon venoit enfin de dissiper tous les soupçons formés contre lui, et de recueillir les fruits de ses études et de sa patience. Ses sermons avoient commencé sa réputation ; la mort chrétienne du vieux duc de Mortemar, qu'il avoit préparé à ce terrible passage, l'avoit achevée.

Le roi avoit nommé le duc de Beauvilliers, gouverneur de M. le duc de Bourgogne. Le préceptorat étoit fort brigué. Le choix en fut abandonné au gouverneur. Beauvilliers jetta les yeux sur l'abbé de Fénelon, qu'il connoissoit depuis long-temps. Il falloit écarter les soupçons de jansénisme. Il recourut à Me. de Maintenon, et lui fit le portrait le plus avantageux et le plus naturel de l'abbé. Me. de Maintenon consulta séparément Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qui vanta sa piété, et déplora ses malheurs ;

Hébert, curé de Versailles, qui répondit de sa soumission à l'église; le pere Valois, qui l'assura que Fénelon étoit aussi jésuite que lui-même; Bossuet, qui dit nettement que dans le clergé du second ordre, il ne connoissoit personne qui l'égalât. Elle dit au roi, que le duc de Bourgogne seroit trop heureux d'être élevé par un homme qui réunissoit les suffrages de gens d'un caractere si opposé. Fénelon fut nommé précepteur; et ce choix fut si applaudi, que l'académie d'Angers le proposa pour sujet du prix qu'elle distribue toutes les années.

Tout à la fois l'homme à la mode et le saint de la cour, il étoit souhaité partout, et ne se montroit qu'à quelques amis utiles et choisis. Il concilioit tout l'enjouement, toute la complaisance que demande le commerce des femmes, avec toute la modestie qu'exigeoit son état; simple avec le duc de Bourgogne, sublime avec Bossuet, brillant avec les courtisans; des manieres pleines de graces, une imagination vive, une éloquence touchante, un style plein de vérité et de goût, une théologie affectueuse, une passion extrême d'aimer Dieu pour l'amour de Dieu. Le feu de ses yeux annonçoit les plus impérieuses passions; et

sa conduite, la plus étonnante victoire. (1) Voilà le prosélyte que mad. Guion mit à la tête du quiétisme. Jamais hérésie ne s'étoit insinuée plus agréablement; et c'est-là une des causes, qui, en hâtant ses progrès, hâterent sa ruine. On craignit ces nouveaux hérétiques bien plus qu'on ne les condamna; on les trouva trop vrais dans une cour hypocrite, et trop aimables dans une cour qui ne l'étoit plus.

L'abbé de Fénelon ne se rendit pas d'abord. Il fit ses objections. Me. Guion y répondit. « Mon fils, lui disoit-elle, » êtes-vous satisfait? la doctrine de » l'oraison entre-t-elle dans votre tête?

(1) L'abbé Phelippeaux n'en fait pas le même portrait. Cet injuste écrivain le peint sans cesse ambitieux, faux, inconstant, avec la plus grossiere malignité. C'étoit ambition, selon lui, de s'occuper des missions pour les huguenots, de faire de bonnes œuvres avec zele, de rechercher l'amitié de M. de Meaux, de faire des conférences pieuses à Saint-Cyr et à Versailles. C'étoit fausseté, de conseiller à la Maison-fort d'obéir. Il ne voit que de duplicité dans ses lettres, ses maximes, ses démarches. Il trouve quelque chose de sinistre dans sa physionomie et d'égaré dans ses yeux; quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont vu M. de Cambray, il eût le visage doux, et l'air riant, aimable.

« Oui, madame, repartoit l'abbé, et » même par toutes les portes. » Tel étoit l'ascendant que cette femme prenoit sur tous les esprits, que les plus savants théologiens, tels que Nicole, Bossuet, Boileau, Gaillard, fort prévenus contre elle, et encore plus contre son *Moyen court*, la voyoient, l'entendoient, et étoient désabusés. L'avoient-ils quittée? ils revenoient à leurs premiers sentiments, qu'ils ne gardoient qu'en ne la voyant plus. Sa beauté partageoit sans doute la gloire de la séduction.

Fénelon se livra tout entier à l'étude des livres mystiques. Son imagination s'enflamma. Il ne vit en Me. Guion qu'une ame brûlante de l'amour divin, ame simple et sans fard, dont les erreurs même étoient respectables, puisqu'elles tiroient son origine des principes les plus sublimes et les plus saints. Il se retrouvoit en elle, il retrouvoit sa candeur, sa piété, son désintéressement. Elle étoit persécutée; et Fénelon avoit ce penchant, cette sensibilité pour les malheureux, vertu si inutile dans le monde, et si funeste à la cour.

Il n'aimoit point l'archevêque de Paris, et il parloit fort librement de sa vie mondaine, de ses caresses trompeuses, de sa

passion de dominer. « Que fait M. de » Paris? demandoit-on un jour. Il dis- » pense : répondit Fénelon. »

CHAPITRE V.

Progrès de madame Guion.

LES progrès de ces pieux contemplatifs alarmerent quelques ecclésiastiques dans cette grande ville où tout est mode, sans en excepter la religion; on ne parloit plus que ce jargon des mystiques, si commode pour les esprits qui n'ont nulle précision dans les idées. Treville, célebre débauché, alors mystique, fit un précis de la doctrine des peres. L'abbé Duguet y avoit une pente secrete. (1) Corbinelli, qui, de philosophe étoit devenu athée, d'athée, chrétien, de chrétien, quiétiste, présidoit chez Me. le Maigre, où les beaux-esprits mystiques s'assembloient pour faire des romans de religion. (2)

(1) Lettres de Me. de Coulanges.

(2) Lettres de Me. de Sévigné.

Quelques dames de Saint-Cyr témoignerent à Me. de Maintenon qu'elles trouvoient dans les entretiens de mad. Guion quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop approfondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété, qui ne l'éloignoit pas de la spiritualité, mad. de Maintenon leur permit de prendre confiance en elle.

Toutes les fois que mad. Guion alloit à Saint-Cyr, elle étoit écoutée comme un oracle, et reconduite comme une sainte. Les dames, qui n'avoient pas de dévotion, en acquirent; celles qui en avoient, en eurent davantage.

Il n'est pas etonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprits tendres et accessibles à tous les sentiments de piété. Détails de ménage, tracasseries de cour, minuties de religion, tout cela sert aux femmes à remplir les mêmes vuides.

Pendant quatre années, madame de Maintenon combla de bontés madame Guion. Elle l'avoit souvent à table, et s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux hôtels de Chevreuse et de Beauvilliers, où l'on avoit pra-

tiqué de petits appartements. Là, après un repas frugal où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matieres spirituelles; on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du regne de Dieu. L'abbé de Fénelon présidoit à ces mysteres. Les courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétroient pas le secret. Le roi fut persuadé que par-tout où madame de Maintenon étoit, on ne pouvoit conspirer que contre la corruption du monde.

On sera sans doute surpris que mad. de Maintenon, dont le jugement paroît si droit, fût séduite par une femme à révélations, à extases, à miracles; *qui étouffoit de la grace intérieure; qu'il falloit délacer, lorsque, dans l'oraison, elle étoit suffoquée par une abondance de graces, qu'elle communiquoit à ceux qui étoient auprès d'elle en silence.*

Mais madame de Maintenon portoit ses vues plus haut. Elle se détachoit de l'extérieur, et ne considéroit que les principes, qui réellement étoient admirables. Aimer Dieu uniquement pour lui-même, lui sacrifier sa raison, sa volonté, son bonheur; consentir comme Moïse à être effacé du livre de vie, pour que l'Eternel soit glorifié; écouter en silence cette voix

intérieure qui nous parle, et qui nous appelle ; se perdre dans la contemplation de l'Etre le plus aimable : non, il n'est rien de plus propre à séduire une ame vraiment chrétienne. Mad. Guion avoit été guérie de ses travers les plus choquants, par sa prison au couvent de Sainte-Marie. L'abbé de Fénelon lui avoit laissé le galimathias, les vapeurs, les extases, et *les rengorgements d'une grace, qui, comme une écluse, se déchargeoit avec profusion* : mais il avoit supprimé les prophéties. En la rendant plus éclairée, il lui avoit ôté cet extraordinaire, qui, avoit alarmé tant d'esprits ennemis de toute nouveauté, et encore remplis de la condamnation toute récente de l'infortuné Molinos. Enfin la présence de mad. de Maintenon modéroit le feu de son imagination ; et mad. Guion, sans s'en appercevoir, étoit attiédie par respect pour sa protectrice. Il est donc bien plus surprenant que madame de Maintenon ait employé cette femme à ses vues de réformation, ait eu le bonheur d'y réussir, et le crédit de la sauver du ridicule.

CHAPITRE VI.

Godet des Marais.

L'ABBÉ Gobelin, étoit devenu presque inutile à Saint-Cyr, à cause de ses infirmités, et à mad. de Maintenon, à cause de ses respects. Ebloui d'une élévation qui n'auroit pas dû l'étonner, puisqu'il en avoit vu tous les progrès, il embarrassoit si fort madame de Maintenon par sa contrainte, il lui déplaisoit tant par les égards qu'il croyoit devoir au rang qu'elle occupoit, qu'il fut moins souvent consulté. On eut pour lui la même confiance; mais on n'eut plus le même goût. Il étoit si pénétré de la grandeur que Me. de Maintenon s'efforçoit de cacher, qu'il disoit dans sa simplicité: « Savez-» vous bien que son pouvoir est tel, » qu'elle pourroit nous faire couper la » tête, s'il lui en prenoit fantaisie?

Me. de Maintenon s'adressa quelque temps au P. Bourdaloue, qui ne voulut lui accorder que deux visites par an, à cause de ses sermons. Les jésuites auroient bien souhaité que Me. de Maintenon n'eût point admis cette excuse. Mais elle res-

pecta les scrupules et les talents de ce grand homme ; elle n'osa le ravir à l'église, elle crut que son temps seroit mieux employé à convertir des milliers d'ames, qu'à en diriger une seule ; et elle sacrifia son goût et ses besoins au bien public. Peut-être aussi craignit-elle d'exciter la jalousie du P. de la Chaise, en lui opposant un confrere qui lui étoit si supérieur.

Elle connoissoit beaucoup d'ecclésiastiques ; mais elle n'osoit choisir : elle trembloit de tomber entre les mains d'un jansséniste, ou dans celles d'un ambitieux. Il lui falloit un homme qui ne fût occupé que d'elle et de Saint-Cyr. Elle consulta Mrs. Tiberge et Brisacier, en qui elle avoit une confiance qu'ils avoient méritée par mille bonnes œuvres, et qu'ils n'avoient conservée par aucune flatterie. Ces messieurs, au-lieu de profiter pour eux-mêmes des ouvertures de mad. de Maintenon, lui proposerent M. des Marais et M. de Fénelon. L'un et l'autre lui plaisoient : Fénelon, par sa douceur ; des Marais, par son austérité.

Les voyant étroitement liés, elle résolut de se laisser conduire par tous les deux, jusqu'à ce qu'une plus parfaite connoissance de leur caractere l'eût détermi-

née. Elle les mit au nombre de ses ministres de Saint-Cyr ; elle les approfondit; et dans toutes les affaires qu'elle leur confia, elle vit en eux tant de droiture, de raison et de zele, qu'elle fut encore plus embarrassée du choix. Le desir de se sauver, quoi qu'il lui en coûtât, le besoin d'un homme sévere, vigilant, inflexible, qui la rappellât à ses devoirs dans un pays où tout les fait oublier, l'attiroient puissamment vers l'abbé des Marais; la piété affectueuse et tendre, les manieres aisées, l'esprit brillant de Fénelon l'entraînoient vers lui. Cependant, encore attachée au monde, elle craignit que le premier ne fût pas assez accommodant, et ne ménageât point assez les foiblesses attachées à sa place ; et que le second, si dégagé de tout dans la théorie, ne se servît de son esprit pour lui applanir le chemin du ciel, et peut-être pour la gouverner. L'extérieur de des Marais étoit trop choquant, et celui de Fénelon, trop aimable. Dans cette incertitude, elle se servit encore de tous les deux, et les balança l'un par l'autre.

L'abbé des Marais auroit dirigé volontiers Saint-Cyr ; mais il avoit une plus haute idée de ce couvent que de celle qui l'avoit établi. Me. de Maintenon lui

étoit fort suspecte ; il soupçonnoit qu'elle étoit maîtresse du roi, ou du moins qu'elle l'avoit été. Quand Mrs. Tiberge et Brisacier lui proposerent de se charger de sa conscience, il fut sur le point de répondre comme Joseph : *Qui ? moi ? que je fasse un si grand mal !* On le désabusa. Il ne se rendit point. Il craignoit de respirer l'air empesté de Versailles. Madame de Maintenon étoit pour lui une mondaine, qui ne vouloit un directeur que pour l'extérieur de la dévotion : il refusa de perdre son temps à essuyer les inconstances, les bizarreries, et peut-être les faussetés d'une femme de cour. Ses supérieurs, mieux instruits, lui ordonnerent d'accepter. Fénelon, plus répandu dans le monde, savoit quelle avoit été la conduite, et quel étoit l'état de mad. de Maintenon.

L'abbé des Marais fut bientôt détrompé ; il ne vit qu'une femme simple, docile, remplie de desirs d'aimer Dieu et de crainte de se perdre ; il fut dans l'admiration. Il exerça son ministere avec toute l'ardeur d'un zele incapable de ménagements ; et l'abbé de Fénelon exerça le sien avec toute l'adresse et l'affection d'un quiétiste bel-esprit.

(1) L'abbé Gobelin mourut ; il fut sincérement regretté, et remplacé par des Marais et par Fénelon, qui conduisirent de concert cette conscience, qui réglant toutes les autres, étoit, pour ainsi dire, la conscience publique.

Un ordre, accoutumé et capable de dominer, murmura, dit-on, de cette préférence ; et le P. Bourdaloue répondit à madame de Maintenon, qui l'assuroit de toute son estime : « Madame, ayez moins » d'amitié pour moi ; et ayez-en davan- » tage pour ma compagnie. » On ajoute que les jésuites donnerent à Lyon une édition des œuvres de Scarron, où l'on inséra une épigramme injurieuse à la vertu de sa veuve. C'étoit une rime messéante, qui avoit produit une mauvaise plaisanterie.

Les deux directeurs déplurent également aux Jansénistes, et les Jésuites désespérerent alors d'inspirer leur zele à Fénelon, qui, à la vérité, pensoit comme eux, mais dont le caractere étoit trop modéré pour opprimer ceux qui ne pensoient pas comme lui. Tel est le sort de ces hommes, peut-être assez persuadés,

(1) 7 Mai. 1697.

mais trop peu ardents ; ils sont presque aussi haïs du parti auquel ils tiennent, que de celui auquel ils ne tiennent pas. L'évêché de Chartres vaqua par la mort de Mr. de Villeroi. Me. de Maintenon fut ravie de l'occasion de donner à ce diocese un homme, à qui la proximité du lieu permettroit de continuer à la conduire ; et cet intérêt se joignant à celui de Saint-Cyr, qui ne pouvoit être mieux gouverné que par celui qui le connoissoit si bien, elle passa par-dessus la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais demander d'évêché au roi, et proposa l'abbé des Marais pour celui de Chartres.

Celui qui lui apporta cette nouvelle, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre, qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la Terre-Sainte. L'abbé fondit en pleurs, et refusa de se charger d'un si pesant fardeau. Il ne céda qu'aux instances de Me. de Maintenon et à l'autorité des supérieurs. Sa conduite dans cette place, prouva combien ses larmes et ses refus étoient sinceres, et qu'il avoit droit de desirer comme une bonne œuvre ce que sa modestie rejettoit comme une dignité. Il travailla sans relâche, et à Saint-Cyr, et contre

Me. Guion, et contre Mr. de Fénelon, son ami, et contre les Jansénistes déclarés, et contre ces lâches imposteurs, qui signoient le formulaire et s'en moquoient, et contre ceux qui abjuroient Jansénius, et le protégeoient dans Quesnel. Le roi lui offrit depuis le chapeau de cardinal ; et la place de conseiller d'état d'église. Des Marais refusa tout. Il n'étoit nullement propre aux faussetés du conclave, ni au faste de la pourpre. Il dit à madame de Maintenon : « Il y a bien loin d'un cardinal à un évêque. »

CHAPITRE VII.

Premiers bruits sur le quiétisme.

LES assemblées secretes continuerent avec plus de ferveur. Fénelon faisoit des conférences réglées après avoir dîné avec mad. de Maintenon. Soit jalousie ou haine, soit qu'on fût alarmé des progrès du quiétisme, que personne n'avoit encore prêché, les prêtres prirent ombrage de ces assemblées où ils n'étoient point admis. Quelquefois mad. Guion y prêchoit ; elle exigeoit de ses auditeurs,

qu'ils lui rendissent compte de leurs plus secretes pensées. Madame la duchesse de Guiche ayant éclaté de rire à l'endroit le plus pathétique, Me. Guion exigea qu'elle prononçât tout haut le sujet de sa distraction. Après s'être un peu défendue : « Eh » bien ! dit la duchesse, je pensois que » vous étiez folle, et que nous ne l'étions » guere moins. »

L'archevêque de Paris, qui vouloit perdre Fénelon, fit proposer à la Sorbonne un cas de conscience. On demandoit si un prince pouvoit souffrir auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme. M. Bossuet empêcha la solution du problême. Fénelon étoit son ami, après avoir été son flatteur. A table, à la promenade, aux cercles, il donnoit à l'orgueilleux prélat le plus fastidieux encens. L'évêque rougissoit souvent ; l'abbé applaudissoit à sa modestie. Quel empoisonneur ! disoit tout bas la Bruyere. (1)

On engagea des Marais à représenter à mad. de Maintenon, que mad. Guion troubloit l'ordre de Saint-Cyr ; qu'elle y

(1) Relation du quiétisme par l'abbé Phelippeaux.

introduisoit une méthode particuliere ; et que ses éleves avoient plus de déférence pour les décisions d'une femme, que pour les ordres d'un évêque.

Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de mad. Guion étoient lus avec avidité à Saint-Cyr ; et mad. du Perou, alors maîtresse des novices, étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses novices n'obéissoient plus. On avoit des extases. Le goût pour l'oraison devenoit si vif et si incommode, que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une, au lieu-de balayer, restoit nonchalamment appuyée sur son balai. L'autre, au-lieu de vaquer à l'instruction des demoiselles, entroit en inspiration, et s'abandonnoit à l'esprit. La sous-maîtresse menoit furtivement les illuminées dans quelque réduit secret, où l'on se nourrissoit de la doctrine de mad. Guion. Sous prétexte de tendre à la perfection, on dédaignoit la regle commune qui y conduit. (1)

L'évêque de Chartres accourut à la vue du danger. Il parla en particulier à toutes les dames : il les persuada toutes.

(1) Mémoires de Me. du Perou.

Mais la Maison-fort se souleva contre lui, critiqua quelques nouveaux réglements, et se moqua des confesseurs. M. de Chartres exigea qu'on lui remît tous les livres de mad. Guion, imprimés ou manuscrits. Me. de Maintenon, qui avoit sans doute concerté avec lui cet acte d'obéissance, tira de sa poche, sans hésiter, le *Moyen court*; et toutes les dames l'imiterent, quoiqu'à regret.

Fénelon, qui connoissoit mad. de la Maison-fort, craignoit que l'indignation du supérieur et de l'institutrice contre l'entêtement de sa pénitente, ne tombât sur le directeur. Il l'engagea à se soumettre à son évêque, et la détermina à faire des vœux solemnels, pour lesquels elle avoit témoigné beaucoup d'aversion. Me. Guion fut priée de ne plus aller à Saint-Cyr. Me. de Maintenon traita cette affaire avec le plus grand secret, de peur d'alarmer le roi sur ce nouvel établissement : tout fut calmé en apparence.

Mais si les confesseurs de la communauté avoient murmuré des visites de mad. Guion, les dames ne murmurerent pas moins de son absence. Il fallut tolérer un commerce de lettres. Me. Guion leur en écrivoit de très-édifiantes, qui passoient toutes par les mains de mad. de

Maintenon, dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importants. Une copie échappée aux recherches de l'évêque, multiplia les exemplaires du *Moyen court* et des *Torrents*. La nuit, on lisoit ces livres ; le jour, on les mettoit en pratique ; et mad. Guion régnoit à Saint-Cyr, comme si elle en eût été supérieure.

Cependant le déchaînement de ses ennemis croissoit tous les jours. Malheureusement la dispute commençoit à s'échauffer dans les écoles ; et comme si une dispute sur l'amour étoit le fléau de l'amitié, Nicole et le P. Lami, auparavant fort liés, écrivoient l'un contre l'autre sans ménagements ; comme firent depuis Bossuet et Fénelon, qui cesserent de s'aimer, dès qu'ils surent qu'ils aimoient Dieu différemment.

(1)Me. de Maintenon consulta séparément Mr. de Châlons, Mrs. Tiberge et Brisacier, Mr. Jolly, le P. Bourdaloue, et Mr. Tronson, qui se réunirent tous à désapprouver par écrit le *Moyen court*. Docile à la voix des pasteurs, incertaine des suites qu'auroient les calomnies semées contre mad. Guion, elle lui persuada

(1) An. 1694.

de conjurer l'orage par la retraite. Mad. Guion se retira, sans regret, du monde qui n'étoit pas fait pour elle, dans une solitude ignorée des hommes, hormis de Fouquet, comte de Vaux (1) son gendre, du duc de Chevreuse son ami, et de Fénelon son fils en Jesus-Christ. Elle crut être à l'abri des injustices des humains : mais les théologiens étoient entrés dans ses affaires.

Ils l'accuserent de répandre de loin le poison du quiétisme. Les confesseurs ne parloient que des crimes qu'on s'accusoit d'avoir commis d'après ses principes. On intercepta des lettres où les dévotes lui disoient, *qu'elles étoient livrées à toutes les rages, à toutes les furies, depuis qu'elles étoient privées du révérend pere Alléaume.* Ces désordres éxagérés avec passion étoient imputés à mad. Guion, quoiqu'ils vinssent de quelques moines, qui, pour séduire leurs pénitentes, expliquoient physiquement ces paroles des mystiques, qui semblent faire de l'homme un être étranger à l'homme même : *Pourvu que*

(1) Fils du dernier sur-intendant des finances, et pere de M. le maréchal duc de Belle-Ile.

la partie supérieure soit à Dieu, l'ame ne peut être salie par les impuretés de la partie inférieure.

On disoit ouvertement, qu'il falloit enfermer mad. Guion, et qu'elle perdoit tout le monde. Sa réponse étoit : *ceux que j'ai perdus, vous le savez, mon Dieu ! sont pleins d'amour pour vous. Quand les femmes que j'ai données à Dieu*, ajoutoit-elle, *aimoient l'élégance et la vanité, mettoient des mouches, se couvroient de rouge, ruinoient leur famille par leur faste, leur jeu, on se taisoit. Aujourd'hui qu'elles ont quitté tout cela, on crie que je les ai perdues ; eh ! si je leur avois fait quitter la piété pour le vice, que diroit-on de plus ?*

Les Jansénistes avoient tenté de la gagner. Ils auroient bien voulu persuader au public, qu'ils étoient persécutés parce qu'ils aimoient trop le Seigneur. Ils eussent eu pour eux tous les mystiques, toutes les imaginations foibles, tous les cœurs sensibles : et apparemment ils auroient encore mieux défendu sainte Thérese que Jansénius, qu'ils feignoient d'abandonner. Mais Me. Guion n'aimoit que ses propres idées, et les soumettoit même au jugement de l'église.

Me. de Maintenon ne l'abandonna point

encore, non que le sentiment de Fénélon balançât dans son esprit celui de tant d'habiles théologiens qui l'avoient condamnée; mais parce qu'elle mettoit une grande différence entre l'hérésie, qui lui paroissoit digne de censure, et la personne de l'hérétique, qui lui sembloit digne de pitié. Cependant pour dissiper les bruits semés avec affectation, qu'elle vouloit se mettre à la tête d'une espece de secte, qu'on appelloit à la cour les Rigoristes, elle défendit absolument à mad. Guion tout commerce avec Saint-Cyr, et pria l'évêque, supérieur de cette maison, d'y supprimer tous les écrits de cette dame. Mr. de Chartres jugeoit ceux de Fénelon aussi dangereux. La Maison-fort ne voulut pas s'en dessaisir. Me. de Maintenon obtint d'elle par persuasion, ce que l'évêque n'avoit pu obtenir par autorité. Une religieuse remit au prélat un manuscrit relié, dont elle pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avoit cousues: l'évêque les lut, et y trouva des choses qui firent frissonner mad. de Maintenon (1).

Cependant loin de ravir à mad. Guion la protection des Beauvilliers, des col-

(1) Mém. de l'évêque d'Agen.

bert et des Chevreuse, elle se joignit à eux pour la garantir de toutes les injustices qu'on lui préparoit auprès d'un prince trop occupé pour n'être pas quelquefois surpris.

On fit un mémoire apologétique que mad. de Maintenon avoit promis d'appuyer. Mais mad. Guion dédaigna d'être justifiée, remercia ses protecteurs, les pria de retirer le mémoire qui étoit déja donné, et se jetta dans les bras de l'*amour*. On prit donc le parti du silence, parti si commode à la cour : on l'admira, on la plaignit, on la laissa opprimer.

Des Marais, de tout temps irréconciliable ennemi des Jansénistes, les poursuivoit avec ardeur dans son diocese, où il arrachoit jusqu'aux moindres semences de la doctrine condamnée. Les Jansénistes tâcherent de l'occuper ailleurs, persuadés que son zele une fois allumé par d'autres matieres, leur permettroit de respirer un moment. Ils l'alarmerent sur cette nouvelle hérésie, et y réussirent si bien, que l'évêque ne songea plus qu'à combattre, décrier, réduire mad. Guion. Diversion utile au parti, surtout par la défaite des Jésuites.

Des Marais renouvella ses plaintes à

mad. de Maintenon. Fénelon tâcha de la rassurer. Ce partage de sentiments en deux hommes, pour qui elle avoit une déférence égale, la jetta dans une profonde tristesse. Elle balançoit entre l'évêque, qui l'entraînoit par sa fermeté, et l'abbé, qui l'enchaînoit par sa douceur. Enfin, le plus ardent l'emporta : et l'archevêque de Paris, ayant menacé de recommencer ses poursuites, des Marais se servit de cette circonstance pour jetter des scrupules dans l'esprit de mad. de Maintenon, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix, et qui savoit l'aversion de Louis pour toute nouveauté. Ce prince n'avoit pas encore entendu parler de cette affaire, et elle étoit née sous ses yeux, dans le sein de sa cour : elle divisoit la capitale ; elle retentissoit dans toutes les chaires, elle attiroit l'attention de toute l'Europe : il savoit confusément que mad. Guion étoit un esprit singulier. Tant il est facile à ceux qui approchent les rois, d'étouffer le cri public.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Commissaires accordés à Me. Guion.

ME. de Maintenon servit encore mad. Guion, dont les mœurs, les lettres, les discours la rassuroient sur le fonds de sa doctrine, ou du moins exigeoient qu'elle suspendît son jugement. Mad. Guion s'imaginoit pourtant qu'elle ne cherchoit qu'à l'accabler, précisément parce qu'elle l'avoit tirée d'oppression quelques années auparavant. Ce jugement paroîtra bien étrange : ce fut pourtant celui de mad. Guion. (1)

Elle demanda des commissaires pour juger de sa doctrine et de ses mœurs : elle n'en obtint que pour juger de sa doctrine. Me. de Maintenon crut que le fonds une fois décidé, toutes les calomnies tomberoient d'elles-mêmes.

(2) La commission fut nommée, et formée par Mr. de Meaux, par M. de

(1) Vie de Me. Guion.

(2) Août 1694.

Châlons, et par Mr. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice. Me. Guion étoit inconsolable de ce qu'on lui avoit refusé trois laïques qu'elle auroit voulu joindre à ces trois ecclésiastiques. Ses ennemis étoient l'évêque de Chartres, dont le zele étoit effrayé : Hébert, curé de Versailles, qui d'abord avoit aprouvé ses livres (1); et qui ensuite avoit été piqué de ce que la comtesse de Guiche et la duchesse de Mortemar avoient pris un autre confesseur : l'abbé Boileau, gagné par la sœur Rose, fille qui joignoit à toute l'extravagance d'une dévote tout le libertinage d'une aventuriere : Fléchier, qui ne cherchoit qu'à combattre pour augmenter sa réputation, et qui combattoit avec le grand nombre pour avoir un meilleur évêché : Bossuet, qui depuis long temps regardoit le pur amour comme une chimere, et depuis quelque temps Fénelon comme son rival : l'abbé de Rancé, qni proscrivoit toutes les études, et entroit dans tous les démêlés ; qui déchiroit les quiétistes, et avoit établi la regle la plus propre à en faire : enfin, tous les ecclésiastiques de Paris, que

(1) Mémoires de Me. Guion. Hébert n'en dit rien dans les siens.

l'espoir ou la reconnoissance attachoient à leur archevêque.

« Comment, s'écrioit mad. Guion, » comment aurai-je raison contre tout » cela ? » Il lui restoit Mr. de Châlons, esprit doux et conciliant ; et Mr. Tronson, qui, à la fermeté près, avoit toutes les vertus.

Bossuet partit pour Meaux, où il parcourut les papiers de mad. Guion. Il fut choqué de ces communications orgueilleuses de graces, indigné de l'amour-propre qu'il voyoit à chaque page, irrité d'un songe où mad. Guion avoit été transportée par Jesus-Christ dans une chambre à deux lits. « A quoi bon ces lits ? de» manda madame Guion. En voilà un, » répondit Jesus-Christ, pour ma mere : » et l'autre est pour vous, ma chere » épouse ! »

Les conférences d'Issy commencerent. L'Archevêque de Paris se plaignit hautement qu'on empiétoit sur ses droits, en lui ôtant la connoissance d'une hérésie née dans son diocese. Il se hâta de s'en venger, en précipitant une censure publique des livres qu'on examinoit. Cet acte d'autorité fut mal reçu. C'est bien à lui, disoit-on, à juger des dogmes de mysti-

cité ! A-t-il lu un livre de dévotion ? A-t-il assez prié Dieu, pour juger des effets de la priere ? Quel goût un Epicurien peut-il avoir pour la piété ? On ne peut aimer à la fois mad. Guion et la duchesse de Lesdiguieres. (1)

Harlay demanda une audience au roi, et lui dit que les évêques de Meaux et de Châlons tenoient des conférences secretes à Issy. « Je le sais, répondit le roi. « Ces assemblées, reprit l'archevêque, » peuvent couvrir quelque complot. Je » connois ces prélats, repartit le roi. » Ils jugent mad. Guion, repliqua l'ar- » chevêque : elle est dans mon diocese : » c'est à moi à prononcer, et je l'ai » fait. Ce qu'ils feront, dit le roi, vau- » dra encore mieux. » Bossuet sut cet entretien par mad. de Maintenon. Pour ôter tout ombrage à son métropolitain, il alla le féliciter sur sa censure, et lui promit que celle d'Issy condamneroit les mêmes erreurs (2) d'après les mêmes principes. Les gens d'église mettent dans leurs saints procédés trop de traits de gens du monde.

(1) Paule de Gondy, mariée le 12 mars 1675, avec François-Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguieres.

(2) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

CHAPITRE IX.

Conférences d'Issy.

BOssuet se rendit maître des conférences, prit un point fixe, s'obstina, s'empara des matieres et des mémoires, exclut le duc de Chevreuse, sous prétexte qu'on discutoit une affaire ecclésiastique, et traita mad. Guion non avec la charité d'un évêque, mais avec la dureté d'un tyran.

Il n'avoit point promis à mad. de Maintenon une condamnation formelle, comme mad. Guion se l'imaginoit : mais il l'avoit promise à Mr. de Paris; il se l'étoit promise à lui-même : il la gardoit à l'abbé Fénelon, qui de son côté tâchoit de la rendre plus difficile, en fournissant à son amie des extraits des mystiques, qui répondoient à tout.

Bossuet voyoit un orgueil de diable, là où Fénelon ne voyoit qu'une humilité chrétienne. Le premier soupçonnoit tout : le second donnoit à tout un jour favorable. Doux avec les gens hauts, haut avec les gens doux, Bossuet avoit beau jeu

avec Fénelon et son amie. Celle-ci ne pouvoit répondre à un homme qui tyrannisoit ouvertement ses associés, parloit avec une extrême vivacité, l'interrompoit toujours, ne pouvoit souffrir d'être interrompu, la terrassoit, ne l'entendoit pas, lui juroit qu'il l'avoit entendue, et l'écrasoit incessamment.

Bossuet avertit mad. de Maintenon que mad. Guion revenoit de ses erreurs. Il en avoit, à force d'importunités, tiré parole qu'elle passeroit quelques mois dans la communauté des filles de Sainte-Marie de Meaux. Le prélat ne bornoit pas là son triomphe : il en attendoit le siege de Paris et la pourpre de cardinal : il manqua l'un et l'autre, quoique très-digne de tous les deux.

Pendant les conférences, Fénelon avoit écrit à Bossuet les lettres les plus mystiques et les plus soumises. On eût dit que son cœur étoit partagé entre l'amour désintéressé et la foi aveugle. Il protestoit qu'il le regardoit comme le dépositaire de la tradition, et que sa conscience étoit dans la sienne. En un mot, les promesses d'obéissance et de docilité alloient à un excès, qu'on auroit à peine pardonné au chrétien le plus idiot. Car enfin, Bossuet n'étoit pas un concile.

L'examen d'Issy avoit rendu si peu d'hérésies, qu'on ne pouvoit en faire un beau mandement. On surprit donc une signature à mad. Guion : cette signature ne suffisoit pas. On tâcha, mais en vain, de la forcer à signer que, par une conséquence fort éloignée et non apperçue, elle ne croyoit point au Verbe-Incarné. Les religieuses de Meaux, témoins et ministres de ces violences, détesterent la mauvaise foi de leur évêque, et admirerent la fermeté de leur prisonniere. (1) En vain Bossuet déclama contre son opiniâtreté ; mad. Guion lui répondoit : « Qu'est-ce qu'une hérétique que vous » avez toujours admise aux sacrés mys» teres ? » Il déclama contre son défenseur. Fénelon lui repliquoit : « Si j'ai été » trompé, j'ai été trompé le premier. »

Cependant Fénelon baissoit tous les jours dans l'esprit de madame de Maintenon, et ne s'en appercevoir pas. Mad. Guion le devinoit du fond de sa retraite, l'en avertissoit, et n'étoit pas crue. Mad.

(1) Histoire de Fénelon par Ramsay : vie de madame Guion, écrite par elle-même. Je ne garantis point ce fait : je cite mes auteurs, et ces auteurs sont suspects.

de Maintenon avoit demandé pour lui l'abbaye de Saint-Vallery, soit pour le récompenser de l'éducation du duc de Bourgogne, soit pour lui ménager un asyle contre l'orage qu'elle sembloit prévoir. Pour le détourner, Fénelon signa les trente-quatre articles d'Issy, mais uniquement par déférence, et non par persuasion. « Il sera bientôt l'ami des jésuites : » dit l'abbé Beaufort.

La condamnation des écrits de mad. Guion, ne fut pas la seule cause du premier dégoût que mad. de Maintenon parut avoir pour lui. Il déplaisoit au roi, malheureusement sujet à des antipathies injustes; et depuis long-temps, elle n'avoit plus de sentiments à elle. Fénelon étant un jour dans son cabinet, à l'heure que Louis avoit coutume de s'y rendre, la pria de le faire connoître au roi. Madame de Maintenon l'y retint. Fénelon parloit bien, quoiqu'il parlât beaucoup. Mais briller devant Louis, n'étoit pas le moyen de lui plaire. Ce prince aimoit fort l'esprit, et ne pouvoit souffrir cette ostentation qui humilie ceux qui n'en ont pas, et impatiente ceux qui en ont. Ennuyé des belles phrases de Fénelon, il dit à mad. de Maintenon, après qu'il fut sorti : « Votre homme me parle bien, madame; mais je vous

» avoue qu'il ne sera jamais le mien. »

Une seconde conversation acheva de le perdre. Plein d'idées de bien public, il laissa entrevoir au roi les principes austeres de gouvernement qu'il inspiroit au duc de Bourgogne. Louis, que rien n'avoit préparé à des principes si vrais et si nouveaux, les prit pour des chimeres, et dit à quelques courtisans, qu'il venoit d'entretenir l'homme le plus spirituel et le plus chimérique de son royaume. M. le duc de Bourgogne, instruit de ces paroles, les redit à son maître, qui se promit bien de n'avoir plus désormais de l'esprit devant le roi.

Peu à peu mad. de Maintenon fut moins éblouie des éclairs de l'imagination féconde et brillante de son directeur. Peut-être le voyoit-elle trop souvent pour ne pas s'en dégoûter. Elle donna toute sa confiance à l'évêque de Chartres, qui la conduisit à Dieu avec plus de fermeté et moins de politesse que Gobelin, avec plus d'intelligence et moins de douceur que Fénelon.

CHAPITRE X.

Fénelon, archevêque de Cambray.

Les amis de Fénelon le voyant sur le bord du précipice, projetterent de lui faire donner l'archevêché de Cambray, vacant par la mort de Mr. de Brias. Le duc de Beauvilliers en fit au roi les premieres propositions. Madame de Maintenon les appuya, d'après les conseils de M. des Marais, incapable de jalousie, et pénétré du mérite de son ancien ami.

Cependant l'abbé de Fénelon étoit soupçonné d'aspirer en secret au siege de Paris. Il représentoit à mad. de Maintenon, que ce diocese avoit besoin d'un homme qui y rétablît les loix de la discipline. Il en excluoit adroitement Bossuet, en insinuant, qu'archevêque de Paris, il nuiroit à l'église en abandonnant ses études, ou au diocese, en les continuant. Il excluoit le cardinal Janson, en exagérant les services qu'il rendoit à Rome. Il excluoit M. de Noailles, en assurant qu'il étoit trop régulier et trop ami du repos, pour consentir d'être transféré à Paris,

après avoir refusé de succéder à cet évêque de Cahors, qui ne savoit pas ortographier son nom. (1)

Le roi annonça lui-même à Fénelon sa nomination à l'archevêché de Cambray. Fénelon répondit qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense, une grace qui l'éloignoit de M. le duc de Bourgogne. « Vraiment, repartit le roi, je ne pré-» tends point vous obliger à résidence; je » sais trop combien vous êtes utile à mes » petits-fils. L'éducation des princes, re-» pliqua Fénelon, et l'archevêché de » Cambray, sont deux emplois incompa-» tibles. Le concile de Trente ne permet » que trois mois d'absence, encore pour » les affaires du diocese. Le concile de » Trente, reprit Louis, n'a point prévu » combien vous êtes nécessaire à l'état et à » l'église, et capable de servir l'un et l'au-» tre. » Fénelon le supplia de lui donner quelque temps pour consulter ses amis.

Quelques jours après, le roi le fit venir dans son cabinet, et lui dit: « On » peut concilier les intérêts de mon » royaume avec les devoirs de votre con-

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

» science. « Vous résiderez dans votre dio-
» cese ; et vous nous donnerez les deux
» ou trois mois que les canons vous per-
» mettent toutes les années pour vos af-
» faires particulieres. » En acceptant, Fénelon remit au roi son unique abbaye de Saint-Vallery. Désintéressement que les uns attribuerent à un ordre précis du roi ; les autres, au besoin de raffermir une réputation chancelante ; tous à un motif d'intérêt, plutôt qu'à un sentiment de régularité.

L'Archevêque de Rheims, qui craignoit les suites d'un exemple si dangereux, dit brusquement à Fénelon : « Le bruit
» court que vous quittez votre bénéfice ;
» quelle folie ! Si c'en est une, répondit
» Fénelon, elle est déja faite. Vous nous
» perdez tous, repliqua l'archevêque.
» Que voulez-vous que le roi pense de
» Mr. de Meaux, qui a plusieurs abbayes ;
» de M. de Rheims, qui en demande en-
» core ; de tant de prélats qui croient
» qu'être évêques, est un titre pour être
» abbés ; de tanr qui en sollicitent, et de
» tant d'autres qu'on ne rassasiera jamais?
» Je ne condamne personne, reprit Fé-
» nelon. C'est-à-dire, repartit M. de
» Rheims, que chacun doit suivre sa
» conscience : Eh bien ! ma conscience

» à moi m'ordonne de garder mes ab» bayes. » (1)

Mr. de Meaux et Mr. de Chartres se disputerent l'honneur de consacrer Fénelon : celui-ci faisoit valoir les droits d'évêque diocésain ; celui-là représentoit ceux de l'amitié. Des Marais, à la priere de Fénelon, abandonna cette cérémonie à Bossuet, résolu de n'en être pas le témoin, s'il n'en étoit pas le ministre.

Me. de Maintenon voulut qu'elle se fît à Saint-Cyr, et que les trois enfants de France s'y trouvassent. Fénelon voyoit qu'il étoit suspect, et que son élévation lui feroit des ennemis et des envieux, que ses sentiments sur l'amour désintéressé et sur la mercénarité de l'espérance, étoient trop goûtés, trop suivis, pour lui être pardonnés. Il alla voir Bossuet ; que ne fit-il point pour l'adoucir ? Il se mit à genoux, l'appella son pere, son maître, son ami, baisa la main qui le devoit sacrer, et protesta qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que la sienne. Bossuet lui remit tous ses écrits sur le Quiétisme. Fénelon le pria d'en garder queques-uns

(1) Lett. de Me. de Coulanges. Mém. de l'évêque d'Agen, p. 483, et suivantes.

pour servir de témoignage contre lui, s'il s'écartoit jamais de la saine doctrine : « Non, monsieur, dit Bossuet ; je ne » veux d'autres précautions avec vous » que votre parole. »

CHAPITRE XI.

Fénelon opposé à Bossuet.

LA doctrine des deux prélats fut bientôt très-opposée, et le trouble devint grand. Les Quiétistes, qui ne prêchent que le repos, furent traités par-tout de pertubateurs du repos public.

Madame Guion travailloit à se justifier des accusations de Bossuet. Elle n'avoit qu'une connoissance superficielle des auteurs ascétiques ; elle pria Fénelon de lui fournir des extraits. Il y travailla, craignant toujours qu'on ne donnât atteinte aux sentiments des vrais mystiques, qu'il croyoit avoir mieux saisis que Mr. de Meaux. Le livre des *Justifications* de Me. Guion, parut. Manuscrit, il avoit fait pitié à Bossuet ; imprimé, il l'embarrassa. Rien n'est plus fort que cette apologie. L'auteur prouve que les rêveries sont bonnes, à la vérité, par la citation

d'autres rêveries; mais les rêveurs qu'elle cite, avoient été canonisés, béatifiés, invoqués, ou alloient l'être.

Bossuet, enclin au despotisme ecclésiastique, peut-être jaloux de la réputation de son disciple, et certainement trés-délicat sur tout ce qui pouvoit affoiblir son crédit, exigea de Fénelon qu'il condamnât son amie, soutenant qu'il lui seroit plus glorieux de décider comme juge, que d'être condamné comme partie. L'écrit fut dressé, communiqué à mad. de Maintenon, approuvé par elle. Fénelon proposa des tempéraments, Bossuet donna des promesses. On se plaignit de part et d'autre d'y avoir manqué.

L'évêque de Meaux ne se rebuta point. Il présenta à Mr. de Cambray une instruction pastorale sur les livres examinés à Issy, et lui proposa de la signer. Fénelon, sur le point de partir pour son diocese, en parcourut les marges fort à la hâte, jugea que c'étoit un libelle contre Me. Guion, en fut indigné, et refusa sa signature.

Bossuet fut irrité de ce refus. « C'est donc pour soutenir une femme qu'il abandonne trois évêques! Ce soupçon les déshonoroit à la cour; que fera la certitude? de quels livres veut-il être le mar-

tyr ? » Voilà ce que Bossuet dit au duc de Chevreuse. Tout fut inutile ; le duc lui rendit son instruction.

Vraisemblablement la pitié avoit parlé à Fénelon pour son amie opprimée. Peut-être crut-il que la déférence absolue promise par l'abbé de Saint-Vallery, devenoit une bassesse pour l'archevêque de Cambray, qui avoit aussi sa part à l'infaillibilité de l'église. Peut-être céda-t-il avec trop de foiblesse à cet amour-propre, qui persuade, que dans un grand poste, il est honteux d'être humilié.

Bossuet se vengea de cette résistance sur Me. Guion. Il exigea d'elle une soumission aveugle, et n'en obtint qu'un refus positif. L'évêque, qui n'avoit rien de plus pressé que d'être obéi, tenta ces voies de violences et d'autorité, qui avoient encore plus converti de Huguenots, que ses arguments. Me. Guion effrayée de la lettre de cachet dont le prélat la menaçoit, pour lui prouver qu'elle étoit hérétique, signa tout ce qu'on voulut. (1)

Me. de Maintenon, à qui des Marais et Bossuet avoient promis la signature de Fénelon, fut choquée de son refus, et

(1) Relation du Quiétisme.

en témoigna son mécontentement. Fénelon se justifia, et dit qu'il avoit promis de condamner les erreurs de madame Guion, et non sa personne; qu'il avoit rempli sa promesse; que la dignité de son ministere ne lui permettoit pas de faire une entrée scandaleuse dans son diocese par égard pour Mr. de Meaux. « J'ai publiquement estimé Me. Guion; et l'on » veut que je la flétrisse! Son crime est » de ne pas s'expliquer avec assez de jus» tesse; et l'on veut que je la dénonce » à l'église comme coupable de forfaits » dignes du feu! J'explique ses expressions, » qui sont obscures, par ses sentiments, » que j'ai approfondis; et l'on veut que » je condamne ses sentiments, à cause de » ses expressions! Je vous ai sacrifié, » madame, mes opinions; je ne sacri» fierai à personne mon amie. J'ai signé » les tente-quatre articles d'Issy; mais » on ne verra jamais mon nom au bas » d'un libelle. »

Bossuet éclate encore plus violemment. Son zele s'en prend à mad. Guion, qu'il accuse de dogmatiser, après avoir promis de se taire; et d'être cachée à Paris, après avoir promis d'aller aux eaux de Bourbon. Il surprend un de ces ordres particuliers, qu'un prince éclairé n'accor-

de qu'avec peine, et que le ministre le plus intrépide ne contresigne qu'avec crainte.

Me. Guion fut arrêtée et conduite chez le gouverneur de Vincennes. Le roi, sollicité par mad. de Maintenon, qui aimoit l'accusée, et détestoit la violence, ne pouvoit se résoudre de donner un ordre rigoureux. Me. Guion ne pouvoit troubler l'état; et ce ne sont point les contemplatifs qui font les révolutions. Un couvent suffisoit; mais la modération ne s'accordoit pas avec le projet de détruire M. de Cambray; de sorte que Louis eut la foiblesse de la faire enfermer dans le donjon de Vincennes. Me. Guion en devenoit plus coupable, et Fénelon plus suspect.

Celui-ci se vengeoit dans son diocese de ses envieux, par ses vertus. Les Flamands, à qui leur archevêque n'avoit jamais daigné annoncer la parole de Dieu, furent charmés, surpris, édifiés de voir leur nouveau prélat descendre de chaire, dégoûtant d'une sueur apostolique, enseigner aux enfants les premiers éléments de la religion; abandonner à ses vicaires les fonctions aisées, et se réserver les pénibles; avoir un aumônier pour distribuer ses revenus aux pauvres, et non

pour lui marmotter rapidement la messe ; en un mot se souvenir toujours qu'il étoit pasteur, et leur faire oublier qu'il étoit François (1). De Cambray, il conduisoit l'éducation des princes, comme s'il eût été à Versailles ; et leurs progrès sembloient rendre inutile sa présence, que leur ennui rendoit nécessaire.

Cependant des Marais ne cessoit d'éloigner mad. de Maintenon de tout ce qui avoit l'ombre du Quiétisme. Ses directeurs avoient toujours été son conseil. Et loin de l'écarter des affaires d'état, ils lui persuadoient d'y entrer, soit afin de régner sous son nom, soit pour contreminer des cabales puissantes, soit parce qu'ils ne jugeoient point indigne de la majesté de la religion, qu'elle fût protégée par une femme à laquelle ils attribuoient les talents et les vertus d'un homme. Un bref, par lequel le pape mettoit le St. Siége sous sa protection, l'autorisoit à se mêler des affaires de l'église, où elle parut quelquefois comme témoin, jamais comme arbitre, et toujours malgré elle-même.

(1) Mém. de l'évêque d'Agen.

CHAPITRE XII.

Mort de l'archevêque de Paris.

(1) HArlay finit une vie impure par une mort honteuse. Disgracié depuis deux ans, il traînoit à Paris une vieillesse méprisée. Accoutumé à faire valoir l'autorité royale dans les assemblées du clergé, il voulut conserver un reste de considération, en alléguant encore cette même autorité. L'evêque d'Orléans lui donna un démenti courageux. « Vous en » imposez, lui dit-il, à la plus auguste » assemblée. Le roi en ayant été instruit, donna ordre à l'archevêque de se rétracter publiquement, et lui défendit de prendre désormais son nom en vain.

Harlay fut assommé de ce coup. Il partit pour Conflans, s'enferma dans son cabinet, et défendit, suivant sa coutume, à ses domestiques de l'interrompre. Précaution attribuée à la crainte qu'on ne s'apperçût qu'il tomboit du haut-mal. Là

(1) An. 1696.

il repasse avec amertume les affronts qu'il a essuyés, les crimes qu'il a commis. Enfin, ses gens, surpris de n'être pas appellés, entrent dans son appartement : ils trouverent leur maître frappé d'apoplexie, et se débattant avec la mort. On vole à Paris pour chercher du secours. La duchesse de Lesdiguieres arrive. Le curé de la paroisse n'est point averti. L'archevêque sans donner le moindre signe de repentir, meurt dans les bras de sa maîtresse, qu'un autre amant consola fort vîte. (1)

Le roi apprit cette nouvelle à Marly. « Qu'on ne me demande point, dit-il, » cette place ; je ne veux la donner qu'au » mérite. » L'archevêque de Rheims outragea hautement la mémoire d'un homme sur lequel il auroit dû se taire ; car il étoit son ennemi : le roi l'entendit avec indignation : le comte de Grammont lui dit : « monsieur de Rheims ! il est bon de » vivre. »

Nul orateur sacré ne se chargea de l'oraison funebre de Harlay. Reste de l'ancienne probité. Le P. Gaillard fut moins scrupuleux ; il osa faire un pa-

(1) Mém. de l'évêque d'Agen.

négyrique en forme. Un homme de beaucoup d'esprit dit après l'avoir lu : « Ce » discours se réduit à ces deux proposi- » tions : *Mon héros est damné : c'est grand* » *dommage.* »

Le public nomma l'archevêque de Cambray au siege de Paris. Me. de Maintetenon demanda à Hébert, curé de Versailles, ce qu'on en disoit dans le monde. « Plusieurs pensent, répondit Hébert, » que si Mr. de Fénelon n'avoit pas été » placé depuis peu, le choix tomberoit » sur lui : et on le désire si fort, qu'on » voudroit que cette premiere grace du » roi ne fût que l'avant-goût d'une plus » grande. Vous savez, interrompit mad. » de Maintenon, ce qui nous empêche » de le proposer. Mais Mr. de Meaux » et Mr. de Châlons nous restent : au- » quel des deux vous arrêteriez-vous ? » A celui qui refuseroit, répondit Hé- » bert : et certainement monsieur de » Châlons n'acceptera pas. »

Louis-Antoine de Noailles s'étoit élevé aux dignités ecclésiastiques, sans la protection des jésuites de qui elles dépendoient alors. Sa doctrine n'étoit pas suspecte, et sa piété étoit si éminente, que la duchesse de Noailles, morte en odeur de sainteté, n'avoit pas d'autre confes-

seur que son fils. Me. de Maintenon le proposa pour l'archevêché de Paris. Le lendemain, le roi dit au maréchal de Noailles d'écrire à son frere, de se rendre incessamment à la cour. L'évêque de Châlons s'en excusa sur les occupations de son ministere. Le roi lui dépêcha un courier : et Me. de Maintenon lui écrivit la lettre la plus pressante. Le prélat se rendit à Versailles. Le roi lui offrit le siege vacant. L'évêque lui représenta qu'il étoit tranquille à Châlons ; qu'il y faisoit du bien ; que vraisemblablement il n'en feroit pas à Paris, où il seroit accablé de contradictions ; qu'il auroit pour énnemis les Jésuites, dont il n'épouseroit pas les passions ; les Jansénistes, dont il combattroit les sentiments ; les Quiétistes, contre lesquels il s'étoit déja déclaré ; tous les ecclésiastiques, que l'habitude et l'exemple de Harlay avoient endurcis dans le vice ou dans l'ignorance ; toute la cour, qui souffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée par la sévérité de la discipline. « Voilà bien des » ennemis, lui dit le roi : mais vous » pouvez compter sur toute mon auto» rité. » Là-dessus, Noailles accepta. Les Jésuites cherchoient le sujet qu'ils dévoient choisir : et le choix étoit déja fait.

Le P. de la Chaise ne l'apprit qu'avec le public, et ne pardonna cette prétendue injure ni aux Noailles ni à mad. de Maintenon. Le roi dit aux courtisans : « Si » j'avois connu un homme plus digne de » cette place, l'évêque de Châlons ne » l'auroit pas eue. » Le nouvel archevêque, plus indifférent sur son élévation que sur celle de sa famille, se servit d'un tour à peu près pareil pour avoir pour successeur à Châlons l'abbé de Noailles son frere : « Sire, dit-il au roi, si j'en con» noissois un meilleur, je vous le propo» serois. » L'abbé de Noailles n'avoit pas encore l'âge requis par les canons : une piété austere et un savoir prématuré l'en dispenserent.

CHAPITRE XIII.

L'Explication des Maximes des Saints.

(1) TAndis que Me. Guion épousoit Jesus-Chrit à Vincennes dans une de ses extases, chantoit ses amours, soupiroit

(1) An. 1696.

roit ses malheurs, parodioit les opéra de Quinault, tâchoit d'avoir autant de visions que Marie d'Agreda, qu'on canonisoit alors à Rome, ne répondoit que ces mots à ses juges : *Dieu m'a fait la grace de m'obombrer par le P. La Combe ;* qui répondoit aux siens : *J'ai obombré Me. Guion en Notre-Seigneur ;* Fénelon travailloit à Cambray à la justifier, à se justifier lui-même, à prouver l'orthodoxie des mystiques : et Bossuet déclamoit à Saint-Cyr contre le Quiétisme, dans des conférences, où les dames lui proposoient leurs doutes, qu'il dissipoit avec l'éloquence la plus solide. La Maison-fort, le bel-èsprit de la communauté, ne se rendit point aux premieres instructions de Mr. de Meaux. Elle écrivit ses difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décomposition d'idées et de sentiments, une érudition et une sagacité qui étonneroient dans un homme. L'évêque y répondit. La Maison-fort parut satisfaite : mais un secret penchant l'attiroit vers monsieur de Cambray.

Bossuet rougit bientôt d'avoir employé contre Me. Guion ces voies de rigueur qui ne persuaderent jamais personne. Noailles fit transférer la prisonniere, de Vincennes, dans un couvent à Vaugi-

rard. Ce prélat, qui n'oublia jamais que l'unique peine de l'errant est d'être enseigné (1), la ramena par des instructions à des idées plus saines, et en obtint sans contrainte un désaveu de ses erreurs.

Le livre de Fénelon parut enfin, sous le titre d'*Explication des maximes des Saints*. Le style en étoit pur, élégant, tendre, les principes présentés avec art, les contradictions sauvées avec adresse. On y voyoit un homme qui craignoit également d'être accusé de suivre Molinos, et d'abandonner Ste. Thérese ; tantôt donnant trop à la charité, tantôt ne donnant pas assez à l'espérance. Parmi ses propositions, les unes établissoient la réalité d'un état dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même : les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le temps de ce que les mystiques appellent les dernieres épreuves, faire à Dieu un sacrifice absolu du paradis et de son salut. En général, le livre pouvoit se défendre : il eût été plus sage de le brûler. Fénelon le lut à Mr. de Paris, qui lui conseilla de le supprimer ; à l'abbé Pi-

(1) *Errantis pœna doceri.*

tot, chancelier de l'église de Paris, et professeur de Sorbonne, qui se chargea de le répandre, et dit à Hébert : *C'est un livre d'or*; aux Jésuites du college de Clermont, qui promirent de le soutenir; à l'abbé Fleuri, qui crut ce qu'il n'entendoit pas aussi beau que ce qu'il entendoit.

A cette nouvelle, Bossuet éclata, et dit avec sa vivacité naturelle : *Eh bien ! qu'il écrive ! que son livre paroisse avant le mien ! mais qu'il prenne garde à lui ! pour peu qu'il biaise, qu'il s'écarte du vrai, il me trouvera sur ses pas pour l'y ramener. J'éleverai ma voix, et s'il le faut, je porterai mes plaintes à Rome :* apparemment pour se réconcilier avec elle; car il avoit été un des plus zélés Gallicans de l'assemblée du clergé de 1682.

Les Quiétistes conçurent de grandes espérances. Ils répandirent une estampe, pour annoncer l'accomplissement de la prophétie de Me. Guion, qui avoit prédit, que l'oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire sous Mr. le duc de Bourgogne. Ce tableau proposé par Fénelon, dessiné par Silvestre, gravé par le Clerc, représentoit le duc de Bourgogne, en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de

toute espece, avec ces paroles du chapitre d'Isaïe, *Puer parvulus illiuminabit eos*. Mr. d'Anjou étoit dans un coin, figuré en enfant nud, qui tiroit un serpent de son trou; et Mr. de Berri, encore à la mamelle, entre les bras de sa nourrice, se jouoit avec un aspic, qu'il tenoit à la main. Me. Guion étoit sans doute la nourrice. On prétendoit représenter par ces emblêmes tous les états et toutes les passions calmées et vaincues par l'esprit d'oraison, que la prophétesse avoit introduit.

(1) Fénelon étoit à Cambray. Beauvilliers fit les honneurs du livre qu'il avoit fait imprimer, en présenta un exemplaire au roi à Marly, et en envoya un à Bossuet. Pontchartrain, alors contrôleur-général, depuis chancelier, dénonça le livre au roi, et lui dit qu'il n'étoit approuvé que par des frippons ou par des dupes. Maurice le Tellier, archevêque de Rheims, écrivit sur le même ton à sa majesté. Le roi ne crut pas qu'un ministre d'état et un évêque Janséniste fussent de bons juges d'un livre de doctrine. Il manda Bossuet, qui lui

(1) Février 1697.

jura que l'évêque et le ministre n'avoient dit que trop vrai. Le roi lui reprocha son silence sur une affaire si grave, ses liaisons avec Fénelon, et son empressement à le sacrer archevêque de Cambray. Bossuet se jette à ses genoux, pleure, gémit, et demande pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatisme de son confrere. « Je charge, lui dit le roi, je » charge votre conscience de tous les » malheurs que je prévois. Dieu m'est » témoin que le moindre soupçon au» roit fermé pour jamais à Fénelon l'en» trée aux dignités ecclésiastiques. ! »

Ce prince, qui avoit si vivement poursuivi le Quiétisme en Italie, crut le mal plus grand qu'il n'étoit, et fut indigné que l'hérésie eût osé se glisser dans sa cour et approcher de son trône. Il haïssoit tous les Sectataires ; il en craignoit jusqu'à l'ombre. Il avoit détruit les Huguenots ; il poursuivoit les Jansénistes, au hasard de faire de son royaume une vaste solitude : et il apprenoit que la foi de sa famille, de ses héritiers, étoit en péril. Il fit des reproches amers à Me. de Maintenon, sur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déja si ancienne de M. de Cambray pour Me. Guion, sur ses importunités pour le faire archevêque, sur

les conférences secretes qu'elle avoit eues avec lui. En vain elle lui dit, que les soupçons qu'on avoit contre M. de Fénelon, avoient cédé à l'espoir qu'avoit donné sa docilité ; qu'il en avoit montré une entiere à l'examen d'Issy ; que l'on devoit des égards à un homme si estimable par sa piété, si distingué par son esprit. Le roi rejetta toutes ces excuses, et parut si mécontent, que mad. de Maintenon se seroit crue perdue, si elle avoit pu l'être.

Le P. de la Chaise fut consulté : il répondit que le livre des *Maximes* étoit très-bon, que tous les catholiques en étoient édifiés, et qu'il falloit être Janséniste pour le désapprouver. Le pere Segnery avoit le premier abatu le Quiétisme en Italie, et le pere de la Chaise le relevoit en France. Du reste, la société entiere n'entra point dans cette nouvelle dispute ; ce qui prouve que le confesseur n'en est pas toujours l'organe : la société a ses intérêts ; le confesseur peut avoir ses passions. Le pere de la Rue prêcha contre l'amour désintéressé : et Bourdaloue répondit avec candeur à Me. de Maintenon, que le livre n'étoit point exact, et qu'écrit en langue vulgaire, il pouvoit être dangereux. Cette franchise

le brouilla avec la Chaise. Mais Bourdaloue ne tenoit qu'à la vérité.

Alarmé par Bossuet, rassuré par son confesseur, le roi suspendit son jugement ; mais se rappella que Fénelon faisoit des romans de politique, et craignit fort qu'il n'en eût fait un de religion, sur-tout voyant que toutes les femmes font leurs délices du livre nouveau, appellé déja la *Bible de la petite Eglise*

CHAPITRE XIV.

Proposition d'accommodement.

FÉnelon se rend à Paris, n'entend que les clameurs de ses envieux, est insensible aux applaudissements de ses amis, propose des moyens d'arrêter le scandale, offre de retoucher son ouvrage, d'expliquer ce qui est obscur, et de supprimer tout ce qui paroît dangereux. Il voit mad. de Maintenon, qu'il trouve occupée à lire son livre : « Voilà, lui » dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf » fois, et que je ne comprends pas en» core. » C'étoit le chapitre sur le ma-

riage de l'ame, qui amusoit fort les courtisans. « Madame, lui répond l'archevêque, vous le liriez cent fois,
» et vous ne le comprendriez pas davan-
» tage. Tous les livres mystiques sont
» obscurs ; et ce n'est point à la cour
» qu'on apprend à les entendre. C'est sans
» doute de-là, lui dit mad. de Mainte-
» non, que viennent tant de bruits ef-
» frayants sur votre livre. Quand je pen-
» se que c'est vous qui l'avez fait, je me
» rassure contre cet éclat. » (1)

Huit jours après cette entrevue, elle lui parla encore des nouvelles rumeurs qu'excitoit le livre, et lui en témoigna la plus vive douleur. « Mais, monsieur,
» vous êtes trop prudent pour n'avoir
» pas consulté des amis éclairés et sages;
» vous êtes trop docile pour n'avoir
» pas déféré à leur jugement. Oui, ma-
» dame, répondit Mr. de Cambray : j'ai
» montré mon ouvrage à Mr. le cardinal
» de Noailles, qui l'a lu et examiné;
» j'ai proscrit ce qui lui a déplu. Je l'ai
» montré à Mrs. Tronson, Pirot, Fleu-
» ry, Hébert, qui l'ont approuvé. M. de
» Meaux le condamne, parce qu'il a paru

(1) Mém. de l'évêque d'Agen.

» avant ſe sien, par le zele de mes
» amis, qui, chargés de l'impression
» pendant mon absence, ont craint que
» monsieur de Meaux, piqué de ce qu'on
» n'avoit pas soumis à son examen le
» manuscrit, n'en supprimât l'édition par
» autorité. »

Madame de Maintenon proposa des conférences : le cardinal de Noailles, toujours ami de la paix, les desiroit extrêmement ; Fénelon y consentoit, pourvu que M. de Meaux en fût exclus. Il conservoit un vif ressentiment des invectives de cet évêque contre son livre, du nom d'hérétiques, de la dénonciation de Marly, et sur-tout d'un mot qui lui avoit échappé devant toute la cour. « Mr. de
» Cambray, avoit-il dit publiquement,
» m'a souvent avoué qu'il étoit lui-mê-
» me dans la pratique intérieure sur la
» contrition, tant reprochée aux Moli-
» nosistes. » Hébert, trop dévoué à ses amis, lui rapporta ces paroles. Fénelon, le plus modéré des hommes, fit pour dissimuler son indignation, des efforts dont Hébert s'apperçut. Cependant il ne put s'empêcher de dire : (1) « Si Mr. Bossuet a

(1) Mém. Msts. de l'év. d'Agen, p. 488 et 489.

» tenu ce propos, Mr. Bossuet est le plus
» malhonnête homme du monde. Je ne lui
» ai jamais parlé qu'en confession de mes
» dispositions intérieures; et il s'en faut
» bien que je les lui aie ainsi exposées. »
Mr. de Meaux imprima dans la suite ce qu'il avoit dit. Mr. de Cambray lui répondit, qu'il étoit étrange qu'il abusât du secret de la confession. Rien dans cette dispute ne causa plus de scandale.

Cependant M. de Meaux disoit au roi, que Fénelon condamnoit lui-même son livre, par son obstination à rejeter les conférences. Me. de Maintenon, à qui son ami disoit toujours qu'il ne lui falloit qu'un entretien avec le roi pour le désabuser, lui ménagea une audience. Fénelon dit au prince, qu'il n'avoit fait qu'expliquer les articles d'Issy; qu'il les avoit expliqués par les Maximes des saints, dont il avoit fait une étude particuliere; et que s'il lui étoit échappé quelques expressions impropres, elles disparoîtroient dans une seconde édition. Le roi sortit de cette conversation, plus irrité contre le coupable, soit que la présence d'un homme, qui lui étoit odieux, réveillât ses ressentiments, soit que ses soupçons se fortifiassent des efforts mêmes qu'on faisoit pour les détruire. Il parla fort du-

tement à Me. de Maintenon, lui reprocha encore les conférences secretes, accusa monsieur de Noailles de mollir, et dit à des Marais, qu'il avoit plus espéré de son zele. On lui représenta que Fénelon n'étoit pas encore condamné; et on lui promit que la douceur termineroit l'affaire. L'archevêque proposa de plus amples explications. Me. de Maintenon présenta ce projet. Le roi l'approuva. Bossuet frémit de se voir enlever sa proie, soutient que des explications sont des faux-fuyants, veut une rétractation formelle, montre une longue liste de Théologiens qui désapprouvent le livre, et l'emporte sur le roi, sur madame de Maintenon, sur le pere de la Chaise, sur toute la cour.

Paris, ne pouvant être juge du combat, raisonnoit sur les combattants. On cherchoit la cause des animosités de Bossuet et des répugnances de Fénelon. Le zele pour la maison de Dieu, disoit-on, inspire de la charité, et non des emportements. Le grand éclat de M. de Cambray éblouït M. de Meaux; il lui semble que chaque louange qu'on donne à un autre, est un larcin qu'on fait à sa gloire. Il ne veut point qu'on croie que la tradition de l'église sur un dogme si important, lui

ait échappé. Il a toujours plus aimé la cour que son diocese. Il n'est pas sans ambition; il a perdu la place de premier aumônier de madame la Dauphine; il veut la recouvrer dans la maison de madame la duchesse de Bourgogne, et la ravir à Fénelon, à qui elle semble appartenir. D'autres disoient, que cette place lui étoit déja assurée avant toutes ces disputes; que sa supériorité étoit trop décidée pour l'accuser de jalousie; comme si l'on n'étoit jaloux que de son supérieur, ou de son égal; que son zele, peut-être trop véhément, partoit de son attachement à la vérité, qui lui faisoit oublier ce qu'il devoit à l'amitié, pour ne se souvenir que de ce qu'il devoit à l'église; que garant de la doctrine des articles d'Issy, il étoit justement indigné que Fénelon, après y avoir souscrit, les condamnât par un ouvrage qui élevoit autel contre autel.

CHAPITRE XV.

Fénelon prend Rome pour juge.

FÉnelon défend le livre qu'on ne veut point qu'il explique. Bossuet répond. L'un a pour lui la cour et le college de Clermont; l'autre, les Jansénistes et la ville. Ici, on regarde l'*Instruction* de M. de Meaux, comme une réfutation complete du livre des *Maximes*; là, on soutient que c'en est l'apologie. A quoi bon tant d'éclat? ces deux évêques ont la même doctrine; ils ne different que dans l'expression: des mots, valent-ils la peine qu'on nous donne des scenes scandaleuses? Les gens désintéressés blâment Fénelon d'avoir écrit, et Bossuet, d'avoir parlé.

Me. de Maintenon restoit neutre. L'inclination, l'estime, la pitié, l'attachoient à Fénelon. Mais ces sentiments étoient moins forts, que le secret dépit qu'elle se cachoit peut-être à elle-même, d'avoir donné si long-temps toute sa confiance à un homme accusé d'une monstrueuse hérésie. Animée par Mr. de Meaux, attirée par M. de Cambray, conduite par M. de

Chartres, elle voulut encore voir l'hérétique, et le confronter avec le cardinal de Noailles. En général on convint des faits; on les nia en détail. Le cardinal convint d'avoir examiné le livre, mais nia de l'avoir approuvé. Cette conversation jetta mad. de Maintenon dans de plus grandes inquiétudes. « Disputez, » messieurs, leur dit-elle; et s'il se peut, » ayez tous deux raison. » Si elle eût été quiétiste, le quiétisme eût-il été une hérésie?

Fénelon se flatta de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Tous ses amis lui conseillerent d'y porter en premiere instance le jugement de son livre. Le pere de la Chaise écrivit comme de la part du roi au cardinal de Janson, pour le prier de protéger les *Maximes des Saints*; dont la doctrine est pure, puisqu'elle souleve tous les Jansénistes. Le cardinal répondit au roi, qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche, le roi manda le pere de la Chaise, lui reprocha violemment d'abuser de son nom, rejetta ses excuses, et donna ordre à Torcy de désavouer promptement le Jésuite.

Mad. de Maintenon, encore sollicitée

par M. de Cambray, fit entendre au roi, qu'il falloit, pour conserver la paix en France, que cette contestation se jugeât à Rome. Le roi ne s'y opposa point; Fénelon prit son silence pour une permission, et ensuite pour un ordre. Il écrivit au pape. Le cardinal de Bouillon lui offrit d'avancer son voyage, sous prétexte du décanat du sacré college qui devoit lui tomber après la mort de Cibo et d'Altieri. Il promettoit de se rendre par ses intrigues maître des délibérations. Mais pour assurer le succès de sa négociation, il demanda d'être chargé des affaires du roi à la cour de Rome. Le pere de la Chaise écrivit à Janson, qu'il étoit temps de jouir des bienfaits que le roi destinoit à ses services. Janson donna dans ce piege, pressa dans toutes ses dépêches le départ du cardinal de Bouillon, et représenta que le titre de ministre du roi, uni à celui de doyen du sacré college, seroit utile aux intérêts de la nation.

Bouillon déplaisoit à Louis, qui se souvenoit des lettres interceptées, et qui ne lui pardonnoit point d'avoir voulu donner à son neveu le nom de *Prince Dauphin*, à cause de la principauté Dauphine en Auvergne. Pontchartrain et Torcy furent gagnés. Bouillon fut ambassadeur;

Vain, inquiét, ambitieux, redevable de son rappel aux Jésuites, ennemi personnel des Noailles, intime ami de Fénelon, fier de sa naissance, enorgueilli par ses malheurs, incapable des affaires les plus aisées, assez présomptueux pour se charger des plus délicates, dominé par le plaisir cruel de troubler le repos du roi, auquel il ne pardonnoit, ni son exil, ni la perte de l'évêché de Liege, Bouillon partit pour l'Italie, uniquement occupé de l'affaire de M. de Cambray. Il prit pour théologien le Jésuite Charonier, importun citeur de poëtes, outré dans ses flatteries, mal-adroit dans ses intrigues, obscene dans ses propos.

Soit fatigue du voyage, soit changement de climat, Bouillon, en arrivant à Rome, tomba dans une vraie démence. Le jour, il étoit mélancolique; la nuit, il étoit furieux; plus d'appétit, plus de sommeil; sans cesse agité par des idées tristes, il étoit gardé à vue. Les bains de Frescati rétablirent son cerveau.

Fénelon continuoit à protester de sa soumission, et Bossuet de sa fermeté: « J'éleverai ma voix jusqu'au ciel contre » ses erreurs; la cause de Dieu ne sera » point lâchement abandonnée; fussé-je » seul, seul je résisterai à tous. Les ames

» sont en péril ; mais Dieu ne m'abandonnera, ni moi, ni son église. Quoi » qu'il en arrive, la vérité sera triomphante, et l'erreur confondue (1). » Si cet homme véhément avoit été condamné, croyez-vous qu'il se seroit soumis ?

CHAPITRE II.

(2) *M. Fénelon renvoyé dans son diocese.*

LE roi, qui n'avoit pas encore ôté à Fénelon l'éducation des princes, lui refusa la permission d'aller en personne à Rome solliciter son affaire, et lui proposa d'entrer en conférence avec M. de Meaux. Fénelon fuyoit la dispute, soit que Bossuet lui fût odieux, soit qu'il craignît d'être accablé par son impérieuse volubilité. Cependant, à la persuasion d'Hébert, il sacrifia ses ressentiments à l'amour de la vérité, et consentit aux conférences, pourvu que le cardinal de Noailles, quelques évêques et huit docteurs y assistassent, et qu'un secretaire écrivît mot à

(1) Relation du quiétisme, p. 264.
(2(Juillet 1697.

mot les objections et les réponses. (1) Il livra ces conditions par écrit au pere Valois, qui jouoit le rôle de médiateur, pour conserver sa place et pour sauver son ami.

Le pere la Combe, enfermé à Vincennes, avoua tout ce qui s'étoit passé entre mad. Guion et lui. Il écrivit même un billet (2) à sa pénitente, où il lui rappelloit toutes leurs familiarités passées, et l'exhortoit à s'en repentir. Le cardinal de Noailles les fit lire à mad. Guion, qui soudain s'écria : "Que le pere la Combe » est malheureux ! il est donc fou ? O mon » Dieu ! que vos jugements sont impéné- » trables ! Moi, quatorze nuits avec ce » saint homme ! » Une femme de chambre de mad. Guion, un gentilhomme de Monsieur, l'accuserent d'attouchements impurs. Elle fut envoyée à la Bastille, et son défenseur fut perdu. Rien n'irrita plus le roi que ce billet : il regarda mad. Guion comme la corruptrice des mœurs ; les duchesses de Guiche, de Mortemar, de Sully, de Chevreuse, de Beauvilliers, comme corrompues ; Fénelon, comme

(1) Mém. Msts. de l'évêque d'Agen.
(2) Ibid. p. 508 et 509.

le protecteur du vice ; et mad. de Maintenon, comme complice de tout le mal qu'elle avoit celé. Il se rappelloit toujours avec un nouveau chagrin, les conférences pieuses de l'hôtel de Beauvilliers ; et qui sait jusqu'où alloient ses soupçons ? Ils n'épargnoient pas la vertu la plus pure, s'il falloit en juger par ses emportements, si effrayants dans un roi si modéré.

Cependant Fénelon, au milieu de ses amis, dissipoit ses chagrins par les plaisirs innocents d'une conversation enjouée. L'abbé de Langeron entre d'un air triste, et abatu : « Avez-vous reçu des lettres » de Flandres ? Oui, dit l'archevêque. » Vous mande-t-on, reprend l'abbé, ce » qui est arrivé dans votre palais ? Oui, » on me l'écrit. Mais vous dit-on que » tous vos meubles, tous vos livres, » tous vos papiers ont été consumés par » le feu ? Oui, mon cher abbé, je sais » tout cela, et j'en suis consolé. » Il reprend tranquillement les propos agréables que Langeron avoit interrompus. Un moment après, on lui porte une lettre du roi. Il l'ouvre sans empressement ; il y voit sans pâlir sa disgrace ; il en dit un mot à ses amis, et continue son discours.

Fénelon, si brusquement renvoyé dans son diocese, conserva encore sa place de

précepteur. C'est tout ce que le roi accorda aux instances de mad. de Maintenon, et aux larmes du duc de Bourgogne. Le cardinal de Noailles et M. de Chartres, qui avoient tout espéré des conférences acceptées, ne douterent pas que M. de Meaux n'eût fait jouer des ressorts secrets pour punir l'archevêque de son entêtement.

Ces deux prélats n'étoient pas éloignés des voies intérieures. Et vraisemblablement, s'ils n'avoient craint que le livre des *Maximes* ne fût plutôt une apologie de mad. Guion qu'une explication des sentiments des mystiques, ils se seroient tus, et peut-être joints à Mr. de Fénelon. Mr. de Chartres avoit souvent dit, qu'il pensoit comme lui, mais qu'il s'exprimoit autrement : et Mr. de Paris, lors des articles d'Issy, sembloit s'être engagé à soutenir l'amour désintéressé, par ces mots de son Instruction : *Ne blâmons point les excès où l'amour porte les ames. La mesure de l'amour de Dieu, est de l'aimer sans mesure.*

Me. de Maintenon ne crut point devoir entrer dans une affaire portée au Saint-Siege. Elle attendit en silence la décision de l'église. Mais elle acheva de déraciner à Saint-Cyr les principes des mys-

tiques. Elle exhorta la Maison-fort à se conformer aux constitutions, à marcher vers Dieu par les voies les plus simples, à reprendre ses anciennes imperfections, plutôt que de conserver celles que ses chimeres lui donnoient. La Maison-fort obéissoit; mais bientôt après elle avoit de nouvelles extases. Mr. Bossuet ne la convainquoit pas, parce qu'elle trouvoit en lui une espece de mauvaise foi à condamner hardiment en Fénelon ce qu'il n'osoit condamner dans les saints. L'évêque vouloit accorder un profond respect pour les auteurs mystiques, avec un parfait mépris pour leurs défenseurs. Et cela n'étoit pas possible.

De Cambray, Fénelon écrivit au duc de Beauvilliers la lettre la plus édifiante. Il ne se plaignit ni de la sévérité du roi, ni des cabales de ses envieux, ni de l'injustice de ses ennemis : il parut tranquille, détaché de ses sentiments, supérieur à l'adversité, prêt à se soumettre, convaincu qu'il falloit défendre l'amour désintéressé avec un entier désintéressement. Cette lettre, répandue dans le public, traduite en italien, lui fit beaucoup de partisans.

Bossuet, qui aimoit mieux raisonner sur l'oraison que la faire, répondit à cette

lettre, donna un sens coupable de rebellion méditée aux termes qui annonçoient la plus parfaite soumission. « Déja, » dit-il, son obéissance se prépare des » défaites : et l'on verra renaître ces raf» finements qui ont fatigué les siecles » passés et le nôtre. » Il reprocha sans détour à Mr. de Cambray, qu'il forgeoit des persécuteurs à l'oraison pour s'en faire le martyr ; et s'engagea dans des raisonnements théologiques, qui éblouïrent les gens d'église, et ennuyerent les gens du monde. Ses amis même furent blessés de l'âcreté de son zele. Les ministres le désapprouvoient. Fleury, Catalan, Langeron le blâmoient hautement. Et que ne disoient pas ses ennemis? Comment, après avoir offert tant de tolérance aux huguenots, en avoit-il si peu pour les quiétistes? Son apocalypse étoit une pure rêverie : ses notes sur David et sur Salomon, l'ouvrage d'un écolier: ses variations, un beau roman : son exposition de la foi catholique, un lâche déguisement de la doctrine de l'église. Bossuet n'ignoroit point ces discours : il en connoissoit les auteurs : il eût pu les perdre d'un seul mot, et il les recevoit à sa table, soit pour opposer la charité à l'outrage, soit pour les rendre témoins

de son triomphe, et peut-être pour tous les deux. (1)

CHAPITRE XVII.

Ecrits pour et contre.

LA dispute s'échauffoit tous les jours. A peine un livre de Mr. de Meaux paroissoit-il, qu'on voyoit en même-temps plusieurs réponses de Mr. de Cambray. Mr. de Fénelon lui disoit avec une douceur charmante, qu'il étoit le plus emporté des hommes : Mr. Bossuet repliquoit avec fureur : « Et vous le plus artificieux Montan de la nouvelle Priscille ! loin de trouver en vous l'humilité d'un évêque, je ne vois ni celle d'un chrétien, ni même celle d'un homme. » Ses intentions pouvoient être droites. Mais certainement on ne peut le justifier de malignité : car quand Fénelon juroit qu'il se soumettroit, il ne falloit pas crier qu'il ne se soumettroit pas. Il étoit permis d'attaquer l'erreur ;

(2) Relation du quiétisme, 2e. partie, p. 4.

il ne l'étoit pas de rendre odieuse la personne. J'ai eu la patience de lire tous ces écrits, et je n'ai trouvé aucune réponse de Bossuet à ces paroles de Fénelon : (1) *Je suis ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter avec* Molinos *dans l'abyme du quiétisme : vous allez me pleurer par-tout, et par-tout vous me déchirez en me pleurant.*(1)

Saint-François de Sales étoit réclamé par les deux partis : il eût dû être abandonné par l'un et par l'autre. Fénelon eut tort de le suivre, et Bossuet, de l'expliquer(2). M. de Meaux avoit autant de peine

(1) IIIe. Lettre de M. de Meaux, sur la fin.

(2) « Les amantes spirituelles, épouses du roi » céleste, se mirent, se purifient, s'ornent le » mieux qu'elles peuvent, non pour être parfai- » tes, non pour se satisfaire, non pour se con- » templer, non pour acquérir le ciel, mais pour » obéir à l'époux. Elles ne se purifient pas pour » être pures, elles ne se parent pas pour être » belles, mais seulement pour plaire à leur amant, » auquel si la laideur étoit aussi agréable que la » beauté, elles préféreroient la laideur à la beauté » même. *St. François de Sales à la mere de Chantal, et ailleurs.* Oui, même ils préféreroient » l'enfer au paradis, s'ils savoient qu'en celui-là » il eût un peu plus de bon plaisir divin qu'en » celui-ci ; en sorte que si par imagination d'une » chose impossible, ils savoient que la damna-

à

à convenir des erreurs de S. François de Sales, que Mr. de Cambray à convenir des siennes. Tous les deux s'étoient engagés dans un labyrinthe, dont ils ne pouvoient sortir, en mettant l'autorité à la place de la raison. Bossuet, étonné de la fécondité et de l'éloquence de son adversaire, trembloit, ou feignoit de trembler pour la religion. Il répondit à mad. de Grignan, qui lui demandoit si Mr. de Fénelon avoit tant d'esprit : « Ah ! madame, » il en a à faire peur. »

(1) Me. de Maintenon, aussi attentive à conserver, parmi ses enfants, la pureté de la foi, que l'innocence des mœurs, pria le roi d'ôter de Saint-Cyr trois religieuses, dont l'entêtement avoit résisté à Mr. de Chartres et à Mr. de Meaux. Le roi y alla lui-même avec mad. la duchesse de Bourgogne. Il fit assembler la communauté, et représenta fortement le danger des nouvelles opinions, dit que

» tion fût un peu plus agréable à Dieu que la » salvation, ils quitteroient la salvation, et cour» roient à la damnation. » Les écrits de S. François de Sales sont pleins de passages aussi singuliers. Il falloit laisser là le saint, avouer qu'il avoit été homme, et dire que M. de Cambray avoit eu tort de copier un saint de deux jours.

(1) Septembre 1698.

le quiétisme ne résisteroit pas à celui qui avoit écrasé le jansénisme, défendit de rouvrir la porte à ces filles opiniâtres, protesta qu'il prenoit ces précautions pour affermir la maison de Saint-Louis contre les secousses qu'elle éprouveroit après sa mort, et répéta plusieurs fois : *Un esprit inquiet et singulier me fait peur par-tout.*

Il ne s'en tint pas là ; il craignit que le mérite et les talents de mesdames de la Maison-fort, de Tour, et de Montaigle, qui avoient été renvoyées, ne donnassent un jour envie à la communauté de les rappeller. Il écrivit de Compiegne à la supérieure, qu'il défendoit expressément de les recevoir, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Saint-Cyr, toujours fidele aux intentions de son fondateur, a conservé depuis le trésor de la foi, avec d'autant plus de soin, qu'un exemple domestique lui a appris combien il est facile de le perdre. Mad. de Maintenon y établit une maxime, avec laquelle on peut quelquefois errer, mais jamais avoir tort : je veux dire, un inviolable attachement au Saint-Siege, et un respect docile pour celui qui le remplit.

CHAPITRE XVIII.

Calomnie réfutée.

LES écrits polémiques continuerent de part et d'autre. Fénelon se plaignit de ce qu'on vouloit le faire hérétique malgré lui. Les deux évêques se donnerent publiquement des démentis. Les fideles en furent scandalisés, les libertins en rirent, le duc de Nevers fit des satyres : le roi dit : « Je croyois que » l'on se tairoit jusqu'à ce que Rome » eût parlé. » Les sages gémirent de voir les deux plus beaux génies de France employer leur esprit et leur temps à des ouvrages anéantis avec les disputes qui les font naître. Les critiques remarquerent que les mœurs des deux prélats n'étoient point attaquées, quoique les liaisons de l'un avec madame Guion prêtassent beaucoup aux traits de la calomnie, et que l'attachement de l'autre pour Mlle. des-Vieux de Mauléon eût déja fourni des contes satyriques à Jurieu. (1)

Quelques-uns prétendoient qu'une crainte mutuelle les retenoit dans la mo-

(1) Voyez les lettres pastorales de Jurieu aux religionnaires de France.

le secret fut éventé, on assembla plusieurs circonstances, telles que les visites fréquentes du prélat, ses longs séjours à Paris malgré sa régularité, les voyages de Mlle. Desvieux à Germigny, l'accroissement de sa fortune et de son train, et mille autres choses qui accréditerent le témoignage des domestiques. Ceux qui surent le mariage, le cacherent par égard pour la religion : on craignit que les huguenots n'en tirassent avantage contre leur plus redoutable ennemi : la gloire de Bossuet étoit devenue celle de l'église. Après sa mort, ses créanciers poursuivirent Bossuet son neveu, maître des requêtes, pour le paiement d'une maison achetée à Paris en 1684; et celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de saisie à Mlle. Desvieux, qui occupoit la maison depuis l'achat. Celle-ci produisit deux actes : par le premier, Bossuet s'étoit engagé de faire cette acquisition : par le second, il lui en avoit fait une donation pure et simple. Les créanciers s'obstinant, elle communique son contrat de mariage à son avocat, qui lui répond du succès de son affaire, et s'en assure en avertissant les neveux de l'évêque d'un fait si intéressant pour la mémoire de leur oncle. Le roi, sur le rap-

port qui lui en fut fait, donna ordre à l'abbé Bossuet d'assoupir une affaire qui scandaliseroit les foibles. Un accommodement réduisit au silence les créanciers. Mlle. Desvieux eut deux filles, très-bien élevées, dont on prétend que l'une vit encore. Themiseuil de Saint-Hyacinthe souhaitoit fort qu'on le crût issu de ce mariage: qui ne connoissoit pas son pere, n'en pouvoit choisir un meilleur. Un valet de chambre de Bossuet, passé au service du cardinal de Bissy, lui dit, qu'il y avoit eu entre eux quelque chose de plus que des visites de bienséance et d'honnêteté. Un autre s'étant refugié à Geneve, y conta plusieurs particularités, très-croyables si elles ne venoient d'un prosélyte. Quelques-uns crurent que le P. de la Chaise s'étoit servi de cette anecdote pour l'exclure du cardinalat et de l'archevêché de Paris. Quelqu'un ayant un jour demandé à Bossuet, si le mariage d'un prêtre étoit bon, il répondit: « Oui: le contracter, c'est pécher contre la discipline: mais après l'avoir contracté, le dissoudre, c'est pécher contre le décalogue. » Il fut souvent prié de donner son sentiment par écrit; mais il le refusa toujours: il craignoit de diviser l'église, lui qui avoit tant travaillé pour la

réunir. Cependant il lui eût rendu un plus grand service par un traité contre le célibat des prêtres, que par tous les écrits de controverse qu'on ne lit plus, et qu'on n'eût dû jamais lire. Qu'il y a loin de l'évêque qui donne des sujets à l'église, au citoyen qui en donne à l'état !

CHAPITRE XIX.

Livre de Fénelon examiné à Rome.

LE roi écrivit au pape une lettre assez forte contre le livre des *Maximes*. Bouillon publia qu'elle avoit été extorquée, surprise, ou dictée à Louis par monsieur de Noailles et par Mr. Bossuet.

La congrégation du saint office nomma pour examinateurs sept religieux, et pas un évêque ; parce que, dit naïvement l'abbé Phelippeaux, les prélats de Rome n'entendent point les matieres de religion, et laissent la théologie aux moines. Cependant l'église Gallicane a plus de déférence pour les décisions d'une pareille assemblée, que pour celles d'une assemblée générale de son propre cler-

gé : l'éloignement impose : on peut dire, *Rome a parlé* ; et les noms gouvernent le monde.

Les deux évêques avoient à Rome chacun son solliciteur. Mr. de Cambray y avoit l'abbé de Chanterac, son oncle et grand-vicaire ; Mr. de Meaux, l'abbé Bossuet son neveu. Bossuet étoit représenté comme l'oracle de l'église de France ; Fénelon comme persécuté par une ligue d'évêques ennemis de la cour de Rome, et protégé par les Jésuites, qui, accusés de ne vouloir pas d'amour commencé dans les pécheurs, soutenoient la nécessité de l'amour pour les justes. Tant les disputes de religion sont une pure affaire de parti.

Dans les premieres séances, Mr. de Cambray n'eut que deux voix contre cinq. Bouillon voulut en vain exclure des consulteurs, dont l'érudition et la droiture étoient connues, et leur en substituer d'autres plus agréables au St. Esprit ; il ne put obtenir que deux évêques, le Drou et Rudolvic, plus ignorants que tous les monsignors ensemble. (1)

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux, Théologien de l'abbé Bossuet.

L'adjonction de ces deux prélats produisit dans la congrégation de vives disputes, et un partage scandaleux. Les amis de Mr. de Cambray triompherent, et soutinrent qu'on ne pouvoit plus condamner le livre. Le pape, prince foible qui n'avoit que des sentiments d'emprunt, fut affligé d'un schisme qui alloit déshonorer la cour de Rome. Il ajouta trois autres consulteurs aux premiers. On recommença l'examen du livre. Les Cambrésiens publioient à Rome, que, depuis l'instruction pastorale de Fénelon, Paris étoit revenu de ses préventions, et l'église de ses alarmes; que le roi, mieux informé, se reprochoit la premiere ferveur d'un zele mal-entendu; que Mr. de Paris et Mr. de Chartres abandonnoient l'évêque de Meaux; et que l'Europe regardoit Fénelon comme une victime que Bossuet, jaloux de ses talents, vouloit immoler à sa gloire. Les deux partis croyoient Rome inspirée par le St. Esprit, et parloient, écrivoient, agissoient comme si elle n'étoit déterminée que par des motifs purement humains.

Ces bruits suspendoient le jugement du pape et de la congrégation. Avant de prononcer, il falloit bien savoir si la sentence plairoit à la puissance coactive. Car sans le

fer et le feu, que servent les arrêts d'un tribunal qui prononce sur des opinions ?

On pressoit les consulteurs, et on les accabloit de livres. On hâtoit leur jugement par des importunités : on le retardoit par des lectures immenses. Le pape, piqué de l'acharnement avec lequel les trois évêques demandoient une condamnation qu'ils avoient anticipée, craignoit de commettre son autorité. Les examinateurs étoient encore partagés, et les cardinaux ne furent pas plus d'accord.

Bouillon, après avoir fait naître divers incidents, crut sauver l'honneur de son ami, en proposant de défendre la lecture du livre des *Maximes*, jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. Cet expédient fut rejetté : il proposa d'affermir la saine doctrine par des canons qui ne diroient rien du livre attaqué. Les Meldistes parerent ce coup. Enfin, dans les dernieres séances, il dit au sacré college : « Qui pensez-vous condamner ? un théologien couvert de la » poussiere de l'école ? un particulier sans » aveu, sans appui ? Détrompez-vous : » c'est un archevêque, le plus bel-esprit » du royaume, un homme saint dans ses » mœurs, sage dans le gouvernement de » son diocese, un homme qui vous fait » l'honneur de vous porter son affaire

» en premiere instance, qui a recours à
» l'autorité du Saint-Siege, méprisée et
» affoiblie par ses ennemis; un théologien
» dont la doctrine est approuvée par tou-
» tes les ames pieuses, et condamnée
» seulement par cinq misérables Fraticelli
» sans caractere, sans érudition, si obs-
» curs, que je ne sais pas même leur
» nom. Réfléchissez sur les suites de votre
» condamnation. Mille livres imprimés
» contrediront votre jugement. Vous ne
» pouvez pas plus empêcher d'enseigner
» l'amour pur, que de le sentir. Con-
» damnez Mr. de Cambray. Il a des res-
» sources dans son génie et dans ses amis.
» Vous l'opprimerez : il ne s'abandon-
» nera pas à lui-même. Vous l'abatrez :
» ses amis le releveront. »

Ces menaces déplurent aux cardinaux : un d'eux lui répondit : « Seigneur car-
» dinal, nous sommes juges, et non pas
» écoliers. » Le pape, outré des hauteurs de Bouillon, qui lui baisoit les pieds en le menaçant : « Cet homme, disoit-il,
» ne vient me voir que pour me querel-
» ler : il a toujours l'air d'un sanglier
» blessé. » Cependant, pour se ménager une excuse auprès du roi, Bouillon condamnoit avec les cardinaux les propositions qu'il protégeoit : « C'est bien à nous,

» leur disoit-il, à défendre le pur amour, » à nous, qui ne connoissons que l'a» mour impur ! »

CHAPITRE XX.

Disgrace de Fénelon.

LE roi, instruit des faux bruits de sa bienveillance pour Mr. de Cambray, et de l'avantage que l'erreur en tiroit, piqué d'avoir donné un Quiétiste pour précepteur, un Quiétiste pour confesseur (1) à ses enfants, irrité de l'abus qu'on faisoit de son nom, pressa fortement la condamnation des *Maximes*, et détruisit par un coup d'éclat tout ce qu'on avoit dit à Rome de son penchant pour Mr. de Cambray. Fénelon perdit sa place et sa pension de précepteur, malgré les pleurs et les prieres du duc de Bourgogne. Tous ses parents furent privés de leurs emplois: un de ses freres, renvoyé de la marine : l'abbé de Beaumont son neveu, l'abbé de Langeron son ami, Du Puis et Leschelle, menins des princes, chassés de la cour : tous ses partisans regardés com-

(1) Le pere Valois, Jésuite, placé par Fénelon auprès des princes.

me coupables. Un commerce de lettres avec lui fut un crime d'état (1). Le fils de mad. Guion eut ordre de quitter les gardes, où il servoit avec distinction. Les Beauvilliers, les Guiches, les Chevreuses, les Sullis craignirent d'être enveloppés dans la disgrace de leur ami. On en parloit hautement à la cour. Les Jansénistes et les courtisans le souhaitoient : les uns, parce que Mr. de Cambray leur avoit enlevé le duc de Chevreuse, éleve de Port-Royal; les autres, parce que la vertu du duc de Beauvilliers leur déplaisoit autant que son crédit. On en délibéra dans le conseil secret. Le roi n'osa condamner le gouverneur de ses petits-fils sans l'entendre. Beauvilliers, après avoir briévement rappellé les commencements et les progrès de cette affaire, ajouta : « Je n'ai rien à me reprocher sur le Quiétisme. Je suis ce que j'ai toujours été, » humblement soumis à toutes les décisions de l'église. Si les sentiments de » Mr. de Cambray sont des erreurs, ils » ne sont pas les miens. En matiere de » foi, je pense comme mon curé et non » pas comme mon ami. Si l'amitié pour

(1) Mém. Msts. de l'évêque d'Agen. p. 522.

» lui est un crime, ou toute la cour est
» coupable comme moi, ou je suis in-
» nocent comme toute la cour. L'édu-
» cation des princes n'est point en péril
» entre mes mains. Loin d'avoir les sen-
» timents des Quiétistes, ils en ignorent
» même le nom. Je sais, sire, qu'on
» m'accuse de les accabler de prieres trop
» ferventes. Que Rome les condamne!
» Je les réduirai à la simple récitation
» du chapelet. Je suis l'ouvrage de votre
» majesté. Vous m'avez élevé, vous
» pouvez m'abattre : dans la volonté de
» mon prince, je reconnoîtrai la volonté
» de Dieu : je me retirerai de la cour
» avec le regret de vous avoir déplu, et
» avec l'espérance de mener un vie plus
» tranquille. » Le roi parut satisfait de ces sentiments.

Me. de Maintenon fut inconsolable de la disgrace de Mr. de Cambray. Elle n'avoit pu le soutenir, parce que Mr. Bossuet disoit au roi, que Rome ne se résoudroit jamais à flétrir un homme qu'elle croiroit bien avec lui. Elle ne put que le plaindre. Le salut des princes lui étoit plus cher que la fortune de son ami. Elle n'osoit parler : c'eût été fortifier les soupçons du roi. Cette douleur contrainte corrompit son sang. Elle tomba dangereuse-

ment malade. « Hé bien ! lui disoit le » roi, il faudra donc vous voir mourir » pour cet homme-là ? (1) » Cette maniere de la consoler, fut un nouveau coup de poignard. Le chagrin s'étoit emparé du cœur de Louis. Il lui reprocha ses liaisons avec Fénelon, et ces entretiens secrets qu'il avoit si long-temps ignorés. Me. de Maintenon ne put dissiper ces funestes ombrages, qu'en s'abstenant de prononcer même le nom de Mr. de Cambray. Récit bien différent de celui de M. de Ramsai, qui présente la disgrace de Fénelon comme un coup de madame de Maintenon même, bassement jalouse de la faveur du prélat auprès du roi, qui ne le pouvoit souffrir. (2)

Mais pourquoi mad. de Maintenon ne s'opposa-t-elle point à la disgrace précipitée d'un homme qu'elle aimoit tant ? Pourquoi ne pas prier le roi d'attendre la condamnation de Rome ? Voilà la question que je faisois à madame la marquise d'***, qui a long-temps vécu avec Mr. de Cambray et avec mad. de Maintenon. Et voici mot pour mot ce qu'elle me ré-

(1) Mém. de Me. du Péron.

(2) Vie de M. de Fénelon.

répondit : *Si la haute vertu de madame de Maintenon avoit permis au roi quelques soupçons jaloux, ils seroient tombés sur monsieur de Cambrai.*

Une lettre foudroyante apprit à Bouillon ces changements inattendus. Il n'en fut point ébranlé, et dit : « C'est à présent qu'il m'est glorieux de servir mon ami. » On lui remontra qu'il se perdoit. « Un homme de ma qualité, répondit-il, ne se perd pas aisément. Les Noailles peuvent manquer ; mais Bouillon ! » Ses flatteurs lui persuadoient qu'il étoit en amitié ce que Turenne etoit en guerre.

C'étoit peu pour mad. de Maintenon d'être forcée à dévorer sa douleur. On exigeoit qu'elle trahît la confiance que Fénelon avoit eue en elle dans un temps plus heureux. L'honneur, le zele, la compassion, déchiroient tour-à-tour son cœur. On disoit à Rome que Mr. de Cambray avoit eu les plus étroites habitudes avec Me. Guion : ses amis n'en convenoient pas. On cherchoit à Paris un titre convaincant. Il échappa un jour à mad. de Maintenon, de dire que Mr. de Cambray lui avoit autrefois écrit là-dessus la lettre la plus détaillée. Des Marais en fit confidence à Bossuet, qui lui dit, que l'in-

térêt de la religion n'admettoit point les délicatesses de l'amitié. La même raison fut alléguée à mad. de Maintenon, comme si, sans une perfidie la vérité n'eût pu triompher. Mad. de Maintenon eut la foiblesse de donner à Mr. de Chartres une copie de cette piece (1) et d'en montrer l'original au nonce. Ce mémoire est envoyé à Rome : l'abbé Bossuet le distribue aux cardinaux. Bouillon en est déconcerté: l'abbé de Chanterac se tait : Fénelon écrit une longue apologie, et n'est pas écouté.

Cette piece détermina la congrégation des cardinaux, qui, sans l'infidélité ou le zele de mad. de Maintenon, et sans la rétractation arrachée à propos au P. La Combe, auroit vraisemblablement renvoyé les parties hors de cour. Le pape avoit toujours regardé cette affaire comme peu sérieuse. *Cambray* avoit-il dit, *peche par excès d'amour divin*, *et Meaux par défaut d'amour pour le prochain*. Entendant les cardinaux s'échauffer sur ce que Fénelon détruisoit l'espérance, et Bossuet la charité, il leur dit : « C'est la » foi qui se perd, et nul de vous n'y

(1) Elle est dans le recueil des lettres.

» pense. » En France, on n'étoit occupé que du péril de l'église. A Rome, où un aruspice ne peut encore voir un aruspice sans rire, on se demandoit d'où venoient les craintes de la France.

CHAPITRE XXI.

Fénelon est condamné, et se soumet.

(1) APrès bien des discussions, le cardinal Cazanata dressa un bref qui déplut aux deux partis. Les Cambrésiens dirent, qu'un bref n'avoit point de force dans les parlements, et ne pouvoit faire une loi de doctrine. Le pape croyoit avoir donné une Bulle. Les Meldistes en trouverent l'exorde sec et bas, furent surpris qu'on ne parlât, ni de Molinos, ni des Quiétistes; qu'on n'excommuniât point ceux qui défendroient le livre des *Maximes*; qu'on n'en qualifiât pas d'hérétiques les propositions; que le pape osât dire qu'il prononçoit *motu proprio*, lui qui en avoit été requis par le roi et par M. de Cambray.

(1) 13 Mars 1699.

Il est remarquable que le bref ne condamna point les auteurs mystiques dont M. de Fénelon avoit expliqué les maximes. Leur doctrine, foudroyée dans son livre, triomphe encore dans les leurs. Il faut l'avouer; le crime de Fénelon fut de l'avoir tirée de l'obscurité mystérieuse où elle est enveloppée. Dégagée du galimathias qui la couvroit, elle parut nouvelle, elle choqua les fideles, elle effraya les théologiens. Artifices, intrigues, autorité, raisonnements, tout fut employé pour détruire des erreurs, qui, grace au physique de notre climat, se seroient bientôt détruites d'elles-mêmes. Les visions des Ascétiques ne peuvent guere se maintenir ou s'étendre, que dans ces pays où le soleil embrase les cerveaux. C'est-là que les hommes libertins ou devots, se jettent dans l'amour profane, qui fait toujours craindre de n'être pas assez aimé; ou dans l'amour sacré, qui tremble toujours de ne pas aimer assez.

Fénelon n'eut point pour le bref, l'indifférence qu'on l'avoit accusé de prêcher pour le salut. Mais l'humilité, ou, si l'on veut, un amour-propre généreux et éclairé, fit taire les conseils spécieux de l'orgueil. Il avoit promis de se soumettre, et il se soumit; il se soumit sans

restriction, sans réserve. Quand il annonça en chaire sa propre condamnation, toute l'assemblée fondit en pleurs. Il fit un mandement contre son livre, et le pape l'en félicita. Sa docilité le justifia dans tous les cœurs. Elle ne déplut qu'à Jurieu, qui l'accusa de bassesse; et à Bossuet, qui l'accusa de dissimulation. Ceux qui avoient été enchantés de combattre un hérétique, n'eurent pas le plaisir de poursuivre un rebelle. (1) Ses ennemis en furent outrés : ils s'étoient flattés d'une désobéissance qui auroit justifié leurs fureurs prématurées; et dès qu'ils virent une soumission parfaite, ils demanderent une rétractation formelle, telle que l'avoient

(1) M. l'évêque d'Agen assure dans ses mémoires, p. 529 et 530, que M. de Meaux avoit publié que M. de Cambray ne se soumettroit point, et lui avoit tenu un pareil discours. Il assure aussi, p. 537, que les bruits publics accusoient M. Bossuet d'avoir dépêché à M. de Valbelles, évêque de Saint-Omer, et suffragant de Cambray, divers couriers, pour l'engager à critiquer, comme il fit, le mandement de son métropolitain : ce qui indigna toute l'assemblée provinciale. On exigea de M. de Cambray, qu'il condamnât tout ce qu'il avoit écrit pour défendre son livre. Prétention injuste, puisqu'un texte peut être blâmable, sans que le commentaire le soit.

faite les Chevreuse et les Beauvilliers, qui avoient conservé leur place pour avoir abjuré la petite église, mais perdu sans retour l'amitié du roi pour l'avoir soutenue.

Le roi rappella le cardinal de Bouillon, qui partit sur-le-champ, mais qui revint à Rome sur les premieres nouvelles de la mort du cardinal Cibo, qui laissoit vacante la belle place de doyen du sacré college. Le roi donna ordre au prince de Monaco, son ambassadeur, de demander à Bouillon le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de la charge de grand aumônier de France. Le lendemain de cette nouvelle, Pasquin, en habit de cardinal, en attitude de suppliant, présenta un placet au roi, avec ces paroles du prophete : *Ne projicias me à facie tuâ, et spiritum sanctum ne auferas à me.*

Dans l'assemblée provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation du Bref, M. de Meaux parla si fortement contre M. de Cambray, que tous les évêques furent scandalisés de tant de zele. Malgré ses oppositions, l'assemblée ordonna que le mandement de chaque prélat rendroit grace à Dieu de la joie que la docilité parfaite de Fénelon donnoit à l'église.

Plus grand dans sa défaite, que son

ennemi dans son triomphe, Fénelon crut devoir à son diocese un monument de son repentir. Il fit faire pour l'exposition du saint sacrement, un soleil, dont un des anges, qui en étoient les supports, fouloit aux pieds divers livres hérétiques, sur un desquels étoit le titre du sien.

Me. de Maintenon fut édifiée de sa docilité. Mais monsieur de Chartres lui persuada que monsieur de Cambray devoit à l'église un plus grand exemple; que la simple soumission étoit insuffisante, et qu'un prélat étoit obligé de combattre ses erreurs avec le même zele qu'il les avoit répandues. « Je ne croirai point, disoit-» elle, qu'on soit détrompé d'une opi-» nion, que je ne voye qu'on l'attaque » avec autant de force qu'on l'a soute-» nue. » Mais il me semble que, puisque le pape étoit content, madame de Maintenon devoit l'être.

CHAPITRE XXII.

Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.

LA disgrace de M. de Cambray étonna toute l'Europe. Elle fut attribuée à mad. de Maintenon. A Paris, on ignoroit les intrigues de Fénelon à la cour de Rome, les infidélités de Bouillon, les sentiments du roi; on s'intéressa pour le malheureux. Il n'étoit pas soutenu par Me. de Maintenon; on le crut opprimé par elle. On chercha les causes de cette persécution inespérée; et voici ce qu'on publia:

Me. de Maintenon, peu contente du haut rang où Louis l'avoit élevée, voulut rendre son mariage public. Elle accoutuma le roi à cette prétention, lui cita l'exemple de cent souverains, qui n'avoient pas dédaigné de placer leur sujette sur leur trône, lui inspira mille scrupules sur le scandale qui naissoit de l'extrême familiarité dont la cour étoit témoin. Louis ne put résister à ses importunités, et s'en remit à la décision des casuites les plus éclairés. Me. de Maintenon fit consulter

sulter M. de Cambray, et le pere le Comte, jésuite, confesseur de Me. la duchesse de Bourgogne. Comme elle avoit masqué le problême sous les noms d'une demoiselle et d'un gentilhomme, ils ne trouverent aucune difficulté, et déciderent au gré de ses desirs. Elle en parla sans déguisement au pere de la Chaise, qui, sentant l'importance de cette décision, craignit de se commettre, évita adroitement de répondre, et proposa l'archevêque de Cambray, comme très-capable de prononcer sur une affaire si délicate. Fénelon ne sentit pas moins que le jésuite le danger de décider, et lui dit avec émotion : « Que vous » ai-je fait, mon pere, pour me perdre ? » La Chaise ayant repliqué que le roi l'attendoit au conseil de conscience ; (1) « Eh bien ! reprit l'archevêque, allons-y ; *Quand Balac me donneroit sa maison pleine d'or et d'argent, je dirai tout ce que le seigneur me dira.* » (2) Noailles, archevêque de Paris, Bossuet, le pere de la Chaise, le pere le Comte, et Féne-

(1) Remarquez qu'il n'y avoit point alors de conseil de conscience.

(2) Les auteurs de ce conte disent Harlay. Mais Harlay étoit mort en 1696, et le P. Le Comte n'avoit pas encore paru à la cour.

lon, agiterent cette grande question. Les deux premiers opinerent pour la déclaration du mariage; les deux derniers furent d'un avis contraire. Le P. de la Chaise ne parla qu'après avoir vu de quel côté penchoit la balance, et lu son opinion dans les yeux du roi. M. de Cambray préférant l'honneur de la France, de son maître, de ses disciples, à ses intérêts particuliers, représenta qu'il n'y avoit nul sujet de scandale; que le mariage n'étoit ignoré de personne, quoiqu'il ne fût pas déclaré; que la France avoit une trop haute idée de la piété du monarque et de celle de Me. de Maintenon, pour imaginer que leur union ne fût qu'un concubinage; que la cour habituée depuis douze ans à cette intimité, ne se méprenoit point sur la nature de ces liaisons; que donner à Me. de Maintenon le titre de reine de France, c'étoit déshonorer le trône, sans élever Me. de Maintenon, qui en avoit presque tous les honneurs.

Le pere de la Chaise se rangea de ce sentiment, foiblement combattu par Noailles et par Bossuet, qui n'en avoient pris un opposé que pour tendre un piege à Fénelon. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Louis. Me. de Maintenon s'apperçut que son projet avoit échoué. Pi-

quée de ce mauvais succès, elle eut l'adresse de tirer du roi tout ce qui s'étoit passé au conseil. Elle s'en vengea, en faisant condamner à Rome les *Maximes des Saints*, en chassant l'auteur de la cour; et en suscitant contre le pere le Comte, Mrs. Tiberge et Brisacier, (1) qui déférerent à Rome les écrits de ce jésuite sur les cérémonies chinoises. M. le Dauphin témoigna sa reconnoissance au pere le Comte et à Fénelon, les embrassa, et les combla de bontés. Mais il fut si fort irrité contre M. de Paris et M. de Meaux, qu'il les traita de prêtres insolents, qu'il feroit jeter par les fenêtres, s'il n'étoit retenu par son respect pour le roi et pour leur habit.

Ces bruits furent répandus, non par M. de Cambray, qu'on n'en doit pas soupçonner, mais par des partisans indiscrets, qui crurent le servir; par quelques-uns de ses parens, qui crurent augmenter sa gloire en attribuant ses malheurs à sa vertu; et par ces gens qui veulent rendre

(1) Me. de Maintenon influa si peu sur les poursuites de Mrs. Tiberge et Brisacier, qu'elle se refroidit à leur égard quand elle les vit ouvertement opposés aux jésuites, qu'elle n'aimoit pourtant pas.

raison des événemens les plus simples, en formant un tissu d'incidens compliqués. Cette anecdote ne put trouver croyance auprès de ceux qui connoissoient la cour; ils savoient que le roi n'étoit pas porté à consulter Fénelon, ni Fénelon, à dissuader une action aussi indifférente au bien de l'état, et à l'honneur de la famille royale. Mais elle se répandit dans tant de livres, (1) qu'aujourd'hui même elle a besoin d'être réfutée malgré son extrême absurdité.

Je ne nierai pas qu'il n'ait peut-être échappé à Me. de Maintenon quelques desirs de monter sur le trône, desirs qu'on doit lui pardonner, puisqu'à sa place, une autre en auroit formé de plus vifs, et qu'il ne reste aucun vestige des siens. Mais qu'on me permette les observations suivantes :

Cette historiette est détruite par tout ce que nous venons de dire d'après les mémoires les plus sûrs et les plus détaillés. Quoique rapportée dans toutes ces

(1) Voyez la vie de l'abbé de Choisi ; l'hist. de Louis XIV, par Limiers, Tome 3 ; l'Hist. de Louis XIV, par Reboulet, Tome 7 ; les Lettres de Me. du Noyer ; les manuscrits de Me. de Bouju, dame de Saint-Louis.

compilations, intitulées, *Histoire de Louis XIV*, elle seroit tombée dès sa naissance, si Me. du Noyer ne l'avoit mise dans une de ces lettres romanesques, qu'on rougit de citer, quoiqu'on ait puisé dans cette source tant d'anecdotes si souvent répétées sur Louis XIV et sur Me. de Maintenon. Qui a donc inventé celle-ci ? Ce n'est pas un homme instruit de la cour ; ce n'est pas Fénelon ; ce n'est pas Me. du Noyer ; cet auteur l'a seulement embellie. La premiere trace s'en trouve dans les mémoires de l'abbé Phelippeaux, qui rapporte (1) que le pere Gentet, jésuite, pénitencier de Saint-Pierre, disoit publiquement à Rome, que M. de Cambray n'étoit persécuté que pour s'être opposé à la publication du mariage de Me. de Maintenon avec le roi, à laquelle les trois évêques, ses persécuteurs, avoient consenti. Quelques amis de Fénelon, mal informés, croient pouvoir grossir par là son parti, et répetent cette fable, qui vole de bouche en bouche. Mais l'abbé Phelippeaux, alors à Rome, et instruit de tout, traite ces contes de *faussetés*, *dé-*

(1) Relation du Quiétisme, premiere partie, p. 305.

bitées avec autant d'assurance, que s'il eût fallu faire le voyage de la Chine pour en être éclairci. (1)

L'année où on place ce fait, en détruit toute la vraisemblance; c'est en l'année 1697 : mais le pere le Comte ne fut confesseur de Me. la duchesse de Bourgogne qu'en 1698.

Me. de Cambray étoit alors directeur de Me. de Maintenon, ou il ne l'étoit plus. S'il l'étoit, auroit-elle agi sans le consulter auparavant, sans être assurée de lui ? S'il ne l'étoit pas, auroit-elle consulté un homme, dont elle étoit mécontente ou dégoûtée ?

C'est mal connoître Louis XIV, que d'imaginer qu'il eût sacrifié M. de Cambray au ressentiment de Me. de Maintenon. Si Fénelon avoit tenu le discours qu'on lui prête, c'étoit un lien qui l'attachoit au roi; Me. de Maintenon n'auroit pas songé à le perdre, et Louis n'y au-

(1) M. de Ramsai, qui impute à Me. de Maintenon la disgrace de M. de Cambrai, l'attribue à sa jalousie, et non pas à son ambition. M. l'évêque d'Agen dit que cette disgrace produisit des raisonnemens infinis, et promet d'en parler dans la suite de ses mémoires. Mais cette suite est perdue.

roit jamais consenti. D'ailleurs, la condamnation des *Maximes* ne fut point sollicitée à Rome; l'ambassadeur étoit dévoué à Fénelon.

Le prétexte de remédier au scandale, prétexte mal imaginé! ce scandale n'existoit point. Me. de Maintenon avoit donné tant de preuves de force dans sa jeunesse, tant d'exemples de vertu à la cour, qu'il n'étoit pas apparent qu'elle eût choisi, pour tomber, l'âge où l'on se releve de ses chûtes. Allégué au commencement du mariage, ce prétexte eût eu quelque couleur; mais l'alléguer douze ans après!

Ceux qui ont connu Me. de Maintenon durant sa faveur, ceux qui l'ont vue dans sa retraite, savent combien elle étoit humble, simple, ennemie des grandeurs. Quelle apparence, qu'une femme uniquement occupée de son salut ou des affaires qui pouvoient y contribuer, eût voulu jouer dans sa vieillesse le personnage fastueux de reine, qui la tiroit de cette solitude et de cette liberté, qu'elle aimoit tant? Dans toutes ses lettres, elle se plaint de son esclavage; est-il vraisemblable qu'elle soupirât après un esclavage plus grand?

Elle étoit trop attachée à la gloire du roi, et peut-être trop peu dégagée du

préjugé, qui croit cette gloire blessée par un mariage si disproportionné, pour souffrir que Louis l'élevât à un rang, qui, après tout, n'auroit rien ajouté à son crédit, et auroit ajouté à ses peines, en l'engageant dans tous les embarras de la grandeur. Si elle avoit voulu être reine de France, elle l'eût été. Elle étoit maîtresse absolue du cœur de Louis; et c'est bien peu connoître l'amour, que de croire qu'un frivole point d'honneur pût lui résister long-temps.

Le conte que je réfute, suppose dans Me. de Maintenon un violent desir de rendre son mariage public; et dans le roi, un penchant à le déclarer. Mais comment accorder ces dispositions avec le silence de l'un et de l'autre? Le mari meurt sans confier à personne son secret; et la femme, avant de mourir, brûle tout ce qui auroit prouvé son état. Comment ne seroit-il jamais échappé à Me. de Maintenon, qu'on croit si ambitieuse et si vaine, une réponse qui pût faire deviner ce qu'elle étoit? On lui a souvent fait des questions indiscretes. Elle détournoit la conversation, et se déroboit à la plus adroite curiosité. S'il nous reste quelques titres certains de son état, nous les devons à une de ses amies, qui les sauva

du feu. Nous devons la principale de ces pieces à sa modestie; et c'est une lettre de M. de Chartres au roi, écrite après la paix de Riswick. Me. de Maintenon ne voulut point qu'elle allât à son adresse, à cause des louanges dont elle étoit semée, et la rendit à l'évêque, dans les papiers duquel elle fut trouvée par M. de Merinville, son successeur, qui la donna à Saint-Cyr, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. (1)

On ne douta plus que Me. de Maintenon n'eût formé le dessein de régner. Ce roman prit au point, qu'on débita, que sans la perte de la bataille d'Hochstet, elle eût été déclarée reine de France.

Quatre ans après, ce bruit se réveilla. Et il est peut-être plus difficile de justifier Louis XIV, que Me. de Maintenon. Lorsque Lille étoit assiégée par Eugène, et défendue par Boufflers, le duc de Bourgogne, qui venoit de perdre la bataille d'Oudenarde, s'avança pour la secourir. Vendôme, à qui le prince avoit donné ordre d'obéir, fit de si belles dispositions, que les alliés ne pouvoient lui échapper. Il dépêcha un courier au roi

(1) Voyez les Pieces justificatives.

pour le préparer à un événement qui finissoit la guerre. A cette nouvelle, le roi entra chez Me. de Maintenon; et dans le premier mouvement de sa joie, lui dit: « Vos prieres sont exaucées, Madame; » Vendôme tient mes ennemis; Lille sera » délivrée, et vous serez reine de Fran- » ce. » Ces paroles furent entendues et repétées; Monseigneur les sut, et trembla pour la gloire de la famille royale; et pour parer le coup qui la menaçoit, il écrivit à M. le duc de Bourgogne, qui aimoit son pere autant qu'il craignoit son aïeul, qu'à son retour, il trouveroit deux maîtres. Me. la duchesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas contribuer à lui donner pour souveraine, une femme née tout au plus pour la servir. Le prince, ébranlé par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue.

Ce fait, suspect à tous ceux qui connoissent l'état de la cour dans les dernieres années de Louis XIV, est trop généralement cru pour pouvoir être absolument rejeté. Il est certain qu'on attribua dans toute l'Europe la retraite de Vendôme aux craintes de M. le Dauphin, et à la docilité de son fils. Ce bruit se répandit même chez les étrangers. De là, ces billets que les ennemis jetoient parmi

nous : *Rassurez-vous, François, elle ne sera pas votre reine. Nous ne leverons pas le siege.*

On peut donc croire que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnoit la certitude d'une victoire inattendue, qui le mettoit au-dessus de ses ennemis et du préjugé, offrit ou promit le trône à Me. de Maintenon. (1) Mais il n'est pas vraisemblable qu'elle ait ménagé, espéré, conduit, ni même accepté cette offre, ou cette promesse; c'est peut-être à la crainte qu'elle avoit eue du succès, qu'il faut rapporter ces mots d'une de ses lettres à Me. du Peron, après le siege de Lille : *Nos princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.* Dans ce fait particulier, l'histoire ne l'accuse pas, et son caractere la justifie. D'ailleurs, elle avoit alors soixante douze ans; est-ce à cet âge qu'il prend fantaisie de représenter?

(1) On ne peut certainement, dit M. de V., croire de pareilles faussetés.

CHAPITRE XXIII.

Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.

MR. de Cambray ne se pressa pas de reparoître à la cour, ni le roi de le rappeler. Le prince le soupçonnoit d'avoir condamné son livre plutôt par obéissance que par conviction. Madame de Maintenon n'osoit parler pour lui, soit qu'elle regardât enfin comme dangereux un homme qui l'avoit trompée deux fois, soit qu'elle craignît de rallumer la colere du roi contre un ami, dont la doctrine avoit essuyé la flétrissure d'hérésie, la plus déshonorante aux yeux de Louis.

Fénelon, encore précepteur du duc de Bourgogne, avoit composé pour l'instruction de son éleve, un roman moral, où il réunit la pompe d'Homere à l'élégance de Virgile, tous les agrémens de la fable à toute la force de la vérité. Sous sa plume vive et naturelle, notre langue acquit de nouvelles graces. Les droits des peuples eurent un défenseur; la vertu, un panégyriste; les bons rois, un modele. Les grands principes de politique développés et agissants, préparerent aux François les

jours les plus brillants, sous un prince qui ne devoit respirer que leur bonheur. Fénelon n'imaginoit pas que ce livre seroit un jour, et si funeste à son auteur, et si utile à l'univers.

Un écrivain célebre (1) prétend que le Télémaque fut le fruit de la retraite de Fénelon. Il ignore donc que la premiere édition de cet ouvrage est de 1699, année où finirent ses démêlés avec Bossuet. Un si long poëme put-il avoir été dessiné, fait, volé, imprimé dans l'espace de quelques mois ?

Il n'est pas plus vraisemblable qu'il ait été composé depuis 1695 jusqu'en 1699. Les soins de l'épiscopat, le livre des *Maximes*, les écrits pour et contre, la crainte des disgraces, un procès à Rome, occuperent trop Fénelon pour lui permettre de composer un si long roman, et de le composer sans rature. (2) Quand les contemporains ne nous di-

(1) Siecle de Louis XIV.

(2) *Ibid.* Cet auteur dit qu'il a vu le manuscrit sans rature. La famille en a corrigé le style, à chaque édition qu'elle en a donné. Il prétend que les amours d'Eucharis et de Calypso n'étoient pas des leçons à donner au duc de Bourgogne : comme si un prince devoit être élevé comme un particulier.

roient pas (1) qu'il fut fait pour M. le duc de Bourgogne encore enfant, il est évident qu'il faudroit en placer la composition à un temps, où Fénelon étant à lui-même, aux princes et à Me. Guion, avoit ce loisir que les muses demandent, ces habitudes à la cour auxquelles nous devons tant de portraits ressemblants, cette jeunesse vigoureuse qui court au but en se jouant, cette sensibilité qui saisit la nature, égaie le style, et badine avec les graces.

M. le duc de Bourgogne demanda le rappel de Fénelon. Le roi lui défendit tout commerce avec lui. Le précepteur et l'éleve désobéirent. Les lettres de Fénelon au prince passerent par les mains de Beauvilliers. Les *Directions pour la conscience d'un roi* (2), furent le fruit de cette correspondance furtive. Un pinceau libre et fier y crayonne les devoirs d'un souverain, efface les vaines chimeres d'un pouvoir indépendant, et pose pour fondement de la félicité publique l'observation des loix, l'amour de la vertu, et le respect réciproque du monarque pour les sujets, et des sujets pour le mo-

(1) Mém. de M. l'év. d'Agen. p. 785.
(2) Publiées depuis par M. de Saint-Félix.

narque. Cet ouvrage, surpris à M. le duc de Bourgogne, indigna Louis, étonné de voir le tableau d'un bon roi, et fâché de ne s'y reconnoître pas. Le premier crime de Fénelon, fut d'être quiétiste; le second, d'être un esprit inquiet.

Il revoyoit de temps en temps les *Aventures de Télémaque*, et en donnoit les feuilles à transcrire à un valet de chambre, qui en fit une copie pour lui-même. Mécontent de ce domestique, il le renvoya. Celui-ci fit plusieurs copies de l'ouvrage, et les vendit aux curieux. On s'assembloit chez les grands seigneurs pour en entendre la lecture. On ne se lassoit pas d'en louer les beautés qui y étoient, et celles qui n'y étoient pas. Mr. de Cambray en racheta des copies pour le supprimer, non comme un livre dangereux, mais comme un livre imparfait. Le valet de chambre ne pouvant suffire à la curiosité du public, le fit imprimer par parties.

La premiere donna de l'impatience pour les suivantes. En quinze mois, on en fit vingt éditions. On dit que les *Maximes des Saints* étoient un roman, et que le roman étoit les maximes des rois. Le public crut y voir une satyre du gouvernement. On fit des applications. Ca-

lypso étoit madame de Montespan ; Eucharis, Mlle de Fontange ; Télémaque, le duc de Bourgogne ; Mentor, Mr. de Beauvilliers ; Antiope, Me. la duchesse de Bourgogne ; Protésilas avoit des traits de Louvois ; Idoménée, du roi Jacques ; Sésostris, de Louis XIV.

Ce livre eut des ennemis de toute espece : des gens de lettres, chagrins d'être forcés à tant d'admiration, (1) qui critiquerent des anachronismes, des phrases négligées, des répétitions fréquentes, et qui furent réfutés par le mépris public ; des dévots, qui murmurerent qu'un ecclésiastique eût donné à l'héritier de la couronne les amours de Calypso et d'Eucharis pour premieres leçons ; et les anti-Quiétistes, qui publierent que Fénelon s'étoit vengé de sa disgrace, en employant les fautes du grand-pere à l'instruction du petit-fils. On assure même, dit Hébert, (2) que Me. de Maintenon en parla la premiere au roi : ce qui n'est guere vraisemblable.

Mr. de Cambray voyoit le succès de

(1) Tels que l'abbé Faydit.

(2) Mém. Msts. de l'évêque d'Agen, p. 787 de l'original.

son livre avec la plus amere douleur. Le courtisan et l'auteur en souffroient également : l'auteur, des imperfections de l'ouvrage ; le courtisan, de l'imputation de satyre. Le roi le lut ; et soit qu'il fût guidé par la prévention, ou accusé par sa conscience, il s'y vit à chaque page. Un jour, il dit au petit coucher, en présence de Fagon et de Félix : « Je savois » bien par le livre des *Maximes*, que M. » l'archevêque de Cambray étoit un mau- » vais esprit ; mais je ne savois pas qu'il » fût un mauvais cœur : je viens de l'ap- » prendre en lisant *Télémaque*. On ne peut » pousser l'ingratitude plus loin. Il a en- » trepris de décrier éternellement mon re- » gne. » (1) Fagon et Félix lui représenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les lecteurs ; qu'il étoit facile de prêter des vues satyriques aux historiens et aux moralistes les mieux intentionnés ; qu'on ne pouvoit accuser l'auteur du *Télémaque* d'avoir peint sa majesté, puisqu'il n'avoit peint que de mauvais princes ; qu'abstraction faite de ses vues, que Dieu seul connoissoit, il étoit facile de répondre à tout, en demandant

(1) Mém. Msts. de l'év. d'Agen, p. 799.

s'il ne seroit pas à désirer que Mr. le duc de Bourgogne ressemblât à Télemaque.

Ces vérités courageuses couvrirent de gloire le premier médecin et le premier chirurgien, mais ne persuaderent pas le roi. Fénelon fut instruit de cette conversation par Hébert. En vain, il répéta ce que ces amis avoient répondu; en vain il écrivit à Me. de Maintenon, qu'en donnant pour thême aux princes une histoire fabuleuse, il avoit voulu les détourner des vices attachés à leur état, et les porter aux vertus convenables à leur rang; et qu'il montreroit dans tous les livres les mêmes portraits qu'on reprochoit au sien. Tout fut inutile. Quand les princes ont une fois manqué la vérité, elle est perdue à jamais pour eux. Fénelon fut regardé par les sages comme une victime dévouée, malgré lui, au bien public.

Les jésuites ne désespérerent pourtant pas de son retour. Ils connoissoient son attachement pour eux, et ils lui avoient prouvé leur reconnoissance en punissant avec sévérité le pere de la Rue qui avoit déclamé en chaire contre lui. Le pere de la Chaise profitoit de tout ce qui pouvoit adoucir le roi. Les vertus de Mr. de Cambray lui en fournissoient de fréquen-

tes occasions. Ce prélat abandonna quinze mille livres de son revenu, pour soulager les curés de son diocese, du fardeau du don gratuit, si léger pour la haute église, si pesant pour le bas clergé. Le confesseur fit valoir ce sacrifice ; le roi écouta et se tut. La garnison de Cambray mal payée se révolta ; l'archevêque vendit tout ce qu'il avoit, et calma la sédition. La roi parut insensible à un service si important dans une ville frontiere, environnée d'ennemis, remplie encore d'amour pour ses anciens maîtres. Malgré cette inflexibilité, les Jésuites se souvinrent toujours que Mr. de Cambray avoit rejetté avec horreur les jansénistes qui lui avoient offert leurs travaux, leurs plumes, leurs amis, leur crédit pour soutenir son livre, dans le temps qu'il étoit accablé de tous les côtés. Ils parlerent au roi du soin que l'archevêque avoit des officiers malades, de sa bienfaisance envers les soldats, de ses efforts pour retenir les peuples dans le devoir, de son ardeur à combattre le pere Quesnel, de son zele à convertir le duc d'Orléans. Mais le roi ne pouvoit pardonner à l'écrivain qui l'avoit accusé d'avoir méconnu, cinquante ans, les vrais principes de l'art de régner.

Me. de Maintenon garda le silence. Mais elle aima toujours cet illustre malheureux. Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, elle lui donna, entre autres instructions, le conseil de voir souvent Mr. d'Arras, dont le roi estimoit la piété et le désintéressement. Mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le diocese de Cambray : » Ah ! mon dieu ! ma fille ! lui » dit-elle d'un ton satisfait et d'un air » mystérieux, que vous êtes heureuse » d'être à portée de cet homme-là ! Faites » pour lui ce que je vous ai conseillé pour » M. d'Arras, mais n'en dites jamais rien. »

Lorsque le duc de Bourgogne vint en Flandre, M. de Cambray alla le voir à la poste, où le prince s'arrêta pour dîner. L'archevêque lui présenta la serviette, que M. le duc de Bourgogne prit fort gravement. Il se mit derriere la chaise, et dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le prince parut n'y faire aucune attention. Tous les assistants souffroient de ce silence si mortifiant pour le prélat. Mais au sortir de table, le duc de Bourgogne le saluant, lui dit : » Adieu, Monsieur, je sais ce que je vous dois ; vous » savez ce que je vous suis. » D'autres prétendent, qu'il lui dit : « J'ai fait tout » ce que j'ai pu ; mais plus d'espérance : »

que les gens instruits comprirent le sens de ces mots, et que les jansénistes feignirent de les entendre de je ne sais quel accommodement qu'ils prétendoient que M. le duc de Bourgogne et monsieur de Cambray avoient projetté pour la paix de l'église. Mais les premieres paroles sont certainement vraies ; je les tiens de Me. la Marquise de .... qui étoit présente, et qui même dit à M. de Cambray : « Ces paroles méritent bien d'ê» tre gravées dans vos archives. »

Fénelon voyant que toutes les avenues de la cour lui étoient fermées, attendit, dans l'exercice de ses devoirs, un changement qui les lui r'ouvrît. La mort le ravit à la patrie et à l'église, qui ne cessoient de le rappeller, au moment où les espérances de l'une et de l'autre alloient être remplies. Le roi, peu touché de la belle lettre que Fénelon agonisant avoit écrite au P. Le Tellier, dit en apprenant cette nouvelle : «Le voilà donc mort, » cet homme, qui m'a toujours payé d'ingratitude ! » Discours bien différent de celui qu'on attribue à Me. de Maintenon : « Il meurt bien mal-à-propos pour » l'église et pour lui-même ; le roi alloit » le rappeller ; et il nous eût été fort » utile dans les troubles présents. » Quoi

qu'il en soit, s'il eût survécu au roi, il est vraisemblable que M. le régent, qui l'aimoit, l'eût admis aux affaires : les grands, en qui l'imagination domine, emploient volontiers les gens d'imagination.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France.

(1) LE roi prenoit des villes, gagnoit des batailles, soutenoit seul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, et ne soupiroit qu'après la paix. Il n'espéroit plus de rétablir le roi Jacques : la bataille de la Boyne avoit affermi Guillaume sur le trône. La France épuisée d'hommes et d'argent, mouroit de faim au milieu des feux de joie et des *Te Deum*. Les recrues étoient difficiles ; le recouvrement des deniers publics onéreux et incertain ; les manufactures tombées ; l'argent représenté par le papier ; les dettes de l'état multipliées par la difficulté des emprunts ; la disette des grains presque générale. Le peuple maudissoit des victoires qui lui annonçoient toujours un

(1) An. 1695.

nouvel impôt. Le juif Sacerdoti (1) et le libraire Huguetan, qui avoient fait subsister long-temps la cour et l'armée, étoient, l'un détenu en prison à Genes pour dettes, l'autre sorti du royaume avec quelques millions (2).

(1) Le roi, pour le mettre désormais à l'abri de ces avanies, lui donna un brevet par lequel il le reconnoissoit par-tout pour son ministre, et par là le fit jouir du droit des gens dans toute son étendue.

(2) Huguetan, originaire de Lyon, réfugié pour cause de religion en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des Bréviaires et des Missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son Calvinisme, la confiance de Louis XIV. Mr. de Pontchartrain l'ayant contraint de signer des lettres de change pour plusieurs millions, Huguetan révoqua par le même courier les ordres forcément donnés à ses correspondants, et se retira à la Haye, où il épousa la fille naturelle d'un prince de Nassau, et obtint le gouvernement de Viane, asyle sacré des banqueroutiers. Le roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par son valet de chambre, fut conduit jusqu'à la derniere ville de Hollande à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La derniere barriere s'ouvroit, lorsqu'un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier sortoit du carrosse pour donner quel-

Me. de Maintenon, encore tremblante de la maladie que Louis avoit eue au Quesnoy, craignoit toujours ces campagnes ordres, s'avança et ouvrit la portiere pour voir la belle qne les voyageurs cachoient avec tant de soin. Au lieu d'une femme, il vit un homme, en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barriere se referma. Gautier et ses records furent saisis, et eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ses services à la cour d'Angleterre, qui les refusa; et à celle de Vienne qui le fit baron. Il erra en divers pays, toujours poursuivi par ses craintes et par le contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduisit un système de commerce qui mit la bourse de cette ville dans un désordre affreux. Le magistrat le pria d'en sortir. Il porta en Danemarck ses richesses et son esprit. On y vit ce que peut un seul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des compagnies maritimes, des manufactures de laine et de soie, et une banque un peu plus solide que celle de Law. Consulté sur tout, quoique sans emploi, il accrédita si bien les bons principes de l'administration des finances et du commerce, que les républiques les plus soupçonneuses prirent confiance en la probité de ce gouvernement, quoiqu'il soit purement despotique. Frédéric IV érigea pour lui et pour ses descendants la terre de Guldestéen en Comté, et Huguetan en prit le nom. Il obtint la clef de chambellan, et ensuite le cordon blanc de l'ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant

gnes, ces sieges ; où la vie la plus chère étoit exposée comme la plus vile. Elle savoit qu'il regardoit Guillaume comme un ennemi digne de lui, et qu'il croyoit qu'il ne manquoit à sa gloire, que de l'avoir vaincu en bataille rangée. Elle ne cessoit donc de parler de la paix, qui seule pouvoit l'affranchir de ses allarmes pour la personne du roi, et de ses inquiétudes pour le bien public, et de tant de malheureux dont elle étoit environnée. Elle vendit ses chevaux et ses pier-

son bien en marchand, et le dépensant en seigneur. Brouillé avec un ministre de Chrétien VI, il se retira dans ses terres en Holstein, et fit un si grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappellé avec honneur. Je ne l'ai vu qu'âgé de cent trois ans. Mais il passoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la société, le plus prévoyant dans le conseil, le plus droit dans le commerce, le plus compatissant pour les pauvres. Quoique la librairie eût commencé sa fortune, il ne connoissoit d'autre livre que Rabelais : quoique la cour de France l'eût persécuté dans toutes ses retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le marquis de Monteléon, ambassadeur d'Espagne. Il refusa une de ses petites-filles en mariage à un prince du sang de Danemarck. Il mourut en 1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le cordon bleu de l'Eléphant.

reries, peut-être autant pour faire connoître au roi la misere du peuple, que pour secourir quelques indigents. Les ministres entroient dans ses idées, sur-tout Beauvilliers, le plus honnête homme de la cour; Pontchartrain, las de chercher de l'argent où il n'y avoit plus de commerce; Barbezieux, que les affaires détournoient des plaisirs qu'il aimoit à l'excès; et même le roi Jacques, qui étoit plus impatient d'avoir des chevaux d'Angleterre que de remonter sur le trône.

Le roi, plein de sentiments de paix, la faisoit négocier secretement par Harlay, de Crecy et Cailleres (1). Il levoit des impôts excessifs; mais il faisoit des pensions considérables, et de grands retranchements dans sa maison. Il travailloit beaucoup, et dépensoit peu. Son application ranimoit ses généraux, et son économie consoloit ses peuples.

Il ne put se résoudre à établir la peine de mort contre les déserteurs, quelque instance qu'on lui en fît. Le marquis de

(1) De l'académie françoise, et depuis plénipotentiaire au congrès de Riswick. Il a écrit un traité *sur l'art de négocier*, qui ne prouve point qu'il sut négocier ni écrire.

Nangis ayant répondu au reproche que le roi lui faisoit que son régiment n'étoit pas complet : « Sire, on n'en viendra » jamais à bout, si l'on ne casse la tête » aux déserteurs ; » le roi repliqua : « Eh ! » Nangis, ce sont des hommes. (1) »

Il dit à l'intendant de Flandres : « Vous » m'avez mandé l'année derniere, bien » des choses tristes et dures. Continuez, » je vous prie : je veux savoir la vérité, » quelque fâcheuse qu'elle soit. » Paroles, sentiments, dont l'histoire se charge toujours avec plaisir.

Les levées se faisoient par force ou par adresse. Des soldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maisons, et les vendoient aux officiers. Ces maisons s'appelloient des fours. Il y en avoit trente dans la capitale. Le roi, instruit de cet attentat contre la liberté publique, que le magistrat n'avoit osé réprimer de peur de lui déplaire, fit arrêter ces enrôleurs, ordonna qu'ils fussent jugés dans toute la rigueur des loix, rendit la li-

(1) Remarquez, (dit Mr. de V. Tom. V, p. 282.) que le marquis, depuis maréchal de Nangis, ne fut colonel de ce régiment qu'en 1711.

berté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, et dit qu'il vouloit être servi par des soldats, et non par des esclaves.

Il est si aisé à un roi de France d'être adoré de son peuple ! Ces actes de justice ou de bonté charmerent Paris au point, que la capitation, qu'on regardoit alors comme la derniere ressource de l'état, (1) rendit au-delà des espérances des fermiers. La premiere année des nouveaux tributs est d'ordinaire mal perçue : il se forme entre l'exacteur soupçonneux et le propriétaire adroit au combat, qui regle le payement sur un taux désavantageux au premier. Les sujets furent si persuadés que cette imposition finiroit avec la guerre, qu'ils s'empresserent à la payer. Les Suisses établis dans le royaume, députerent au roi pour le prier de les comprendre dans la capitation, comme aussi affectionnés à l'état que les François mêmes. Les laquais allerent à l'hôtel-de-ville faire les mêmes instances (2). Certaine-

(1) Jamais, remarque Mr. de V. il n'y a eu de ferme de la capitation.

(2) Ce conte ridicule se détruit de lui-même ; les maîtres payerent toujours pour leurs domestiques.

ment, si le prince doit répondre à des sentiments par des sentiments, un impôt établi dans de pareilles circonstances, établi pour un tems, payé avec tant de zele, ne doit pas être éternel, et ne le sera pas, si nous avons jamais un ministre des finances, qui sache ce que c'est qu'un artisan.

Les alliés avoient encore toutes leurs forces, et n'avoient perdu que des villes. Ils avoient pris Pondichery : ils s'étoient rétablis en Flandre : ils se ranimoient en Allemagne : ils avoient ravagé le Dauphiné : ils menaçoient nos côtes. La machine infernale ne fit que du bruit : mais Dieppe fut réduit en cendres. Le duc de Savoye s'empara de Cazal ; et Guillaume, de Namur. Villeroy et le duc du Maine laisserent échapper la plus belle occasion de battre le prince de Vaudemont, et de se couvrir de gloire. Le maréchal de Noailles prenoit en catalogue toutes les villes qu'il attaquoit ; mais ces succès n'avoient pas de suite. En un mot, les deux partis sembloient rassasiés de combats, et faisoient la guerre comme devant bientôt faire la paix.

CHAPITRE II.

Madame la duchesse de Bourgogne.

(1) CAtinat, aussi grand ministre que grand capitaine, battoit le duc de Savoye, et traitoit avec lui. Ce prince, toujours décidé par ses intérêts, accepta la neutralité qu'on lui offrit, et trahit ses alliés, d'abord avec le même artifice, et ensuite avec la même effronterie qu'il avoit trahi la France. On promit de lui rendre Pignerol, et tout ce qu'on lui avoit pris. On lui demanda sa fille aînée pour Mr. le duc de Bourgogne. On lui accorda tous les honneurs des têtes couronnées : comme si le roi de France avoit le droit tant contesté au pape et à l'empereur, de relever la dignité des souverains (2). Ce traité fut tenu secret,

(1) An. 1696.

(2) Quatre ans après, lors du mariage de Léopold, duc de Lorraine avec Mlle. de Chartres, il ne voulut point reconnoître le titre d'altesse royale que prenoit ce prince d'après une patente de l'empereur, qui le lui avoit donné, parce qu'il étoit fils d'une archiduchesse, reine de Pologne.

jusqu'à ce que le duc de Savoye pût se déclarer avec avantage. Il n'avoit promis que ses bons offices pour accélérer la paix générale ; et il donna son armée. Il assiégea Valence avec Catinat, et signa le contrat de mariage de sa fille.

Mlle. de Savoye (1) arriva enfin (2) à Montargis, où la cour l'étoit allée attendre. Le roi, en la prenant entre ses bras, la porta dans une église, et l'offrit à Dieu, qui seul pouvoit la garantir de la corruption de la cour. Il fut si content de la premiere entrevue, qu'il en écrivit le soir même à Me. de Maintenon, qui étoit restée à Fontainebleau. La princesse y arriva le lendemain. Elle n'avoit pas oublié les instructions de sa mere, qui lui avoit uniquement recommandé la docilité, la confiance, les égards pour Me. de Maintenon : elle lui prodigua ses caresses, et dès ce moment acquit toute son amitié. Jamais enfant ne fut plus propre à plaire. Elle avoit tout l'éclat de la beauté, sans en avoir une

(1) Marie-Adélaïde de Savoye, née le 6 décembre 1685.

(2) 4 novembre.

fort réguliere : le front trop grand et la bouche aussi : le visage trop petit pour les traits : mais l'âge proportionna tout. De grands yeux, le regard fier, la physionomie vive et Italienne, le nez très-bien, le teint embelli des couleurs les mieux distribuées, une taille unique, cet air majestueux qui soumet d'abord, ces graces qui charment toujours, et cet esprit naïf, le meilleur juge du bon et du beau. Telle étoit, ou devint la princesse destinée au duc Bourgogne. Mes lecteurs étrangers ne me pardonneront point ce portrait ni ce qui va le suivre ; il n'appartient qu'aux François de sentir combien il est doux de parler de la mere de son roi.

Louis connoissoit trop les talents de Me. de Maintenon pour l'éducation des enfants, pour ne pas desirer qu'elle se chargeât de celle de la princesse. Il lui témoigna qu'il le souhaitoit ; mais il ne l'exigea point. Il auroit pu le lui commander : il l'en pria. Il auroit pu l'y assujettir par une charge qui eût été pour toute autre une récompense et un honneur : il n'y songea seulement pas : ce qui disoit assez qu'elle avoit un état incompatible avec des fonctions domestiques. Mlle. de Savoye ne s'y méprit pas.

Elle crut ne pas trop hazarder, en donnant à Me. de Maintenon le doux nom de tante, d'abord à l'imitation de mlle. d'aubigné, ensuite par un sentiment de respect et d'amitié, que le roi étoit le premier à lui inspirer. Car un jour qu'elle s'étoit assise dans sa niche : « Otez-vous donc, lui dit » le roi : ne voyez-vous pas que vous » êtes à la place de madame ? »

Plus le dépôt qu'on lui confioit étoit précieux, plus il étoit embarrassant. Me. de Maintenon hésitoit : tentée d'accepter, quand elle jettoit les yeux sur cet enfant qu'elle regardoit comme l'ange de la paix : prête à refuser, quand elle pensoit que cette éducation alloit la rendre au monde qu'elle avoit quitté. L'évêque de Chartres, qu'elle consulta, vit toutes les conséquences d'un pareil refus, et lui ordonna, avec toute l'autorité de son ministere, de donner tous ses soins à la jeune princesse : persuadé que personne n'étoit plus propre à former une reine, qu'une femme qui avoit su le devenir par l'esprit et la vertu seuls. Me. la duchesse de Savoye lui faisoit les mêmes instances. Me. de Maintenon se rendit. L'âge tendre de la princesse lui donnoit de belles espérances, qu'un âge plus avancé ne démentit pas. Elle se fit un devoir de

cultiver tant de qualités naissantes. Mais bientôt l'inclination lui en fit une loi plus douce encore. Elle aima la princesse ; elle en fut tendrement aimée.

Une éducation publique lui parut convenir à mlle. de Savoye. Elle attribuoit tous les défauts des princesses à cette éducation solitaire, ou elles ne voient que des esclaves dans ceux qui les servent, et des flatteurs dans ceux qui les instruisent. Elle crut que la princesse prendroit à Saint-Cyr des mœurs françoises; qu'une société si nombreuse lui donneroit le goût des vertus sociales; qu'elle aimeroit la piété à force de la voir droite, simple, aimable ; qu'elle y profiteroit des exercices qui seroient de sa portée ou de son rang, et qu'elle y apprendroit du moins à connoître ses semblables, à leur plaire, à les supporter, à les reprendre, à les récompenser, et mille choses qu'on n'apprend pas à la cour. Mais il falloit lui faire aimer St. Cyr. Me. de Maintenon lui prépara une entrée agréable. La communauté en longs manteaux la reçut en cérémonie : la supérieure prononça un joli compliment : les demoiselles rangées en haye borderent son passage jusqu'à l'église où elle fut conduite. Aprés le *Te Deum*, elle monta dans les classes. Dès

enfants de son âge jouerent devant elle une conversation, assez ingénieuse pour l'amuser, et assaisonnée de louanges sans flatteries. Elle en fut si charmée, que depuis elle voulut toujours y suivre Me. de Maintenon.

Elle y alloit trois fois la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. Elle y eut des favorites. Mlle. d'Osmond tint une des premieres places dans son cœur le choix ne pouvoit être plus heureux : c'étoit aimer la beauté, les graces, la douceur, la vérité. Mais mlle. d'Aubigné effaçoit tout, en qualité de niece de Me. de Maintenon. Leurs études, leurs jeux, leurs exercices, leur parure, leurs penchants étoient les mêmes : et la familiarité alloit jusqu'à se quereller et même à se battre.

Les plaisirs de la cour, les honneurs, tout déplaisoit à la princesse : et St. Cyr seul pouvoit l'amuser. Quelquefois elle s'habilloit en dame de St. Louis, ordinairement en demoiselle : dans ce déguisement, on l'appeloit mademoiselle de Lastic, nom d'une famille illustre, qu'elle avoit choisi elle-même : et dans cette habit, elle alloit à l'économie, où elle entenoit le détail du ménage ; au dépôt, où on parloit d'affaires ; au noviciat, où

elle trouvoit une instruction ; aux classes, où elle apprenoit à commander en obéissant. Enchantée quand on feignoit de ne pas s'appercevoir de son rang, elle faisoit toutes les charges, s'en occupoit, s'y croyoit nécessaire, désapprenoit la mollesse de Versailles, et devenoit cette antiope que Minerve formoit pour Télémaque.

Quelquefois elle s'érigeoit en maîtresse des classes : et en cette qualité, elle y faisoit le catéchisme, et par conséquent l'apprenoit : elle égayoit l'instruction, la rendoit sérieuse, la varioit à son gré : elle acquéroit de la facilité à parler ; elle permettoit des questions ; elle en exigeoit même : elle y répondoit avec justesse. Une demoiselle lui ayant demandé si l'on ressusciteroit avec le corps qu'on a eu sur la terre, la princesse fort embarrassée : « Voilà, dit-elle, de ces questions qui ne se font point ! il s'agit » d'aller au ciel, et non de savoir comment on y sera fait. » Une autre ayant jetté dans le feu un oiseau tout vif, elle montra par une forte réprimande son indignation contre une telle cruauté.

Me. de Maintenon vouloit qu'elle joignît à ces sentiments d'humanité, le goût et le talent de répandre des bienfaits sur

tout ce qui l'environnoit. Elle lui disoit sans cesse, que la libéralité est la vertu des princes. Et pour l'y accoutumer, elle lui faisoit distribuer mille petits présents aux demoiselles. Il est rare que les grands s'avisent de faire du bien : ils attendent qu'on leur demande de graces ; et souvent le vice effronté a les récompenses dues au mérite timide. Ils ne pensent point à ce qui peut plaire à ceux qu'ils aiment : il faut le leur indiquer dans un placet, ou par un mot adroitement amené ; automates qui ne se meuvent que suivant l'impression qu'on leur donne. Mad. de Maintenon apprit à la princesse à tout observer, à tout retenir, à prévenir les demandes, à adoucir les refus, à louer à propos, à pénétrer les vues ou les penchants de ceux qui étoient autour d'elle, à leur ménager de ces surprises agréables qui sont les charmes du bienfait ; à verser ses dons sur des gens étonnés que leurs besoins ou leurs desirs fussent connus, à récompenser ses domestiques d'une action, d'un sentiment qu'ils croyoient n'avoir pas été remarqué : en un mot ; toutes ces petites attentions, sans lesquelles les princes ne méritent pas d'avoir des amis.

Cependant le temps fixé pour la célé-

bration du mariage approchoit, et les brigues partageoient la cour. Mesdames de Beauvilliers, de Crequi, de Ventadour, et du Lude prétendoient à la premiere place dans la maison de la princesse. Mad. de Beauvilliers fut rejettée, sous prétexte de ses fréquentes maladies, et réellement à cause de son quiétisme : mad. de Crequi, à cause de son âge : mad. de Ventadour, à cause des fautes de ses sœurs : mad. du Lude, femme plutôt exempte de vices qu'ornée de vertus, fut choisie pour dame d'honneur. Mad. de Caylus vouloit être dame d'atour ; mais elle étoit Janséniste : et la comtesse de Mailly lui fut préférée. Le comte de Tessé, le plus poli des courtisans, fut premier écuyer le marquis de Dangeau, chevalier d'honneur : le marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel : la Vieuville, secrétaire des commandements : Bourdelot, premier médecin, et Mr. de Meaux, premier aumônier. Quand ce prélat se mit aux genoux de la princesse, pour prêter le serment accoutumé : « Ah ! lui dit» elle, je suis bien honteuse de voir à » mes pieds une si bonne tête ! »

Le choix du confesseur méritoit toute l'attention du roi. C'est le seul homme qui ait droit d'être vrai à la cour : et

il étoit difficile d'en trouver un qui osât se servir de ce droit, ou qui sût n'en pas abuser. Le P. de la Chaise présenta une liste de plusieurs Jésuites d'un savoir et d'une vertu reconnue. Le P. d'Emeric y étoit : mad. de Maintenon et le cardinal de Noailles le protégeoient ouvertement. Le roi penchoit pour lui. Le P. de la Chaise, soit qu'il crût qu'un homme austere ne convenoit pas à une jeune princesse, soit qu'il fût jaloux du crédit qu'un tel homme acquerroit dans une cour dévote, l'exclut, en disant que c'étoit un scrupuleux. Mad. de Maintenon fut indignée de ces paroles, et en fit observer au roi l'indécence, la perfidie, et la malice. Le P. de la Chaise revint, et dit d'un air empressé, qu'il venoit de découvrir que le P. d'Emeric étoit Janséniste. A ces mots, mad. de Maintenon gémit et se tut : cependant que de choses n'avoit-elle pas à dire ? Mais ce fantôme de Jansénisme étoit si effrayant pour le roi, que, le dissiper, c'étoit s'exposer à être traitée elle-même de Janséniste. Quand elle réfléchissoit sur tant de gens, que le seul soupçon, et souvent le soupçon le plus injuste, avoit perdus, sur la prévention où étoit le P. de la Chaise que tous les dévots étoient hérétiques ou im-

béciles, sur les mésintelligences qui étoient entre elle et lui, sur la haine et les défiances de la société, assez prouvée par les députations qu'on lui faisoit des peres Bourdaloue et de la Rue chargés de la prier de l'aimer un peu, elle se trouvoit fort heureuse qu'on ne lui présentât pas le Formulaire à signer. Le P. le Comte fut nommé confesseur, et déplut fort à la princesse, à laquelle le roi permit d'en changer autant qu'elle voudroit, pouvu qu'elle choisît toujours un Jésuite.

On délibéra si l'on rétabliroit la chambre des filles d'honneur. Le roi le desiroit, sous prétexte que de jeunes demoiselles rendroient la cour plus gaye et plus vive, et réellement, parce qu'à l'âge où les plaisirs nous abandonnent, nous avons besoin de la présence de la jeunesse pour nous en tracer quelque image. Me. de Maintenon, qui se souvenoit de l'ancienne fragilité des filles d'honneur, opinoit pour les dames du palais : et le roi, soit par réflexion, soit par complaisance, revint bientôt à ce sentiment. Saint-Cyr fournissoit assez d'enfants pour amuser la princesse. Mad. de Maintenon avoit toujours auprès d'elle quelques demoiselles de Saint-Louis, des plus sages

et des plus aimables. Elle eut successivement Mlle. de Castéja, depuis madame de la Lande, sous-gouvernante des enfants de France, et digne de l'être; Mlle. de Tonnancourt, qui fut renvoyée pour avoir eu sur le roi de petits desseins qu'elle avoit laissé entrevoir, en glissant sa bague dans un de ses gants; Mlle. de Bouju, qui eut plus de vocation pour le couvent que pour la cour; Mlle de Normanville, qui épousa le président Brunet; Mlle. d'Osmond, belle, spirituelle, charmante, mariée au marquis d'Havrincourt, auquel elle apporta en dot cent mille francs, le gouvernement d'Hesdin, une heureuse fécondité, et l'espérance que ses services seroient remarqués; et enfin, Mlle. d'Aumale, ornée de toutes les perfections, hormis la beauté, qu'elle eût dédaignée si elle l'avoit eue; si attachée à mad. de Maintenon, qu'elle refusa le comte de Saint-Fremont, brave officier général, qu'à sa considération; on eût avancé aux premiers honneurs, quoique le roi lui dit; « Jeune, vous refusez un maréchal » de France; vieille, vous épouserez un » mousquetaire » si estimé du maître, que mesdames de Caylus et de Dangeau se disoient : « Faisons notre cour à Mlle. » d'Aumale; si mad. de Maintenon

meurt, nous serons bien-aises de la lui » avoir faite. »

(1) Les noces de M. le duc de Bourgogne furent célébrées avec magnificence; et ce fut la derniere fête qui excita et satisfit la curiosité des étrangers. Madame la duchesse de Bourgogne excédée de compliments sur son mariage, répondit à un courtisan: « Ce que vous me dites » là, est la plus belle chose du monde; » mais heureusement, on ne se marie pas » tous les jours. »

Elle avoit l'art de peindre en un seul mot; elle disoit du duc et de la duchesse d'Harcourt: " Toutes les fois que je les " vois, il me semble voir le courage " marié à la vertu. » Elle disoit de mad. de Montespan, l'esprit le plus caustique de la cour: " langue de serpent dans " une tête de colombe.

Me. de Maintenon craignoit fort qu'elle n'abusât de ce dangereux talent, et qu'à force d'être vraie, elle ne parût méchante. Elle craignoit aussi ce goût pour le bel-esprit, tant haï du roi, et si funeste à l'esprit naturel. Pour la garantir de ces défauts, elle écartoit d'elle cette jeunesse

(1) 7 Décemb. 1697.

frivole, qui auroit pu les lui donner. Elle l'avoit presque toujours dans son appartement. On y jouoit tous les soirs ; la princesse d'Harcourt, la duchesse de Guiche, la marquise de Dangeau, la comtesse de Grammont, étoient les plus assidues à ces assemblées, où la présence du roi ne gênoit que Mr. le Dauphin. Quoique cet arrangement assujettît mad. de Maintenon à de grandes dépenses, elle ne demanda point au roi un dédommagement ; et ce qui est encore plus glorieux pour elle, le roi ne lui en offrit point. Cependant elle souffroit d'être obligée de donner aux plaisirs de la cour, des sommes que sa charité avoit destinées aux pauvres ; et pour s'en consoler, elle avoit besoin de se dire, qu'en tombant entre les mains des artisans, elles devenoient une espece d'aumône.

Me. du Lude ne quittoit pas un moment mad. la duchesse de Bourgogne. Tous les soirs, un de ses bulletins rendoit compte à mad. de Maintenon de sa journée. Tout ce qui entouroit la princesse, concouroit à en faire une femme accomplie. Avoit-elle manqué à quelqu'un de ses devoirs ; elle en étoit avertie par un air de tristesse, répandu sur tous les visages. Leur joie lui disoit qu'elle les avoit remplis,

et l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, mad. de Maintenon se trouvoit sans cesse entre elle et les pieges de la cour.

Elle nourrissoit son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoître le cœur humain par des remarques sur le caractere des courtisans, ou sur les nouvelles du jour, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés, soit en enveloppant la vérité sous d'ingénieuses fictions, ou en mettant dans la bouche d'un philosophe chrétien des maximes sur la source du vrai bonheur. (1) Elle eût voulu lui communiquer toute son expérience; l'esprit des princes est un fruit qui ne sauroit trop tôt mûrir.

Me. la duchesse de Bourgogne alla plus rarement à Saint-Cyr; mais elle n'en perdit pas le goût : on la vit pleurer à Fontainebleau, de ne pouvoir se délasser dans ce lieu, où elle trouvoit tous les plaisirs en cessant d'être princesse. Elle en fit un jour les honneurs au roi, et y reçut la reine d'Angleterre en dame de Saint-Louis. Elle est en cet habit dans le

(1) Voyez pieces justificatives, No. XXII.

meilleur portrait qu'on ait d'elle. Madame de Maintenon entretenoit ce goût, tant pour retirer la princesse du mal par le souvenir du bien, si jamais elle s'égaroit, que pour assurer à cette maison une protectrice qui entrât avec un zele éclairé dans tout le bien qui s'y devoit faire.

Mécontente de son confesseur, la duchesse de Bourgogne voulut essayer, soit par curiosité, soit par dévotion, d'un confesseur de Saint-Cyr; et se trouvant encore trop princesse au tribunal de la pénitence, elle voulut sur-tout n'en être pas connue. Mlle. d'Osmond, sa favorite, lui donna le sien pour un homme très-sage et très-doux. La princesse va se jetter à ses pieds. Le bruit des étoffes d'or et de soie la décele. Le confesseur sévère lui fait de vives réprimandes: " Ah! dit-„ elle, tu m'as trompée, d'Osmond! il „ est terrible. Elle court chez mad. de „ Maintenon, et lui dit: ma tante, j'ai „ enfin trouvé un confesseur excellent; il „ m'a grondée, on ne peut pas mieux: je „ n'en veux pas avoir d'autre. „ Cependant elle n'y retourna plus. Le second sentiment peut être donné à la vérité; le premier et le dernier n'échappent presque jamais à l'orgueil.

Le duc de Bourgogne, le plus ver-

tueux des princes et le plus ardent des maris, brûloit d'amour pour la duchesse, et soupiroit après l'instant où il seroit permis d'éteindre ses feux. On avoit défendu aux deux jeunes époux de se voir de deux ans, de peur que des plaisirs prématurés n'attaquassent dans l'un et dans l'autre le principe de fécondité. Les deux amants se cherchoient sans cesse, échappoient à leurs surveillans, et se séparoient toujours à regret. Mad. du Lude employoit toute son adresse à retarder le moment de ce premier combat, entre la philosophie et les graces. Le prince réclamoit les droits de l'hymen; la princesse, ceux de l'amour. Enfin, on abrégea le terme marqué; et toute la France en fut charmée, comme si elle avoit prévu le roi chéri, qne ces deux enfants devoient lui donner un jour. On ne pouvoit les voir sans s'intéresser à leur bonheur; la duchesse avoit des vertus à l'âge où c'est beaucoup d'en promettre; et le duc, né colere, impatient, avare, étoit devenu, par les soins de Fénelon et de Beauvilliers, le plus doux, le plus patient, le plus bienfaisant des hommes. Tout ce qu'il avoit, appartenoit aux pauvres. Il prenoit sur ses plaisirs les dons qu'il faisoit aux officiers. Il étoit accessible, s'informoit de

tout, et retenoit tout. Il avoit, sur le soulagement des peuples, des vues surprenantes dans un prince de dix-sept ans, et malheureusement dans tout prince. Louis l'adoroit, malgré l'aversion naturelle aux rois pour ceux de leurs fils qui ont un cœur citoyen.

CHAPITTE III.

La paix de Riswick.

QUatre traités, signés à Riswick sans difficulté, et presque sans objections, donnerent la paix à l'Europe. Le roi rendit à l'empereur et au roi d'Espagne tout ce qu'il leur avoit pris, et tout ce qui avoit été réuni à la couronne par les chambres de Metz et de Brisac.

Les plénipotentiaires Anglois oserent proposer dans les conférences, que le roi d'Angleterre fût chassé de France. Louis ne répondit que ces mots : " A ce prix, ,, laGrande-Bretagne n'aura jamais la paix ,, avec moi. ,, Ils sentirent combien cette proposition étoit indécente, et se bornerent à demander qu'il ne demeurât plus à Saint-Germain, à cause du voisinage de Versailles.

Versailles. Louis fut indigné qu'on voulût lui donner des loix dans son pays, et répondit : » Le roi et la reine d'Angle-» terre sont malheureux, et mes amis. »

La restitution de tant de conquêtes lui coûta moins, que l'article par lequel il reconnut Guillaume pour légitime roi de la Grande-Bretagne. Il le regardoit comme son ennemi personnel, et comme l'ennemi de tous les rois. Cependant il fut sensible à quelques propos pleins d'estime pour lui, qu'avoit tenus l'usurpateur : « Le roi de France, avoit-il dit, ne de-» vroit point me haïr : car personne ne » l'a plus loué que moi. Dès qu'il fait » un nouveau réglement dans ses trou-» pes, je l'établis dans les miennes. S'il » fait un pas, s'il tient un conseil extraor-» dinaire, je suis inquiet. Je l'imite en » beaucoup de choses, je le crains en » plusieurs, et je l'admire en toutes. »(1)

Le peuple avoit murmuré contre la durée de la guerre; il murmura contre la paix. Nos plénipotentiaires furent insultés à Paris, comme s'ils avoient trahi les intérêts de la patrie. On se demandoit quel étoit le fruit de tant de batail-

(1) Manuscrits du marquis de Dangeau.

les gagnées, de tant de sieges heureux; de tant de sang répandu; comme si ce n'en étoit pas un assez beau, que la cessation de tant de funestes prospérités. On eût voulu que le roi eût gardé quelques places. Eh! si la France eût été agrandie de quelques villes de plus, le François eût-il payé un sol de moins?

Les courtisans vanterent la modération du roi: fausses vertus, fausses louanges! La restitution des conquêtes, dès qu'elle n'est pas forcée, est, ou une imbécillité dans le prince, ou un crime contre l'état, qu'elles auroient indemnisé des fraix de la guerre. On rendit tout, parce qu'on ne pouvoit rien garder. Les alliés avoient été souvent battus; mais pleins de ressources et de vigueur, ils alloient tout envahir. Louis fit donc la paix à propos; et c'est beaucoup pour un prince conquérant.

Cependant toute l'Europe admira l'équité des conditions qu'il proposa d'abord, et la facilité avec laquelle il les adoucit ensuite. Il parut juste, parce qu'il n'avoit encore paru qu'ambitieux. En rendant la Lorraine, il dit à Couvonge: « Il me » tardoit fort de faire cette restitution à » votre maître; je l'aurois faite au feu » duc, que j'ai toujours estimé, s'il n'avoit

» toujours été parmi mes ennemis. J'aime
» encore mieux établir un souverain, que
» de le déposséder. »

Un annaliste célebre, (1) et d'après lui, l'auteur du Siecle de Louis XIV, prétendent que la mort prochaine du roi d'Espagne fut le motif secret de tous les sacrifices que fit la France à la tranquillité de l'Europe. S'il m'étoit permis de combattre deux écrivains si distingués, je dirois qu'elle n'en fit que d'apparents; que l'on négocioit depuis cinq ans; qu'il n'est pas vraisemblable que la mort du roi d'Espagne eût été prévue dix ans avant qu'elle arrivât; que la misere du peuple étoit extrême; que le roi la connoissoit; qu'il fut déterminé par la commisération seule; que ses projets sur l'Espagne, quels qu'ils fussent, eussent été mieux secondés par une armée victorieuse et bien payée, que par les plus habiles négociateurs; que Luxembourg et Louvois n'étoient plus, pour faire, l'un, des campagnes brillantes, l'autre, des traités glorieux; et que l'amour et le besoin du repos finirent cette guerre que le chagrin d'un ministre con-

(1) V. l'Abrégé chronologique de l'histoire de France, par M. le président Hénault, page 450.

tre mad. de Maintenon, avoit commencée. On ne voit dans le congrès de Riswick, que les restitutions de la France; on ne voit pas son épuisement.

Quand on lit cette partie de l'histoire du siecle passé, on ne peut que déplorer les malheurs des peuples, d'être sans cesse, sans raison et sans pitié, sacrifiés aux yeux cruels de quelques princes, qui se querellent par lassitude de la paix, et se réconcilient par lassitude de la guerre; semblables à des enfants, aussi prompts à s'embrasser, qu'ardents à se battre. Ne vaudroit-il pas mieux que les conférences du congrès eussent précédé la déclaration de guerre? On se seroit aigri, on se seroit rapproché, on se seroit entendu; Louis XIV auroit dit aux Hollandois: je serai fidele aux traités de Munster et de Nimegue. L'Empire lui eût dit: il est injuste qu'un de vos parlements démembre l'Empire par arrêt, et vous nous blâmeriez de le souffrir. Les Anglois lui auroient prouvé qu'on ne donne point à une nation un roi malgré elle. On seroit convenu de tout; et que de sang humain on eût épargné!

CHAPITRE IV.

Le bien public.

LOUIS pensoit si peu à hériter seul de la monarchie d'Espagne, qu'après la paix, son premier soin fut de la démembrer. Ce fantôme de gloire, si longtemps adoré, avoit enfin disparu. Il sacrifia, par les traités de partage, ses droits sur la succession entiere de Charles II, à la tranquillité publique. Il ne songea plus qu'à rendre son peuple heureux, et à fermer par une bonne administration les plaies que la guerre et l'ambition avoient faites à l'état.

Me. de Maintenon souvent consultée, et toujours instruite, indiquoit le mal, et quelquefois trouvoit le remede. Elle étoit engagée dans toutes les affaires, quoi qu'elle s'en crût incapable, parce que, disoit-elle, (1) j'y suis entrée trop tard. La droiture de son cœur, et la justesse de son esprit, suppléoient à ce qui lui man-

(1) Lettre à Mad. des Ursins, dans le cabinet de M. le cardinal Lanti.

quoit du côté de l'habitude. Le roi, que Mazarin avoit formé au plus profond secret, lui cachoit quelquefois certains détails, soit pour jouir seul de la gloire des projets qu'il avoit faits seul, soit pour se maintenir dans son indépendance, soit à la priere de quelque ministre. Mais bientôt la confiance revenoit. Me. de maintenon rentroit dans le tourbillon auquel elle croyoit avoir échappé; et toujours maudissant les affaires, s'en occupoit toujours: et elle avoit droit de s'en occuper. L'intérêt que le citoyen doit prendre au bien de la patrie, l'oblige d'avancer ce bien par toutes les voies légitimes. C'est le devoir de tous les sexes, de toutes les conditions, de tous les âges; et qui ne peut le remplir par son emploi, par son crédit, par ses conseils, doit le remplir par ses vœux. Tous les titres, qui peuvent autoriser à se mêler du gouvernement, se réunissoient en madame de Maintenon; celui de sujette, celui de favorite, celui de femme du roi. Une maîtresse qui dispose des emplois, qui distribue les graces, qui préside aux délibérations du conseil, avilit l'autorité qu'elle partage, la nation qu'elle gouverne, l'amant qu'elle conseille, les ministres qu'elle contredit. Mais une femme peut,

sans attenter à l'honnêteté publique, avertir son époux du mal qu'on lui dissimule, du bien qu'il laisse imparfait; le garantir du poison de la flatterie, en lui présentant sans détour la vérité; le préserver des pieges tendus à sa crédulité ou à ses passions par ses ministres: par Pontchartrain, qui se rend nécessaire par des minuties, et néglige l'essentiel; par Barbezieux, qui passe mollement sa matinée entre ses maîtresses et ses complaisants, tandis que l'officier bâille ou jure dans son antichambre; par Château-neuf, qui ne sait faire ni un rapport, ni une retraite; par le directeur des bâtiments, qui ose présenter des comptes infideles, et que le roi n'ose gronder, de peur de le tuer d'une seule réprimande. (1)

Mad. de Maintenon savoit mettre des bornes à son crédit. Elle donnoit souvent des avis, et rarement des conseils. Elle résistoit à la dangereuse tentation de protéger. On ne voyoit point au-tour d'elle cette foule d'importuns, qui cherchent à tout engloutir. Il ne falloit point acheter

(1) Mém. de l'évêque d'Agen. *Le roi me dit;* (c'est l'évêque qui parle.) *Il est vieux et cassé; si je lui parle de cette affaire, il mourra de douleur; il faut le laisser vivre.*

d'une de ses créatures un moment d'audience. On ne lui écrivoit pas vingt lettres pour avoir une réponse de deux mots. Un confesseur, un domestique, un courtisan, ne se vantoient pas de la gouverner. Ses oreilles étoient fermées aux rapports comme aux recommandations. Elle avoit été si souvent trompée dans les services qu'elle avoit rendus, qu'elle craignoit toujours de protéger le métalent effronté ou le vice artificieux, aux dépens du mérite modeste ou de l'humble vertu. Cette conduite imposoit silence aux frondeurs : car ce n'est point contre le favori, qui regle les affaires, que le peuple murmure ; c'est contre celui qui dispense les graces. L'empire de mad. de Maintenon étoit solide et tranquille, parce qu'il n'étoit pas senti.

Le P. de la Neuville, Jésuite, l'ayant priée, sans la connoître, de lui obtenir une audience de mad. de Maintenon : « Et » que lui voulez-vous ? lui dit-elle. J'en » veux, répondit le Jésuite, un emploi » pour un de mes freres. Vous vous » adressez mal, reprit-elle ; elle demande » quelquefois au roi des aumônes, mais » jamais des graces. Elle a tant de cré» dit ! repliqua le pere. Pas tant que vous » croyez, repartit-elle. Ah ! dit le Jésuite,

» c'est à madame de Maintenon que j'ai
» l'honneur de parler ; elle seule peut se
» défier de son propre crédit. »

Elle répondit avec régularité à toutes les lettres qu'elle recevoit. C'étoient d'ordinaire des lettres de charité. Elle s'habilloit, dictoit, et causoit tout à la fois. Le roi, voyant que ces correspondances emportoient un temps précieux, lui proposa de prendre un aumônier. « Un au-
» mônier, dit-elle, me seroit fort-utile,
» mais s'accorderoit mal avec mon état. »
Valincourt brigua la place de secretaire de ses commandements. Elle aima mieux un enfant de Saint Cyr, rejettant tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat.

Le moment du bonheur de la France sembloit arrivé. Me. de Maintenon étoit prête à ouvrir tous les avis utiles, et Louis à les suivre. Mais Desmarais, Brisacier, Fénelon, la Chetardie, Bourdaloue même, au lieu de conseiller le bien public, conseillerent des jeûnes et des prieres. Ils glissoient sur la protection due au peuple ; ils appuyoient sur la vigilance due aux affaires de l'église, qui ne vont toujours que trop bien. Tant les ecclésiastiques sont habitués à concentrer l'état en eux-mêmes ! Si, au lieu d'un théologien, mad. de Maintenon avoit eu un philosophe

pour directeur, mad. de Maintenon eût peut-être été moins sainte; mais la France eût été plus heureuse.

On ne peut que gémir qu'elle ait fait si peu de bien, avec l'intention, la capacité, l'occasion d'en faire tant. Desmarais la rassure sur ses distractions, lui prescrit des austérités, lui ordonne des communions, lui parle dés exercices de piété du roi, (1) et ne lui dit mot de son peuple. Il vouloit que la grace fît tout

(1) Voyez les lettres de l'évêque de Chartres. En voici une qu'on ne trouve point parmi celles que vient de publier M. l'abbé Berthier. « Il m'est venu une pensée, madame, et » il me semble que je dois vous la dire. Je crois » que vous feriez un grand bien au roi, si vous » pouviez gagner sur lui de lui faire faire une » espece d'oraison dans les moments où vous » le trouvez libre et touché. Cette espece d'orai- » son devroit être très-courte, très-simple, » proportionnée à son état d'inapplication. Je » voudrois seulement l'accoutumer à regarder » Dieu sous l'idée qui le frappe le plus, comme » de grandeur et de miséricorde, et sur-tout à le » lui faire chercher familiérement au-dedans de » soi. Ces personnes-là passent souvent leur vie » sans connoître, sans goûter Dieu, et sans s'y » voir. Elles le regardent comme un objet étran- » ger, et dans une distance infinie. Mais si vous » pouvez parvenir à faire trouver au roi Dieu » dans son propre fonds une seule fois, il goû- » tera la manne cachée, et se dégoûtera des

miraculeusement dans un prince qui n'en étoit que foiblement touché ; comme si l'on gouvernoit les empires par inspiration. Il exigeoit une piété fervente d'un homme dont l'imagination n'étoit pas assez vive pour lui rendre présent un être honoré avec foi, mais sans goût et sans amour. Il s'affligeoit avec mad. de Maintenon, de ce qu'il donnoit si peu de temps à la priere, comme si le travail n'étoit pas la meilleure priere des rois.

» oignons d'Égypte. Dieu se communiquera peu-» à-peu à lui, et fera par une touche secrete » du cœur ce que les plus fortes instructions ne » sauroient faire sur un esprit inappliqué. Es-» sayez, madame, je vous conjure, sans écouter » la sagesse humaine, en vous abandonnant avec » petitesse au pur esprit de Dieu. La vraie ma-» niere de faire cet essai, est de vous accom-» moder à la foiblesse d'une ame qui n'a peut-» être jamais senti Dieu. Semblable au prophete » qui se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vou-» loit ressusciter, pliez-vous, raccourcissez-» vous, faites cette oraison avec lui, et suppri-» mez les raisonnements qui le lasseroient bien-» tôt. La longueur de trois *miserere* suffira pour » la premiere fois. Qu'il vous suive pas à pas. » Arrêtez-vous, recommencez à propos... » *Suit une longue énumération des attributs de Dieu, que l'évêque termine par ces paroles :* « Vous voyez, » madame, que je ne suis guere prudent et » sage ; aussi ne veux-je point l'être avec vous. »

Malgré ce funeste oubli du bien public, le bien public se fit, quoiqu'imparfaitement et avec lenteur. Depuis la paix jusqu'en 1701, les annales de la patrie nous montrent Louis jugeant des procès contre lui-même, et ordonnant aux magistrats de le condamner dans toutes les affaires douteuses, affoiblissant le luxe par son exemple, remettant aux provinces une partie du don gratuit, encourageant l'agriculture, honorant le commerce, et abolissant (1) la capitation, pour remplir la promesse qu'il avoit faite à son peuple.

On diminua le nombre des pensionnaires. Le roi fit seul ce réglement dans la chambre de madame de Maintenon. Il portoit toujours fort-haut la somme des pensions; mad. de Maintenon la diminuoit toujours, persuadée qu'il valoit mieux faire un peu de bien à beaucoup de sujets, que d'en faire beaucoup à peu.

Tout se vendoit dans les finances. Le roi dit au contrôleur-général : « Je ne

(1) Arrêt du conseil d'état du 19 décembre 1697, portant qu'on imposeroit seulement le quart de la capitation, pour les trois premiers mois de l'année 1698, après lesquels ledit impôt cesseroit entiérement, conformément à la déclaration du 18 janvier.

» veux point que la faveur et la pro-
» tection soient achetées ; et vous le di-
» rez de ma part aux gens d'affaires. »
Deux commis furent chassés, et quelques dames menacées de l'être. Cette sévérité consterna le contrôleur-général. Ses mains pouvoient être pures, mais celles de ses gens ne l'étoient pas.

Le grade militaire, qui, depuis la mort de Louvois, étoit tombé dans le mépris, fut rétabli dans ses prérogatives, sans nuire à l'émulation. Pontchartrain nommant au roi plusieurs officiers pour une place de capitaine de galeres, insista fort sur le chevalier de Froulé. « Vous pro-
» tégez donc bien Froulé, lui dit le roi.
» Il le mérite. Mais il a des aînés, aussi
» braves gens que lui ; ils n'ont point
» de protecteur, il faut que je leur en
» serve. Et il choisit le plus ancien. (1)

Le duc de Bourgogne fut admis au conseil des Dépêches. Le roi lui dit : « Dans les commencements, vous n'o-
» pinerez pas ; mais en bien écoutant,
» vous apprendrez à bien opiner. » Ensuite il lui parla des affaires du dedans du royaume, avec autant de détail,

(1) Manuscrits du marquis de Dangeau.

que s'il les eût toujours immédiatement conduites, avec autant de confiance que s'il lui eût résigné l'empire.

Le jeune prince se hâtoit de s'instruire de l'état du royaume, comme s'il eût dû bientôt le gouverner. Il voulut connoître les provinces; les intendants eurent ordre de lui envoyer des mémoires détaillés; un voyage *incognito* l'eût mieux instruit. En parcourant la France, il eût vu des villes heureuses, des villages ruinés, des campagnes désertes, des manufactures abandonnées; l'industrieux laboureur gémissant sous le poids des impôts; le moine stérile et fainéant, engraissé des fruits de la terre qu'il ne cultive pas; un peuple pauvre et digne d'être heureux; des moyens faciles d'augmenter la somme des biens, et de diminuer celle des maux. Les intendants répondirent mal à ses espérances et à ses vues. L'un, vivant en roi depuis vingt ans dans sa généralité, n'en connoissoit ni les forces, ni les ressources, ni les malheurs. L'autre calomnioit les habitants dans la sienne. Celui-ci, arrivant dans sa province, exagéroit les abus et les inconvénients, pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Celui-là, vieilli dans l'administration, les pallioit pour étouffer le cri de l'oppression

publique. Ceux des pays d'états peignoient les assemblées des trois ordres représentés par les peres de la patrie, comme des assemblées de séditieux. Ceux des pays d'élections vantoient les avantages de la taille arbitraire, comme s'ils craignoient que cet instrument de la tyrannie ne leur fût arraché. Quelques-uns s'appesantissoient sur des détails inutiles, et glissoient sur les grands objets de la curiosité du prince. Quelques autres osoient proposer des moyens de lever de nouveaux tributs. Tous avouoient les maux de la révocation de l'édit de Nantes; aucun d'eux ne les déploroit. Le duc de Bourgogne vit de bonne heure, que l'homme du roi est rarement l'homme du peuple.

CHAPITRE V.

L'Archevêque de Paris. Le Pere de la Chaise. Le Curé de Versailles.

NOailles pensoit avec plus d'élévation que Godet Desmarais. Il avoit toute la confiance de Me. de Maintenon, et en profitoit moins pour lui-même que pour son diocese. Il proposa le démem-

brement des évêchés; il tenta de donner des mœurs aux courtisans; il ne souffrit point que le conseil du roi gouvernât l'église, ni que l'église refusât une portion de ses revenus aux demandes du conseil. Consulté sur quelques affaires d'état, il dit la vérité avec plus de hardiesse, que la douceur de son caractere ne sembloit en promettre. Il blâma la réduction des rentes de l'hôtel-de-ville; et Me. de Maintenon dit au roi, qui se félicitoit d'avoir trouvé un moyen facile de payer ses dettes : « Sire, vous allez » donc défendre à vos parlements de procéder contre les voleurs de grands chemins! » Le roi répondit, que les besoins de l'état le forçoient à cette réduction. Me. de Maintenon soutint qu'un roi ne pouvoit manquer à ses engagements, qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de les remplir.

Elle gémissoit de voir tous les jours de nouveaux bâtiments s'élever avec une magnificence, qui sembloit insulter à la misere publique. Elle avoit hautement condamné la chapelle de Versailles; persuadée, dit Mlle. d'Aumale, que ce lieu si embelli ne seroit pas toujours la résidence de nos rois. Elle détruisit si bien cette passion de bâtir, que les dépenses

du roi pour ses plaisirs se bornerent à l'embellissement de ses jardins. Pontchartrain lui ayant proposé de décorer Paris d'édifices publics, Louis répondit : « Ces » ministres, à force de me parler de gloi-» re, ont fait accroire à l'Europe que » je mettois la mienne dans ces miseres-» là. J'aime à bâtir ; qu'on ne me parle » plus de bâtiment, ni pour Paris ni pour » moi ; que mon peuple soit bien nourri, » je serai toujours assez bien logé. »

L'abus de l'autorité affligeoit Me. de Maintenon, et indignoit l'archevêque. Les ordres particuliers, d'abord employés contre les traîtres ; ensuite en faveur de quelques familles, dont on vouloit ménager l'honneur ; enfin contre les jansénistes, qui signoient le Formulaire pour échapper aux anathêmes, et dogmatisoient secrétement pour s'étourdir sur leurs remords ; ces ordres s'étoient multipliés au point qu'ils formoient en l'état une espece d'inquisition, et que la France alloit être gouvernée par lettres de cachet. Les hérétiques craignoient les délateurs ; les beaux esprits, les soupçons ; les plaideurs, les évocations au conseil ; les innocents et les coupables, un jugement secret, toujours plus cruel et moins juste qu'un jugement public. L'archevê-

que ne cessoit de dire à Me. de Maintenon, qu'un jour Dieu demanderoit compte au roi de toutes les injustices commises sous son nom, de toutes ces lettres closes, de tous les exils ordonnés contre les formes, de tous les maux de cette jurisprudence nouvelle, sans formalités; toujours violente; quelquefois équitable, toujours soupçonnée de ne l'être pas; assujétissant à l'inconstante volonté de l'homme, l'homme réclamé par l'immuable loi. Me. de Maintenon en parla souvent au roi, qui confondant le droit d'arrêter sans preuve un citoyen avec celui de le juger sans formes, répondit toujours : « C'est ainsi qu'on en a usé » dans tous les temps : » tant les premieres usurpations sont dangereuses! Cependant il étoit plein de respect pour les loix. « Quand une fois on s'en écarte, » disoit-il, on ne sait plus où on en est. » Mais il vouloit que tout se fît promptement; il vouloit que tout se fît par lui : il étoit juste; il croyoit que ses ministres l'étoient; et c'est-là la plus commune et la plus criante des injustices des rois.

Me. de Maintenon ne pouvant empêcher les ordres et les recherches contre ce qu'on appeloit crime d'état, tenta du moins d'en modérer la rigueur. Elle ap-

prit les sévérités muettes exercées à Vincennes et à la Bastille, d'où il sort si peu de gens sages, et où il en meurt tant de désespérés. On refusoit aux prisonniers des livres, les visites de leurs amis, et les sacrements; elle conjura le ministre d'avoir un cœur.

Elle engagea le roi à veiller avec attention au choix des ecclésiastiques. L'empire qu'elle avoit sur lui, ses liaisons avec les évêques, sa réputation de sagesse et de piété, pouvoient la rendre en quelque sorte maîtresse de la nomination des bénéfices. Cependant elle se contenta d'abord de porter le roi à faire le bien de l'église, sans presque s'informer comment il le faisoit. Un évêque la remerciant d'une abbaye. « Moi, monsieur, lui » dit-elle! vous m'apprenez que le roi » vous l'a donnée : je ne me mêle ni de » l'église, ni de l'état. » Et alors, cela étoit vrai.

Mais depuis, elle fut si vivement sollicitée par l'évêque de Chartres et par l'archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, qu'elle devint la femme d'affaires du clergé, qui ne pouvoit alors se passer d'un appui. Le P. de la Chaise étoit souvent trompé, et quelquefois il vouloit bien l'être. La plupart

des placets étoient simoniaques. L'un y parloit des services de ses ancêtres, l'autre des blessures de ses parents. Celui-ci insinuoit qu'il avoit été ruiné par la guerre, et qu'un bénéfice paieroit ses dettes, comme si les biens de l'église étoient le prix du sang versé dans les combats. Celui-là vantoit sa noblesse. Le P. de la Chaise proposoit au roi ces hommes avides, avares, et ambitieux. On le blâmoit de traiter ces saintes affaires avec trop de légéreté; de donner des abbayes à un de ses freres qui ne méritoit que des chiens courants; d'accabler de bénéfices un de ses neveux, l'opprobre de sa famille; de mettre à la tête des plus riches couvents trois de ses nieces, dont une commit un péché si honteux et si public, qu'il fut obligé de la faire enfermer. Son frere, sénéchal de Lyon, acheta du marquis de Saint-Valier la charge de capitaine des gardes de la Porte: on plaisanta beaucoup sur ce nouveau comte de la Chaise.

Un si grand crédit étoit effrayant pour l'archevêque de Paris. Il falloit y mettre des bornes. Le prélat remplit le roi de tant de scrupules, Me. de Maintenon le fit si souvent rougir de mauvais choix faits d'après le P. de la Chaise, que le

jésuite dit à ses amis. « Je suis perdu : » je ne puis plus choisir, et bientôt je » ne pourrai plus exclure. »

Pour connoître les ecclésiastiques capables de gouverner par les mœurs les provinces que les magistrats gouvernoient par les loix, le roi demanda une liste des meilleurs sujets au duc de Beauvilliers ; et Me. de Maintenon une autre à l'archevêque de Paris. Les nominations furent plus judicieuses. Les translations furent moins fréquentes : on dit au roi qu'elles étoient sévérement défendues par les sacrés canons, et qu'elles entretenoient parmi les évêques l'ambition et la cupidité. La résidence se rétablit : quelquefois un coup d'œil du roi renvoyoit dans leurs dioceses ceux qui se trouvoient à son lever : souvent un ordre du procureur-général abrégeoit leur séjour à Paris. « Si » les évêques de cour, disoit Me. de » Maintenon, savoient combien ils y sont » méprisés, ils n'y paroîtroient jamais, » et feroient par honneur ce qu'ils ne font » pas par devoir. »

Elle exhortoit sans cesse le roi à choisir les évêques parmi les vicaires-généraux des dioceses. Louis goûta cette maxime : et dès ce moment, ces places, auparavant si dédaignées par les abbés

ces saintes disputes comme une guerre entre le clergé qui vouloit être libre, et les jésuites qui vouloient achever de l'asservir : guerre dont la religion étoit le prétexte ; et la jalousie, le motif.

Le cardinal de Noailles, la voyant dans ces dispositions, projetta d'éloigner le P. de la Chaise, et de donner sa place au P. d'Emeric, qui, ambitieux et intriguant pour la plus grande gloire de Dieu, rodoit sans cesse autour de Versailles, pour ravir au P. de la Chaise la conscience qu'il se flattoit de mieux diriger. Me. de Maintenon entra dans ce projet. Elle attribuoit tous les péchés du roi à son confesseur. Elle croyoit qu'il falloit être appelé à cet emploi redoutable par une vocation du ciel, et non par une brigue de cour ; qu'il falloit mériter, à force de bonnes œuvres, les graces nécessaires pour le bien remplir. Elle eût voulu que le P. de la Chaise se fût uni à Dieu par l'oraison, pour obtenir de lui le salut de son pénitent. Son équipage ne convenoit point à la modestie d'un religieux. Son luxe donnoit du scandale aux foibles, faisoit gémir les dévots, rire les mondains, et murmurer les jésuites mêmes. Le P. Thyrsus Gonzalès, son général, lui en avoit fait des réprimandes très-fortes et très-inutiles.

inutiles. Un carrosse attelé de six chevaux fringants, une maison de campagne exposée à la vue de tout Paris, des jardins où tout étoit de goût et du goût du siecle, des grands repas qu'il donnoit à ses amis, tout en lui faisoit valoir, en dépit de ses vœux, les droits de l'église triomphante. Les Jansénistes lui trouvoient l'orgueil d'un homme qui avoit tous les jours son Dieu entre ses mains, et tous les mois son maître à ses genoux. On se plaignoit aussi de ce que ses mains étoient ouvertes aux présents. L'un lui donnoit des chevaux, l'autre des médailles. Il en tenoit de l'abbé Descamps un cabinet très-curieux, qu'on voit encore à la bibliotheque de la maison professe : monument de son savoir et de son avarice.

Le roi connoissoit en partie ces défauts; mais il avoit besoin d'un homme indulgent. C'est souvent l'intrigue qui obtient la place de confesseur : c'est la bonhommie qui y soutient. Le P. de la Chaise doux, accommodant, incapable de contredire, sévere sur les grands péchés, traitable sur les petits, lui inspiroit toute son aversion pour les dévots, déja si souvent reconnus par le roi, hypocrites, hérétiques, ou imbécilles. C'est par là

qu'il acheva de perdre le P. d'Emeric : le jansénisme l'avoit éloigné de la duchesse de Bourgogne ; la dévotion l'écarta du roi.

Le cardinal de Noailles et mad. de Maintenon jetterent les yeux sur un autre Jésuite. Le P. de la Chaise para ce nouveau coup, et son crédit, supérieur aux loix mêmes de l'honneur, maintint dans le service, malgré un régiment entier, un de ses neveux, coupable d'une lâcheté avérée. Le prélat et la dame ne se rebuterent point : l'un le soupçonnoit de mettre toute son habileté à faire pécher le roi en conscience ; l'autre l'accusoit de borner tout son ministere à l'en empêcher. Le cardinal vouloit un autre confesseur, par haine contre le mal : mad. de Maintenon, par amour pour le bien.

Le curé de Versailles desiroit ardemment de confesser son paroissien. Il avoit déja eu avec le roi quelques entretiens qui lui donnoient des espérances. Il ne cessoit de lui parler des qualités d'un confesseur ; comme pour lui persuader que le peintre ressembloit au tableau. Lui ayant demandé une pension pour une actrice qui quittoit le théâtre pour le couvent : « Qu'elle est heureuse, dit le roi, de

» renoncer au monde pour faire pénitence ! En vérité, on a bien de la » peine à se convertir ! » Le curé répondit que tout étoit facile à la grace. « Quand il faut réparer le passé, reprit le roi, et qu'on ne voit nul jour à » pouvoir faire ces réparations, on est » bien à plaindre ! Dieu veut vous sauver, repliqua le curé : ce n'est pas » en vain qu'il excite dans votre cœur » ces saints mouvements. Votre plus solide gloire (il falloit encore le flatter » pour le convertir), est d'assurer votre » salut en réparant les fautes de votre jeunesse. Cela est bien vrai, interrompit le roi, mais bien difficile : il est » des fautes d'une certaine nature, qui » ne peuvent être réparées : » Sans doute l'enlèvement d'une femme à son époux, tant de guerres injustes, et par conséquent tant de meurtres, tant de millions levés sur les pauvres et employés à de coupables plaisirs, et tous ces maux qu'un stérile repentir peut seul effacer dans une place où les injustices sont aisées, et les restitutions impossibles. Soit prudence, soit sagesse, le curé ne sonda point des plaies qu'il ne pouvoit guérir : il se répandit en discours généraux sur la bonté de Dieu. Le roi en fut touché, et le

dit à mad. de Maintenon, qui en instruisit le cardinal de Noailles. Excité par l'une et par l'autre, le curé hasarda quelques conseils. Mais soit qu'ils fussent déplacés, soit que la grace ait des moments qui ne reviennent plus, le roi l'entendit, et ne l'écouta point (1).

Le P. de la Chaise, inquiet de ces conférences secretes, peignit Hébert comme un imprudent, dévoué au cardinal, ne parlant, n'écrivant, ne pensant que d'après lui. Hébert, tous les jours plus importun, fortifia ces rapports, en rappellant sans cesse au roi ce premier entretien, dont il avoit si mal profité, et dont le roi ne vouloit plus se souvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de St. Louis, pour lui prouver qu'on pouvoit se sauver sur le trône ; « Il ne communioit » que deux fois l'année, dit le roi : cependant c'étoit un grand saint. Oui, » répondit le curé, mais il se confessoit » deux fois le jour. C'étoit donc bien » un grand pécheur ; reprit froidement » le roi. »

Me. de Maintenon, voyant que le roi ne peut se dégager du P. de la Chaise,

(1) Mémoires de l'évêque d'Agen.

se réconcilie avec lui dans l'espérance de le réconcilier avec la dévotion. Le Jésuite a un long entretien avec elle, se justifie de la tiédeur du roi, et promet de lui dire désormais la vérité sans détour, et de lui indiquer les meilleurs ecclésiastiques sans partialité. Malgré cette paix l'un et l'autre se conduisent, comme se défiant de leur amitié et de leur crédit.

Une bagatelle fut, dit-on, l'origine de cette mésintelligence. Me. de Maintenon ayant demandé un bénéfice pour un abbé qu'elle protégeoit, le pere de la Chaise lui promit de le nommer à propos au roi. Il le mit à la tête de la liste. Le roi l'effaça. Le confesseur d'un ton de chagrin, affecté ou réel, dit que cet ecclésiastique lui avoit été recommandé par mad. de Maintenon. « C'est justement à » cause de cela que je l'efface : je ne » veux pas qu'elle s'en mêle. Mais, sire, » dit le Jésuite, ses dispositions pour » moi en deviendroient moins favorables ; » et j'ai cru que le suffrage d'une dame » si pieuse devoit être compté. Ah ! ré» pondit le roi ; c'est une raison : mais » si elle est bonne pour vous, elle n'est » rien pour moi. » On voit par ce trait, quelle habileté il falloit à mad. de Main-

tenon pour gouverner un prince plein de jalouses délicatesses. On voit aussi, que d'abord elle influa peu dans la nomination des bénéfices. Dans la suite, elle y prit part : on persuade aisément à la conscience ce qui lui plaît : l'évêque de Chartres lui en fit un devoir. S'il ne l'avoit pas dirigée, ne lui en eût-il pas fait un crime ?

Quoi qu'il en soit, elle fut offensée de l'affectation du P. de la Chaise à mettre le nom de son protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque apparente de considération, comme un artifice pour engager le roi à lui défendre de gêner désormais le confesseur par ses recommandations. C'est à ce mal-entendu que le Jésuite attribuoit le premier refroidissement qui fut suivi de si grandes hostilités.

Mais il est vraisemblable que cette inimitié avoit une autre cause. Me. de Maintenon eût aisément oublié une légere trahison ; mais elle ne pardonnoit point au confesseur une suite de procédés désavoués par son état. Elle avançoit tous les jours dans la piété, et le pere de la Chaise ne l'honoroit pas même. Elle se livroit quelquefois à toutes les austérités d'une religieuse ; et le religieux, à tous

les relâchements d'un homme de cour. Elle portoit sans cesse aux plus grandes vertus un prince encore trop épris des vertus humaines ; et le P. de la Chaise n'aidoit pas assez ses efforts, et craignoit trop de fatiguer une ame indolente, presque aussi-tôt assoupie que réveillée. Elle aimoit Louis uniquement, et tout son amour se concentroit dans le desir de le sauver : c'étoit là son premier intérêt, son unique vœu, sa passion ; et la vie mondaine d'un confesseur fait pour prêcher d'exemple, lui paroissoit plus propre à irriter Dieu, qu'à en attirer les bénédictions sur le pénitent. De là cette défiance, cette opposition centinuelle au crédit du P. de la Chaise, ce dessein de le détruire, cette indifférence pour l'ordre religieux en apparence le plus utile à l'église, le seul utile à l'état : ce penchant à croire que cet ordre avoit formé le projet d'applanir le chemin du ciel ; cette joie, quand Rome ou la Sorbonne condamnoient quelques-unes de ses theses ; cette crainte de la domination de gens crus avides de gouverner, parce qu'ils en étoient capables ; et tant d'autres effets injustes de l'aversion la plus juste dans son principe. Le pere de la Chaise, dont les Jansénistes n'avoient qu'effleuré

la réputation, fait aujourd'hui pitié dans les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles. Il aimoit le luxe et les plaisirs; mais il avoit des vertus que moins dévote elle eût apperçues. Chacun a sa façon de voir: les meilleures vues sont affoiblies ou trompées par la diversité des caracteres, et autant par celle des intérêts: Me. de Maintenon voyoit un peu noir tout ce qui n'étoit pas saint. Les jugements ne sont pas exactement vrais: les ames qui les forment, n'en sont pas moins droites: c'est l'humanité. Elle croyoit qu'il falloit appeller la grace par la sévérité; et le P. de la Chaise, que le vrai moyen d'en hâter le retour, étoit de l'attendre avec patience. Et l'événement le justifia: le roi parvint à cette piété pratique et solide, où sa femme et son confesseur avoient aspiré à le conduire mais par des chemins différents. En un mot, le P. de la Chaise n'avoit pas les qualités d'un religieux; mais il avoit toutes celles du confesseur du roi. Attribuer à l'homme les vices de sa place, source de faux jugements.

CHAPITRE VI.

Billets de confession.

LES vues du roi pour le bien public, en embrassoient toutes les parties. En cherchant la cause de l'épuisement de l'état, il la trouva dans la fuite des huguenots qui avoient dépeuplé nos provinces et enrichi nos ennemis. On lui proposa de les rappeller. Cette proposition ne l'indigna point. Il avoit reconnu la fidélité de ceux qui étoient restés dans le royaume, lorsque le duc de Savoye ayant fait une descente en Dauphiné, où il avoit porté des armes pour vingt mille hommes, dans l'espérance que les religionnaires se déclareroient pour lui, aucun des nouveaux convertis n'écouta ses offres, ni les exhortations des ministres protestants qu'il menoit à sa suite (1).

Au congrès de Riswick, il entendit

(1) *Au contraire*, dit la gazette de France, *ils furent des premiers à courir sus à ses troupes.* Août 1692.

sans répugnance les prieres que lui firent les princes protestants pour le retour des réfugiés. Ces instances furent foibles : et ceux qui avoient profité de nos pertes, craignoient d'être exaucés et appauvris. Le bruit avoit couru dans l'Europe que Louis vouloit les rappeller ; et c'en fut assez pour que Louis ne les rappellât pas. Il n'est plus temps, dit-on ; les réfugiés sont établis. Il est toujours temps de faire le bien.

On lui présenta un mémoire sur cet important objet. Il fut communiqué à Me. de Maintenon, et réfuté par elle. On a encore cet écrit de sa main. On y voit qu'elle avoit mal saisi l'état des choses ; qu'elle abhorroit l'intolérance, mais qu'elle n'avoit pas approfondi le droit qu'avoient les huguenots d'être tolérés (1). Si cet écrit ferma la porte du royaume aux fugitifs, Louis XIV et mad. de Maintenon sont bien à plaindre : l'un, d'avoir été déterminé par les plus foibles raisons à faire le plus grand mal ; l'autre, de s'être opposée au plus grand bien de la patrie, par l'impulsion d'un zele aveugle qui le lui fit méconnoître.

(1) Voyez les pieces justificatives, No. 22.

On ne rappella point ceux qui avoient fui : on voulut du moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Rien n'affligeoit plus le roi, que la diversité des sentiments des évêques sur la conduite qu'on devoit tenir envers les nouveaux convertis. Les uns vouloient qu'on les conduisît à l'autel, la baïonnette au bout du fusil (1) : les autres, qu'on employât la violence pour les rendre attentifs aux instructions, mais qu'on s'en abstînt pour les sacrements : quelques-uns, qu'on n'usât envers eux que d'exhortations et de conseils. Chacun de ces avis avoit ses difficultés : le roi voyoit que le premier faisoit des sacrileges, le second des hypocrites, et le troisieme des athées. L'embarras étoit grand : la douceur ne convertissoit personne, et la cruauté convertissoit mal. Il falloit pourtant à cette partie des sujets une religion. Ils étoient sans temples : on ne vouloit pas qu'ils fussent sans culte. Il sembloit également dangereux de leur rendre le leur, et de leur en ordonner un qu'ils abhorroient.

Le roi, pour établir une conduite uni-

(1) Tout ceci est tiré du manuscrit de l'évêque d'Agen, p. 108, et suivantes.

forme, fit écrire à tous les évêques de l'instruire de leurs sentiments, et d'adresser leurs mémoires au cardinal de Noailles. La question et la réponse couvriront d'un éternel opprobre le clergé de ce siecle. On demandoit s'il étoit bon de forcer un peuple d'hérétiques à croire et à communier. Et Noailles et le Tellier soutinrent seuls, que c'étoit une tyrannie devant les hommes et une abomination devant Dieu. Tous conclurent au sacrilege. Bossuet même, (ceux qui prouvent le mieux les mysteres, ne sont pas ceux qui s'en jouent le moins,) Bossuet, qui d'abord avoit frémi, approuva cette profanation des plus augustes sacrements (1). Les avis des plus vertueux prélats furent les plus atroces : l'évêque de Chartres surtout, l'ange de la cour, décida en toute humilité et en toute douceur, que l'autorité souveraine devoit s'armer contre ceux qui refusoient l'Eucharistie. Tant il est aisé d'être saint, et difficile d'être sage ! La philosophie a tellement adouci les mœurs de tous les ordres de l'état, que ce fait ne peut être cru ; mais il en est un, qui s'est bien soustrait à son em-

(1) Lettres de Me. de Maintenon.

pire, qu'il renouvelleroit volontiers les absurdes fureurs du même zele. Qu'on me pardonne cette réflexion : elle m'est arrachée par les droits de l'humanité, autrefois impudemment violés, aujourdhui encore mal affermis.

Le roi donna jour au cardinal de Noailles, pour examiner les mémoires des évêques. Le prélat lui en porta l'extrait. Le roi voulut voir les mémoires entiers. Quelque ennuyeux qu'ils fussent, ils les luttous dans une après-dînée. L'unanimité des sentiments ne le détermina point ; mais il fut frappé de quelques passages de St. Augustin, qui prioit les comtes Boniface et Marcellin, gouverneurs d'Afrique, de persécuter les Donatistes. Le cardinal dissipa ces nuages que l'autorité élevoit contre la raison, en disant que les Donatistes étoient alors armés, qu'ils persécutoient les catholiques, qu'il falloit opposer la force à la force ; que St. Augustin étoit le plus doux des hommes, et qu'on lui prêtoit les sentiments d'un bourreau ; qu'on ne voyoit ni dans ses écrits, ni dans ceux des anciens peres, aucune trace de violence exercée contre les errants ; que la coutume de l'église étoit de vomir de sa bouche les hérétiques, et non de les forçer à rentrer dans son sein ; que cet usage

n'avoit point varié ; que tous les rituels éloignoient les excommuniés de la célébration des saints mysteres ; que souffrir dans les temples des hommes liés par les censures de l'église, c'étoit un oubli des premieres loix de la discipline ; et que les contraindre d'y entrer, c'étoit un attentat contre la majesté de la religion.

Le roi goûtoit ces raisons. Mais il entendoit les cris tumultueux de cent évêques intolérants, qui déja l'accusoient de mollir. Il vouloit être docile à leur voix : il ne vouloit pas être cruel à son peuple. Il eût bien dû sentir que l'esprit qui vouloit forcer ses sujets à croire, étoit le même qui avoit assassiné son grand-pere, soupçonné de ne croire pas. Il renvoyoit d'un jour à l'autre la décision, flottant entre les conseils de tout son clergé et les conseils d'un honnête homme. Me. de Maintenon étoit livrée à toutes les perplexités d'une conscience, que la commisération révoltoit contre tant d'évêques, et tant d'évêques contre la commisération.

Le roi, qu'un effort sublime de raison, trop rare dans ceux qui consultent, pouvoit seul engager à préférer l'avis d'un à l'avis de tous, n'osa prononcer, abandonna les réligionnaires à leurs ennemis,

et envoya dans toutes les provinces une instruction qui n'autorisoit ni ne désapprouvoit les rigueurs. Mais on lui persuada qu'on obtiendroit de leurs passions ce qu'on ne pouvoit obtenir d'eux par la sevérité : et dans cette idée, il soumit leurs mariages à la bénédiction du prêtre. Auparavant ils les contractoient devant le principal juge du lieu conformément à l'arrêt du conseil de 1685. Sans casser cet arrêt, on les obligea de se marier en l'église romaine comme les autres sujets. Les autels furent assiégés de huguenots brûlants d'amour, qui venoient en foule acheter la bénédiction nuptiale par une année de sacrileges assidus. Ces malheureux évêques s'applaudissoient des abjurations qu'ils arrachoient à ces amants, qui, de leur côté, faisoient vœu de les réparer par un mépris public des dogmes et des cérémonies catholiques, dès qu'ils auroient épousé leur maîtresse. Le mariage, qui pour les protestants, n'est qu'un contrat civil, devint pour eux un sacrement. Le contrat le plus favorable de la société, fut assujetti à des épreuves longues et arbitraires. La bénédiction sacerdotale, que les plus savants docteurs ne croient pas nécessaire à la validité du mariage, en devint une partie essentielle. Mais les

évêques s'étant apperçus que les mariés retournoient à leurs erreurs, ils défendirent aux curés de marier les errants, et condamnerent au célibat un peuple entier. Le mal dure encore : les huguenots fuient une union qui prive les enfants des effets civils, si elle est dans la forme contraire aux loix; et les peres, de tous les droits de la conscience, si elle y est conforme : les familles s'éteignent, les provinces se dépeuplent; mais qu'importe à l'église, que l'état perde des citoyens ? Reproche ignominieux, amer, hardi peut-être ! mais juste, tant que le clergé ne chassera pas de l'église ceux qui ne sont pas de l'église ; tant qu'il ne demandera pas au prince la révocation d'une loi qui ne fait que des célibataires ou des profanateurs ; tant qu'il ne proposera pas l'émission des promesses matrimoniales par devant le principal juge du lieu, comme le seul remede contre la dépopulation et le sacrilege.

Le cardinal de Noailles, fidele à la tolérance civile, mais persuadé que l'église ne doit tolérer rien d'impur, exclut les Huguenots de la participation aux sacrements ; soutenant toujours que Saint-Denis dont il occupoit le siege, n'avoit forcé personne d'assister à ses messes. Parmi les

protestants du diocese de Paris, quelques-uns, pour entrer dans les charges de judicature, ou pour parvenir aux honneurs militaires, vivoient en catholiques et pensoient en huguenots. Mais il leur restoit encore assez de scrupules pour s'abstenir de la communion. Ils achetoient de prêtres mercenaires, des certificats de catholicité. A l'heure de la mort, ils présentoient au curé, qui venoit les exhorter, ces honteuses attestations, à l'ombre desquelles ils testoient et mouroient en paix. Pour remédier à cet abus, le cardinal de Noailles établit des billets de confession : excellent frein contre l'imposture de gens qui ne haïssoient rien tant que de se confesser.

Les huguenots furent charmés de ces sages dispositions. Mais ceux d'entr'eux, que l'intérêt, l'ambition ou le vice engageoient à paroître catholiques, murmurerent d'un réglement qui les démasquoit. On ne nous permet, disoient-ils, ni de nous réunir, ni de nous séparer : il est bien vrai que nous sommes hérétiques ; mais il n'est pas de foi que nous le soyons ? on n'en a qu'une certitude humaine : les édits du roi ne reconnoissent qu'une religion dans son royaume ; et en nous y soumettant, nous avons droit aux biens

de l'église : la participation aux sacrements est de pure discipline, et l'archevêque viole la loi du prince qui nous y admet : ils appartiennent à quiconque les demande : eh ! dans tous les autres dioceses, on les donne à qui ne les demande pas.

Tels étoient les discours de ces lâches huguenots. Mais aucun d'eux n'osa se plaindre aux cours souveraines, des billets de confession ou des refus des sacrements. Et quand ils s'en seroient plaints l'archevêque ne craignoit pas des parlements persuadés que la police de l'église appartient par sa nature à l'église seule, et que les points de discipline, pour peu qu'ils tiennent au dogme ou à ce qu'on croit tel, sont par là même dérobés à l'examen de la puissance civile.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage de Mlle. d'Aubigné.

LE cardinal et le duc de Noailles se soutenoient à la cour, l'un par l'autre. Les deux freres étoient dans une grande faveur. Le roi aimoit le maréchal comme un de ses plus fideles serviteurs; et Me. de Maintenon, le cardinal, comme un évêque digne des premiers siecles de l'église. Les Jésuites et les courtisans étoient pénétrés de jalousie. Le duc et le prélat, attentifs à toutes les menées de leurs ennemis, défendoient de concert leur crédit avec le même soin, avec la même conduite qu'ils auroient employée pour l'acquérir. Le premier ne s'éloignoit pas un moment du roi: il savoit que les princes inconstants sont dégoûtés par l'habitude; et que les princes d'habitude sont refroidis par l'absence. Le second voyoit tous les lundis Me. de Maintenon, à laquelle

les plaisirs de l'entretien de ce jour-là, gâtoient tous les autres jours de la semaine. L'un admis à la plus grande familiarité, savoit n'en pas abuser, dire les choses vraies sans déplaire, et des choses agréables sans flatter, se trouver par-tout sans empressement, obtenir les graces sans les demander, en un mot, toujours le même, paroître toujours nouveau. L'autre admis à la plus intime confiance, se distinguoit par la sagesse de ses conseils, rétablissoit la discipline dans son diocese, et affermissoit par sa vigilance le commerce de prieres, d'austérités, et d'affaires que, pour la gloire de Dieu et pour la sienne, il avoit avec Me. de Maintenon.

La cabale attaqua le maréchal du côté de la considération : on ne pouvoit lui reprocher de vice ; on lui donna des ridicules : on chansonna sa dévotion ; et Rousseau, vipere acharnée sur ses bienfaicteurs, fit contre lui des couplets fort satyriques (1). Plus il eut d'ennemis, plus il

(1) Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très-jeune alors, ne connoissoit pas le premier maréchal de Noailles. Les chansons satyriques dont il parle, étoient d'un gentilhomme nommé de Cabanat, qui les avouoit hautement.

devint cher au roi, qui le mit en position de leur prouver combien leurs épigrammes étoient injustes. Il répondit aux satyres par des victoires : il détruisit le soupçon d'incapacité par des sieges raisonnés et heureux : il fit voir, en contenant les troupes dans une discipline sévere, que la douceur dont on le railloit n'excluoit pas la fermeté. Il n'avoit point cet esprit vif des Vendômes, ces coups de tête de Luxembourg ; mais en récompense, une application infinie, une conduite savante, un courage flegmatique. Ses fréquentes maladies l'ôterent du service, à l'âge où il pouvoit être le plus utile. Le comte d'Ayen son fils remplit le vuide que son pere laissoit.

Il fit ses premieres armes dans les mousquetaires ; et presque encore enfant, il eut l'amitié du roi et celle de Me. de Maintenon. Mlle. d'Aubigné, élevée par sa tante, chérie de la duchesse de Bourgogne, promettoit à quiconque auroit sa main, une si grande fortune, que tous les jeunes gens de la cour y prétendoient, et qu'aucun pere n'osoit la demander. Elle sembloit destinée à être la récompense du premier mérite. On ne doutoit pas que Me. de Maintenon ne la mariât en mere, et que le roi ne la dotât en oncle.

Me. de Maintenon eût pu la donner à un prince du sang : ses amis mêmes lui insinuoient le conseil d'un choix ambitieux, en lui rappellant les mariages du prince de Conti et du comte de Soissons : Mazarin avoit alors une autorité moins affermie que la sienne : ses nieces n'étoient ni par la naissance, ni par la beauté, ni par le mérite, au-dessus de Mlle. d'Aubigné, et les princes étoient alors plus délicats sur ces sortes d'alliances. Le désir d'avoir un appui après la mort du roi, l'ambition de son frere, les exemples du passé, la gloire de mêler son sang avec le sang des Bourbons, le penchant de Louis à multiplier les mariages disproportionnés, peut-être pour justifier le sien, tout cela ne put ébranler Me. de Maintenon. » Me. de Montespan, lui disoit-» on, n'hésiteroit pas. C'est justement, » répondoit-elle, parce qu'elle l'auroit » fait, que je ne le fais point. »

La princesse d'Harcourt n'osoit proposer son fils aîné, le prince de Guise, surnommé *le Sourdaut*. Pour le rendre un plus riche parti, elle lui avoit sacrifié le cadet qu'elle avoit fait ecclésiastique. Cet abbé malgré lui, ayant depuis trahi son maître, la mere alla se jetter aux pieds du roi, qui la relevant, lui dit, de ce

ton majestueux de bonté qui lui étoit particulier : » Eh bien ! Madame ; nous avons » perdu, vous un indigne fils, moi un » mauvais sujet : il faut nous consoler. »

Me. d'Harcourt tâchoit de former dans le cœur de Mlle. d'Aubigné une inclination pour le prince de Guise, soit qu'elle crût que si les enfants étoient d'accord, les parents le seroient bientôt, soit qu'elle voulût amener des propositions qu'elle n'osoit prononcer, ou qu'elle se flattât que Me. de Maintenon ne refuseroit pas l'alliance d'une maison qu'il a toujours été dangereux d'offenser. Peut-être aussi vouloit-elle par ces premiers pas faire une espece de violence à sa modération, qui sembloit l'éloigner d'une si grande alliance.

Me. de Maintenon apprit de l'ingénuité de sa niéce les vues de la princesse d'Harcourt, qui avoit rempli de petites vanités sur le titre d'Altesse, l'esprit d'une enfant que la tante avoit élevée comme devant épouser un simple gentilhomme. Et c'est cette éducation-là qui rend digne d'épouser un prince.

Nulle femme de la cour n'étoit moins réservée dans ses propos, que cette princesse : elle avoit acquis le droit de tout dire ; et ce qui dans une autre eût choqué, plaisoit en elle. Dans une de ces

soirées de Me. la duchesse de Bourgogne, où l'on étoit fort libre et fort gai, on mit des pétards sous sa jupe, on cousut une de ses manches à celle du duc de Berry, et sa robe au tabouret; Me. d'Harcourt, avertie par l'éclat, se leve, et va, les jupes en feu, traînant après elle, un prince et un tabouret, criant dans l'anti-chambre: *Sire, vos enfants ne sont que des poliçons.* Son indiscrétion étoit connue; le désintéressement de Me. de Maintenon ne l'étoit pas moins; et ce fut un frein pour ses prétentions. Comme le ciel se joue des fortunes! Du temps d'Agrippa d'Aubigné, les Guises aspirent à la main des filles des rois; et cent ans après, ils n'osent demander celle de son arriere-petite-fille.

La maison de Noailles souhaitoit ardemment que Mlle. d'Aubigné fût accordée au comte d'Ayen. Le public la lui avoit destinée; (1) mais ces bruits n'avoient pas duré. Le maréchal de Noailles, qui plaisoit à tout le monde, hormis à Me. de Maintenon, n'étoit pas plus hardie que Me. d'Harcourt. Le maréchal craignoit un refus. L'archevêque de Paris se chargea de tout.

(1) Voyez les lettres de Me. de Coulanges.

Dès la premiere ouverture, madame de Maintenon donna sa niece au comte d'Ayen. (1) Dans le conseil domestique, Louis avoit penché pour lui. Ainsi elle satisfit à la fois son inclination pour le cardinal, sa soumission aux volontés du roi, et sa tendresse pour Mlle. d'Aubigné.

Ce fut une fortune, dit l'auteur du Siecle de Louis XIV, pour la fille du comte d'Aubigné, d'épouser le duc de Noailles, plutôt que pour le duc. Paradoxe singulier. Point de seigneur qui n'eût brigué l'honneur de l'épouser même sans dot : il en eût été même dédommagé par des gouvernements, par une élévation prématurée aux premiers honneurs de la guerre, par une considération répandue sur toute une famille, et par une faveur directe qui l'eût mis lui-même à portée de toutes les graces : l'époux de Mlle. d'Aubigné devenoit, pour ainsi dire, le neveu du roi. Voyez la maison de Noailles, honorée de la pairie avant mad. de Maintenon, et du bâton de maréchal de France sans elle ; mais devenir, depuis ce mariage, la plus puis-

(1) Avril 3698.

sante du royaume, tant par elle-même que par ses alliances. Le maréchal d'Estrées et le duc de la Rochefoucault, qui avoient demandé Mlle. d'Aubigné pour leurs fils, prévoyoient tous ces avantages.

Me. de Maintenon disoit souvent: "Ce „ mariage est la gloire et la honte de ma „ vie: „ la gloire, par les qualités personnelles du comte d'Ayen, que le roi regardoit comme un de ses plus utiles sujets; et la patrie, comme un de ses plus fideles citoyens: la honte, à cause de la trop riche dot de sa niece. Elle l'eût volontiers bornée au don de sa terre qu'elle lui assura; mais le roi la combla de biens, lui donna un million, des bijoux, cinquante mille écus de pierreries, la charge de dame du palais. Le lendemain des noces, il alla voir les mariés encore au lit, et tirant le rideau, il dit au comte d'Ayen: *Je vous donne six mille francs de pension*; et à la duchesse de Bourgogne: *Je vous conseille d'en dire autant à madame*. En vain, il traitoit ces présents de bagatelles qui ne pouvoient ruiner son peuple; mad. de Maintenon savoit que tout ce qu'on donne au courtisan, est ôté au laboureur. Pénétrée de la misere publique, il lui sembloit que le bonheur de sa famille se formoit de l'existence de cent autres.

Ce mariage désola les envieux de la maison de Noailles. On rappella toutes ces fables, du Captal de Budes, de la maison de Bouillon, du capitoulat de Toulouse, comme si elles n'avoient pas été invinciblement réfutées. Mais quand on vit une Noailles épouser le marquis de la Valliere, gouverneur du Bourbonnois; une autre, passer du lit du marquis de Gondrin dans celui du comte de Toulouse, on s'écria que cette maison s'appuyoit sur la gauche du roi. Le maréchal, plus philosophe qu'il n'appartient à un courtisan de l'être, s'apperçut à peine qu'il avoit des ennemis.

Me. de Maintenon trouva dans le comte d'Ayen toute l'amitié d'un fils et toutes les complaisances d'un neveu. Lui montrer les routes secretes de la cour, lui confier à propos des affaires importantes, le mettre à portée de rendre des services à l'état, les faire valoir sans en demander la récompense, voilà quel fut le prix de ses sentiments et de ses soins.

CHAPITRE II.

Mariages.

SI mad. de Maintenon n'abusoit pas de son crédit, des hommes avares abusoient souvent de celui qu'ils se donnoient auprès d'elle. Ce commerce de protection simulée et de reconnoissance réelle, s'est toujours fait, et se fera toujours ; le peuple de la cour est un peuple marchand ; et c'est le sort des amies de nos rois, désintéressées ou avides, d'être accusées de participer à ces gains sordides. Les dames faisoient leur affaire la plus sérieuse des moyens d'obtenir un moment d'audience de mad. de Maintenon. L'une se vantoit d'un entretien mendié, comme de la félicité suprême ; l'autre datoit de sa toilette ses lettres à ses juges ; celle-ci, grondée par elle au nom du roi, sortoit de son cabinet avec un visage riant ; celle-là ne pouvant vendre sa protection auprès d'elle, vendoit fort-chérement sa promesse de protéger. Toutes lui écrivoient des lettres où elles oublioient à l'envi leur nom, leur dignité, leur orgueil.

M. la M... de *** n'en étoit point

aimée, en étoit sûre, et vouloit pourtant passer pour sa favorite. Elle avoit projetté le mariage d'une de ses filles avec le duc de **. Mais point de dot ; et le duc insistoit sur ce point. Il falloit donc l'éblouir par l'espérance d'une faveur qui en tiendroit lieu. Mais comment approcher mad. de Maintenon, aussi sourde pour l'importunité, qu'accessible à l'indigence ? Depuis long-temps, elle souhaitoit d'être admise à sa table ; distinction extrêmement rare. Elle brigue encore cet honneur ; ses empressements sont inutiles : Puisqu'elle ne peut dîner avec elle, il faut du moins paroître y avoir dîné. Elle va la voir immédiatement après le repas, au hazard d'être froidement reçue. L'appartement de mad. de Maintenon à Versailles, a un balcon qui donne sur la cour de marbre ; mad. de *** apperçoit de loin l'équipage du duc. Elle feint de se trouver mal, demande de l'eau, une serviette, se lave les mains, la bouche, fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en sortant de table. Le soir même, le mariage est conclu ; le duc de *** se croit trop heureux de prendre sans bien une fille, dont la mere a dîné avec mad. de Maintenon.

Nul mariage à la cour ne se faisoit sans

elle. L'intérêt y forme tous les nœuds ; mais ils sont imparfaits, si la faveur n'y met la main. Elle signa le contrat du duc de Richelieu, celui du marquis de Surville, du duc de Brancas, et de beaucoup d'autres ; riant sans doute des bassesses de l'adulation parvenue à faire dépendre du consentement du prince l'acte le plus libre de la société.

L'aversion qu'elle avoit pour les flatteuses duchesses, elle ne l'avoit point pour les veuves indigentes. On les nommoit ses *dames du palais*. Elle se chargeoit de leur subsistance et de celle de leurs familles, avec tant de générosité, qu'un jour mad. de Dangeau lui dit : " A „ la fin, les belles veuves vous ruine- „ ront. „ Vertus des humains, enfants de l'amour-propre toujours ressemblants à leur pere ! mad. de Maintenon aimoit les orphelines et les veuves infortunées; parce qu'elle avoit été l'une et l'autre : indifférente aux hommages des heureux, sensible à l'amitié des pauvres, elle écoutoit avec distraction les fadeurs d'un grand, et un moment après avec joie, la reconnoissance naïve d'un mendiant qui l'appelloit sa mere. De là les divers jugements qu'on portoit d'elle ; dure, haute, inégale

pour une partie de la cour, trop bonne et trop modeste aux yeux de l'autre.

CHAPITRE III.

Monseigneur.

Les désordres qui y régnoient n'augmenterent pas le nombre des amis d'une femme qui vouloit y établir la vertu. Depuis la mort de mad. la Dauphine, Monseigneur avoit usé de toute la liberté du veuvage : éperdument amoureux de mad. du Roure, qui lui étoit infidelle ; indifférent pour Mademoiselle, qui l'adoroit par ambition.

Le roi, qui avoit contre les maîtresses la haine d'un homme qu'elles ont ruiné, avili, et presque damné, disoit souvent à Monseigneur : « Mon fils, » ne vous livrez pas aux femmes ; on » offense Dieu, on scandalise son peu- » ple, on y trouve peu de plaisirs et » beaucoup de chagrins. Profitez de mes » fautes, et qu'au moins je n'aye pas pé- » ché inutilement. » (1)

(1) Mémoires du marquis de Dangeau.

De toutes celles que Monseigneur pouvoit choisir, nulle ne déplaisoit plus au roi que la comtesse du Roure. Elle étoit ambitieuse, fausse, intriguante, et le roi connoissoit le danger de cette passion dans un prince admis à tous les conseils. Elle avoit dégoûté son fils d'un second mariage; et le pere aimoit encore mieux une Dauphine qu'une maîtresse. Elle avoit autant de desirs qu'elle voyoit d'hommes, autant d'amants qu'elle avoit de desirs; et Louis vouloit, puisque Monseigneur devoit se damner, qu'il se damnât du moins avec honneur.

Les emportements de mad. du Roure menaçoient le royaume des vices les plus criants, et en exposoient l'héritier au mépris public. A un de ces soupers de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chassée par la liberté; ensuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la débauche effrénée; il prit au prince de Turenne un éclat de rire extravagant. Monseigneur lui en demande le sujet. » C'est, dit Mr. de Turenne, après s'être » défendu long-temps, c'est que je trou» ve fort plaisant, que de neuf que nous » sommes ici, du Roure soit le seul qui » n'ait pas couché avec Madame.

Me. de Maintenon fut chargée des re-

montrances. M. le Dauphin promit de renoncer à cette femme, de vivre avec plus de régularité, de ne plus passer les nuits entre du Champagne et des libertins, de mettre de l'ordre dans sa maison, et de prendre moins de ce tabac, que le roi haïssoit singuliérement, quoiqu'un de ses meilleurs revenus. Promesses de l'amour, aussi peu solides que lui. Monseigneur s'ennuya de l'uniformité de sa vie, se plaignit sourdement qu'il n'y avoit pas un gentilhomme en France plus gêné que lui, comme si l'on étoit impunément Dauphin, revit la comtesse du Roure, fit de longs dîners et des soupers encore plus longs.

Le roi fut surpris que Monseigneur ne lui obéît pas, comme si les passions avoient un roi. Me. de Maintenon détourna l'orage; et mad. du Roure ne fut exilée qu'à Paris. Monseigneur alla l'y voir aussi secrétement, que le pouvoit faire un prince dont tous les pas étoient comptés. Le roi le menaça de mettre hors de sa portée sa maîtresse. « Sire, répondit-il, si » V. M. l'envoye au bout du monde, » je partirai dès demain pour aller vivre » avec elle. „ Le roi, peu accoutumé à ces réponses fieres, y repliqua par l'exil de mad. du Roure à Montpellier. Le peu-

ple, toujours contre les maîtresses, est toujours pour les amants. On attribua les mécontentements du roi à la jalousie; on dit que le mérite du fils étoit son crime auprès d'un pere ombrageux; il est éloigné des conseils, parce qu'on y craint son inclination pour le soulagement de la France; il s'éloigne de la cour, parce qu'il ne sait pas ramper devant une femme impérieusement modeste; il se livre aux plaisirs avec excès, parce qu'on ne lui permet pas de se livrer aux affaires avec dignité, et mille autres bruits ridicules qui prouvent qu'un Dauphin de France n'a jamais tort aux yeux du peuple. Le roi étoit si grand par lui-même, et si tendre pour ses enfants, qu'il ne pouvoit être soupçonné d'envie que par les plus petites ames. Il l'avoit admis de bonne heure à tous les conseils; à la prise de Philipsbourg, il s'étoit livré à toutes les tendresses du sang, et avoit entendu avec plaisir ce mot du comte de Grammont : « Votre majesté prend » des loups comme Monseigneur, et Mon- » seigneur prend des villes comme votre » majesté. » Il lui avoit souvent donné le commandement des armées, et fourni des moyens de se faire craindre de l'ennemi par la supériorité des troupes,

et aimer du soldat par ses profusions. Au retour de la campagne de 1694, où, après avoir fait quarante lieues en quatre jours, Monseigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Escaut et le Lys jusqu'à l'Océan ; il étoit allé au devant de lui, et en l'embrassant, avoit versé des larmes de joie. Mais telle est la perversité des hommes ; il faut que celui qui est un Auguste par ses actions, devienne un Tibere par leurs conjectures.

Monseigneur, d'un esprit inappliqué, d'un caractere facile, livré à ses complaisants, bon quand ils l'étoient, emporté quand ils ne l'étoient pas, n'aimoit que la chasse, la guerre, et la table ; content de son état de premier sujet, et pénétré d'effroi en pensant qu'un jour il ne le seroit plus. En vain le roi lui dit souvent : *Mais que deviendra la France après ma mort?* Ni sa confiance, ni ses conseils, ni la grandeur des affaires, ne purent le réveiller. Aussi vit-on Louis affligé de cette indolence, initier aux secrets de l'état le duc de Bourgogne presqu'enfant, et désespéré de ne pas trouver d'abord en lui un goût assez vif, se plaindre de n'avoir personne dans sa famille qui voulût apprendre à régner.

Ce tourbillon d'affaires dans lequel il étoit lui même enveloppé depuis quarante ans, disoit mieux qùe tous les livres de morale, combien il est dur d'être roi.

M. le Dauphin, retiré à Meudon, s'abandonne aux Vendômes mécontents de la cour. Là, donnànt une collation à mad. la princesse de Conti, cette princesse porte la santé de la *bonne vieille sa belle-mere*; et Monseigneur apparemment étourdi par les fumées du vin, celle du *bon-homme*. Le roi et mad. de Maintenon apprennent cette indécente plaisanterie. Monseigneur s'en apperçoit aux froideurs de son pere; et sa sœur, au refus d'un baiser de la part de mad. de Maintenon, qui lui dit : *Madame, on ne baise pas de bonnes vieilles*. Le duc de la Rochefoucault se rendit maître de l'esprit du Dauphin, régla ses mœurs, et se conduisit comme s'il avoit été nommé par le pere, le favori du fils. La princesse de Conti répara cette imprudence par une sagesse si constante, qu'elle fut pardonnée, et pardonnée pour la derniere fois.

Monseigneur quitta mad. du Roure, après en avoir eu une fille, élevée dans un couvent de Paris, où elle fut entretenue magnifiquement. Après sa mort, Me. de Courtâumer, sœur de Me. du Rou-

re, délibéra comment elle pourvoiroit à la subsistance de l'orpheline : « En ferons-» nous, disoit-elle, une femme-de-cham-» bre, où la laisserons-nous princesse ? » Le roi n'avoit pas voulu la légitimer, à cause de l'incertitude du pere. Me. la princesse de Conti la maria par pitié avec M. Ménager, le même qui négocia le traité secret avec l'Angleterre.

Monseigneur eut des galanteries de toute espece. On lui reprocha la Raisin, actrice célebre par ses talents, et fameuse par ses amours. Elle avoit ruiné des financiers, des princes, des étrangers : elle ne ruina point Monseigneur, qui l'aima long-temps avec beaucoup de passion et d'économie. Il en eut un fils, qui lui ressembloit en tout, et qui seroit mort dans une misere honteuse, si la Jonchere, trésorier de l'extraordinaire des guerres, le même qui, sans commerce, vouloit enrichir la France, ne l'en eût tiré en lui donnant sa sœur en mariage.

CHAPITRE IV.

Me. la duchesse de Bourbon.

MAdame de Maintenon, qui n'avoit pas réussi avec M. le Dauphin, crut que Me. la duchesse de Bourbon seroit plus docile. Cette princesse étoit alors l'idole du roi; mais elle n'en avoit pas plus de dévotion : et sans cela, toute vertu paroissoit fragile; idée la plus injurieuse aux femmes. Elle aimoit les plaisirs de la table : on craignoit qu'ils ne lui donnassent les goûts qui en naissent. Ses *impromptus* la faisoit applaudir et redouter. Elle n'épargnoit ni ses freres, ni ses sœurs, ni le petit duc son époux, ni la reine Maintenon, ni le fils de Louis XIII, ni elle-même : elle égorgeoit en badinant.

Me. de Maintenon lui avoit laissé ce défaut, et dit au roi : « C'est une enfant qui » se joue : ses jeux seront innocents, tant » qu'elle ne coëffera que son genou. » Maisdès qu'elle vit qu'une excessive bonté rendroit injuste et cruel, ce caractere qui n'étoit que badin et léger, elle engagea le roi à quelques sévérités : et la conduite de la princesse fut éclairée de près.

On apprit (les complaisants des princes sont leurs délateurs) que dans un souper toute la cour avoit été chansonnée. Pour avoir un détail de cette partie de plaisir, on jette les yeux sur Corbinelli, qui en avoit été. M- d'Argenson, lieutenant de police, se rend chez le goutteux épicurien pour recevoir sa déposition. Il lui demande où il a soupé un tel jour : « Il » me semble que je ne m'en souviens pas, » répond en bâillant Corbinelli. S'il ne » connoît pas tels et tels princes : » Je l'ai oublié, répond-il encore. S'il n'a pas soupé avec eux : « Je ne m'en souviens » pas du tout, répond-il toujours. Mais, » dit le magistrat, il me semble qu'un » homme comme vous, devroit se sou- » venir de ces choses-là. Oui, monsieur, » replique Corbinelli ; mais devant un » homme comme vous, je ne suis jamais » un homme comme moi. »

Le mauvais exemple, les conseils dangereux ; le ton de la cour qui mettoit de la gravité dans tous les plaisirs, portérent à quelques écarts la jeune duchesse, environnée de femmes qui déploroient sans cesse le malheur d'avoir le cœur si tendre, et de n'oser rien aimer. On fit des parties plus suspectes : on alla furtivement à Paris avec Me. de Blansac : on eut des

tête-à-tête avec Marsan : on se servit de la complaisance et de l'habileté de Me. de Valentinois. Le roi sut ces imprudences, défendit la cour aux corruptrices de sa fille, exila M. de Marsan, et chargea Me. de Maintenon de gronder la princesse. Celle-ci prenant pour timidité ce qui n'étoit que douceur, lui dit : « Voulez-vous, madame, que je devienne » dans quatre jours dévote et pédante » comme vous ? je ne fais que ce que » vous faisiez à mon âge. »

Me. de Maintenon eût peut-être oublié ces paroles ; mais la princesse se vanta de les avoir dites. Un mois auparavant, elle auroit été se jetter aux pieds du roi : devenue plus hardie après avoir respiré un mauvais air avec des femmes sans mœurs, elle ne fit pas un seul pas pour obtenir sa grace : paroissant même en dédaigner les offres, sûre que le roi n'auroit pas la force de la punir ; se vengeant, par de nouvelles amours, de la violence faite aux premieres ; charmée de plaire à des sujets comme si elle devenoit par là une simple particuliere ; ambitieusement adorée par eux, comme si par là, ils devenoient princes. Je supprimerois volontiers ces coquetteries ; mais outre qu'elles sont écrites ailleurs avec fiel et sans

vérité, la corruption des mœurs parmi les grands, en donnant une extrême licence à l'honneur, rend à l'histoire sa liberté.

Le roi se servit inutilement de sa tendresse et de son autorité pour arrêter ces déréglements : il fallut attendre que l'âge amortît ces premiers feux. Il disoit souvent, que sa maison lui coûtoit plus à gouverner que son royaume. Il voyoit l'une par lui-même, et l'autre par ses ministres.

Me. de Maintenon fut aussi sévere sur les mœurs, qu'indulgente sur les satyres. Si elle eût voulu se venger de ces vaudevilles qu'on punit à Paris, et qu'on chante à la cour, elle eût pu dire ce que disent toutes les favorites, que sa réputation ne lui appartenoit plus, qu'en sa personne le prince étoit attaqué, qu'elle pardonnoit volontiers l'offense faite à elle-même, mais que l'injure faite au roi étoit exclue du pardon. Point de ces vaines distinctions d'un cœur faussement généreux, qui veut jouir à la fois de la gloire de la clémence, et du plaisir du ressentiment.

Mais quoiqu'elle méprisât publiquement la calomnie, ceux qui la voyoient de près jugeoient qu'elle en étoit vive-

ment touchée. « Je ne suis pas surprise, » disoit-elle à une de ses amies, qu'on » ait des soupçons sur ma jeunesse : com- » ment tant de femmes, qui, nées dans » le sein de l'opulence, ou associées à des » hommes aimables, cedent pourtant tous » les jours ou aux offres de l'avarice ou » aux persuasions de l'amour, comment » pourroient-elles croire, qu'une jeune » personne a su être sage et pauvre ? » Elle disoit aussi à Me. de Glapion : « Ceux » qui me déchirent ne m'ont point con- » nue : ceux qui m'ont connue savent » que j'ai vécu sans reproche avec ce » monde aimable qu'il est si difficile de » voir sans danger. Mais leur amitié pour » moi, mon élévation, la malignité de » mes juges, décréditent ce témoignage. » Il est triste de finir sa vie avec d'autres » gens que ceux avec qui on l'a com- » mencée. » Rien n'est plus affligeant que d'avoir sa réputation à défendre.

Un petit événement acheva de soulever Paris contre elle. On s'amusoit chez la marquise de Lancé, presque la seule maison ouverte : gros jeu, conversations libres, et pourtant bonne compagnie, ou ce qui croyoit l'être. On y étoit attiré par deux demoiselles, qui avoit tout le jeu de la coquetterie pour se faire une

cour, et toutes les rigueurs de la vertu pour la conserver. Me. de Lancé, respectée comme si elle l'avoit mérité, estimée comme si elle n'eût pas vécu du lansquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que si elle eût été princesse, excita la jalousie de toutes ces femmes, qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer et perdre son argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du marquis de Lancé, et ensuite, que le marquis de Lancé n'avoit jamais existé : on dit qu'après une jeunesse scandaleuse, elle avoit fait un mariage qui l'avoit mise en état de satisfaire toutes ses passions : que, dupe de ses amants, elle dupoit à son tour ses joueurs : on lui ôta sa naissance : son sexe devint un problême. Malgré ces bruits, sa maison se soutint. On fit agir les dévots : ils dirent qu'ils s'y commettoit des crimes : la piété de Me. de Maintenon fut allarmée. L'aventuriere eut ordre de sortir de Paris. Ses deux demoiselles furent enfermées dans un couvent. On défendit sévérement le pharaon : mais le roi ne se le défendit pas à lui-même : et jamais à la cour on ne joua plus gros jeu. Le peuple se moquera toujours des réglements violés par le prince, qui pourtant est le plus lié par eux, puisqu'il ne peut jouer que le bien d'autrui.

Dès que les maisons de jeu furent fermées, les sociétés de bel-esprit se rouvrirent. Tout le monde voulut en avoir : les grands mêmes essayerent de s'en donner : et les lettres furent perdues. On les protégea, et on les avilit. On entendoit des vers, et on ne les aimoit point : on vivoit avec les savants, et on ne les estimoit pas : on étoit incapable de penser, on jargonnoit : on voyoit par air les artistes, on se plaignoit qu'ils fussent ennuyeux par état.

Ceux qui aimoient les spectacles murmuroient de la sévérité du roi à chasser les comédiens Italiens, pour avoir représenté, malgré ses défenses, quelques pieces trop libres devant ses enfants. On dit que leur véritable crime étoit d'avoir peint Me. de Maintenon sous le nom de *la fausse prude*. On lui appliqua ces vers d'une tragédie qu'on jouoit alors :

Qu'eut-elle pour monter au rang d'impératrice ?
Un peu d'attraits peut-être, et beaucoup d'artifice.

Instruite des murmures de Paris, elle disoit à une de ses amies : « Ma fille ! défiez-vous de toutes les fortunes qui se font au chevet des rois. » Un honnête homme ne fait pas des satyres, mais n'est

pas fâché qu'on en fasse : sans elles, les grands se croiroient des dieux.

Le roi, malgré les plaintes des mécontents, exécutoit son projet de réformer les mœurs de sa cour. S'il eût été commencé plus tôt, ou s'il n'eût pas été renversé par une régence licencieuse, le caractere de la nation auroit été changé : et que serions-nous devenus, nous que la superstition accable déja de tant de chaînes ? Régler un royaume comme un couvent, idée de fanatique !

Cependant la famille royale donnoit l'exemple de la régularité ; le vice ne marchoit plus tête levée, il étoit puni comme le crime : l'on étoit jugé sur les commandements de Dieu : la piété, ou ce qui en prenoit l'air et le nom, obtenoit les graces : les héroïnes mêmes de Bussy se convertirent ; et l'état de dévote fut l'asyle de tout ce qui n'avoit plus de réputation. On vit alors ce qu'on appella depuis des femmes respectables ; c'étoit le vice qui donnoit à la vertu le reste de ses sentiments : jusqu'alors on avoit cru que l'honneur une fois perdu ne pouvoit plus se recouvrer. On vouloit établir la piété ; on n'établit que la fausse dévotion qui ne lui ressemble en rien.

CHAPITRE V.

Mademoiselle de Choin.

MR. Le Dauphin commençoit à revenir de ses égarements : une passion violente l'avoit arraché à toutes ses passions. L'objet en étoit encore ignoré. Mlle. de Choin (1) se l'étoit soumis, et ne

(1) Marie-Emilie de Joly de Choin, née en 16.. à Bourg en Bresse; morte en 1741, à Paris, rue des Tournelles, sur le rempart, dans une maison où avoit demeuré madame de la Fayette. La famille de Joly de Choin est originaire de Savoie. Voyez l'Histoire de Bresse, par Guichenon, de l'édition de 1650, pag 240. Elle commença d'être connue par Humbert de Joly, qui vivoit en 1530, et qui eut quatre fils, dont un fut évêque de S. Paul-Trois-Châteaux. Pierre de Joly, petit-fils de Humbert, fut conseiller d'état du duc de Savoie, grand-bailli des provinces de Bresse et de Bugey, lieutenant-général pour le duc de ces deux provinces, et seigneur de Langes, terre érigée pour lui en baronnie, dont la famille jouit encore. Les charges de grand bailli de Bresse et de gouverneur de Bourg ont passé par succession non interrompue, depuis 1661, à M. Joly de Choin, baron de Langes, neveu de Mlle. de Choin. Sa fille unique à été mariée à M.

le savoit pas. C'étoit une des filles de Me. de Conti, placée à la cour par Me. de Bury sa tante, dame d'honneur de la princesse, et protégée par Me. d'Epinoy. Me. de Conti, disoit-on, l'avoit choisie à cause de sa laideur, par dépit contre la beauté, qui, dans quelques-unes de ses filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de ses amants. C'étoit une taille démesurée, un embonpoint excessif, un teint fort brun, une démarche singuliere; mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la douceur, des agréments infinis dans la conversation; en un mot, tout ce qui choque et tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à sa physionomie; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois! elle ne plaisoit pas: elle charmoit. Au milieu des fonctions de son emploi, on lui trouvoit quelque chose de si grand et de si libre, que servant la princesse, elle paroissoit en être servie, ou mériter de l'être. La maîtresse étoit distinguée par

Savalette de Magnanville, intendant de Tours. Les autres neveux de Mlle. de Choin sont M. le baron de Challiouvres, et M. l'évêque de Toulon.

une taille de divinité ; et la fille d'honneur, malgré les défauts choquants de sa figure, par cet air de vertu qui releve tous les états.

Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux. On parloit tout bas de cette criminelle passion : moins elle étoit vraisemblable, plus elle étoit crue. Ses favoris n'en doutoient pas, et n'osoient sonder le cœur d'un maître qui se taisoit pour la premiere fois. Me. de Maintenon rejettoit ce soupçon par bienséance, et l'admettoit par imitation. Le roi, qui ne sut jamais que le crime est dans la pensée, prioit Me. de la Valliere d'exhorter sa fille à ne point aimer, et à ne pas souffrir qu'on l'aimât. Me. de Conti, avertie par les lettres de la carmélite qu'elle étoit aimée, et par les soins et le silence de Mr. le Dauphin, qu'elle l'étoit de lui, sembloit avoir plus de curiosité que d'horreur pour un inceste qu'elle savoit bien qui ne seroit pas consommé. Mais enfin, n'apprenant rien, n'osant rien demander, importunée sans être instruite, peut-être soupçonnée sans être tentée d'être coupable, elle supplia Monseigneur de la dispenser de recevoir ses visites du matin. Le prince, qui ne peut voir

Mlle.

Mlle. de Choin qu'à la toilette, et à qui le plaisir de la voir suffit encore, continue de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction et sans ennui, il contemple celle qu'il aime. Cet hommage muet n'est entendu ni de la princesse, ni de sa fille d'honneur. Il n'ose découvrir ses sentiments; honteux peut-être que parmi tant de belles, la moins belle les ait fixés. Enfin, un billet instruit Mlle. de Choin, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejettés avec la même rigueur. L'amant se passionne pour la cruelle qui le brave. Il pouvoit raisonnablement attribuer ces cruautés à la modestie; mais l'idée raisonnable n'est jamais celle de l'amour.

Me. de Conti, fatiguée des soins de son frere, confie à Mlle. de Choin ses soupçons sur un penchant incestueux. Celle-ci lui répond que Mr. le Dauphin n'en est point coupable, et que ses assiduités ont un autre objet. De questions en questions, d'aveu en aveu, elle lui dit tout, et s'accuse elle-même.

Soit dépit d'être détrompée d'une erreur agréable par singularité, soit indignation contre cette présomptueuse con-

fidence, ou crainte qu'une passion si disproportionnée n'avilisse l'amant et n'éleve la maîtresse, mad. de Conti s'emporte violemment contre Mlle. de Choin, et l'accable de reproches sur son orgueilleuse crédulité. La fille d'honneur proteste qu'elle n'a pas même lu les billets, ne persuade point la princesse, et la prie de lui permettre de se retirer. On lui défend de sortir du palais, de se plaindre, d'aimer, d'être aimée, et de plaire.

Mlle. de Choin accourt chez mad. d'Epinoy, qui l'avoit admise, par estime, à ses exercices de piété. Elle lui dit les affreux soupçons de sa maîtresse, son imprudence à les dissiper par respect pour M. le Dauphin, son indifférence pour lui, son projet de sortir de la cour, par honneur, par ressentiment, par vertu. Mad. d'Epinoy, considérée du roi, et digne de l'être, craint un éclat scandaleux, et qu'il ne lui soit imputé. Pour accorder ce qu'elle doit à la piété dont elle faisoit profession avec les ménagements dûs à Monseigneur et à la princesse dont elle a la confiance, elle se dit que Mlle. de Choin est assez sage pour braver sans danger tous les assauts de l'amour, et trop peu jolie pour en inspirer à M. le Dauphin les premieres propositions. Elle lui conseille

de s'attacher uniquement au service de mad. de Conti.

M. le Dauphin qui ne sait pas cet incident, se rend à l'heure accoutumée chez la princesse, ne voit plus Mlle. de Choin, n'ose demander où elle est, craint d'avoir été pénétré, et n'en doute plus après trois ou quatre jours d'absence. Il la cherche, elle le fuit. Leurs amours sont traversées avant de s'être dit qu'ils s'aiment. Vraisemblablement Mlle. de Choin ne sent pour le prince que cette inclination de reconnoissance que les petits ont pour les grands qui daignent descendre jusqu'à eux. Mais le Dauphin brûle de tous les feux, qu'un goût d'autant plus vif qu'il paroît bizarre, allume dans le cœur d'un mélancolique nourri d'un seul sentiment.

Il se venge des cruelles précautions de sa sœur, en l'excluant de ses parties de plaisir. La princesse que Versailles ennuie et que Meudon amuse, est désolée de perdre l'empire qu'elle a dans la cour de son frere. Elle devine bientôt la cause de ses froideurs; et prévoyant qu'après avoir résisté, elle finira par se rendre, elle feint d'accorder librement au mérite de Mlle. de Choin ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de Monseigneur.

Mlle. de Choin, soit qu'elle craigne d'être trop exposée aux regards de son amant, soit qu'elle sache que mépriser les faveurs de la fortune, est un moyen sûr de les mériter ou de les acquérir, conjure la princesse de lui donner son congé, et se retire aux Hospitalieres. La princesse proteste qu'elle ne le lui a point accordé, et la prie de revenir. Elle est refusée. M. le Dauphin joint ses instances aux prieres de mad. de Conti. Raison de plus de ne rien écouter. Me. d'Epinoy lui est envoyée. Mlle. de Choin lui représente, qu'elle n'est que le jouet d'une princesse également prête à la chasser pour plaire au roi, et à la retenir pour plaire à Monseigneur. Elle lui rappelle ce qui s'est passé, et soutient qu'elle doit s'éloigner d'un pays où tout est sujet aux plus brusques changements, et d'un prince qui veut se mettre à portée des sentiments qu'il se flatte d'inspirer, ou des foiblesses que son imagination lui promet. Me. d'Epinoy, qui ne peut croire qu'une passion si vive soit durable, persiste à lui conseiller de demeurer chez mad. de Conti, dont elle va devenir la favorite. Pour l'y engager, elle emploie l'autorité de mad. de Maintenon, à laquelle Mlle. de Choin est représentée comme propre à donner à la

princesse des exemples de vertu : on lui parle de ses refus ; on lui tait la passion du Dauphin sur laquelle ils sont fondés. Me. de Maintenon envoie querir la demoiselle, qu'elle ne connoissoit que fort superficiellement. Mlle. de Choin va lui confier les motifs de sa répugnance. Me. de Maintenon lui ferme la bouche, et dit : » Je sais tout ; mais malgré tout cela, » vous devez obéir. » Paroles qu'elle se reprocha, comme si en effet elle avoit tout su, quand la suite du temps lui eut appris qu'on lui avoit tout caché. Mlle. de Choin se soumet, surprise sans doute et peut-être charmée de voir tant de complaisance en deux femmes si saintes.

Compagne assidue de la princesse, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin sans s'y prêter, mais aussi sans s'y dérober. Elle ne daigne pas même se défendre ; en amour, se plaindre d'être attaquée, c'est presque avouer qu'on sera bientôt vaincue. Contente de ce qu'elle étoit, elle annonçoit son indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir, et la suite prouva que ces sentiments n'étoient pas feints. Nous l'avons vue dans sa vieillesse sans biens-fonds, avec un mobilier modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inspirée à Monseigneur,

dissiper en œuvres de charité une pension de douze mille livres, et ne conserver de sa faveur, que ses amis, et cette fierté de caractere, qui ne veut rien devoir, même à l'amitié.

Monseigneur eut un rival, qui sembloit justifier son choix. Le comte de Clermont, amant de mad. de Conti, insupportable à tout ce qui avoit le malheur de l'aimer, soupiroit pour cette fille, destinée à montrer tout le pouvoir et toutes les bizarreries des passions. Il écrivit à Mlle. de Choin une lettre qui tomba dans les mains du roi. Il lui sacrifioit la princesse ; il lui en parloit avec mépris ; il en écrivoit indécemment les défauts cachés. Le roi manda sa fille et son fils : » Voyez, dit-il à la princesse, ce que » c'est que d'aimer, et d'aimer un in- » discret ! » et à Monseigneur : « Voilà » votre rival. » Il leur parla en pere : il leur parla en maître. Me. de Conti remplit le cabinet de ses sanglots : M. le Dauphin le pria d'exiler Mr. de Clermont, qui fut disgracié jusqu'à la mort de Louis XIV. Mlle. de Choin, dont la vertu étoit à l'abri de tout soupçon, resta dans sa place, pour être le supplice de la princesse, et la consolation du prince.

Malgré toute la prudence de Monsei-

gneur et les rigueurs de sa maîtresse, leurs amours furent bientôt divulguées. Les courtisans ajouterent au peu qu'ils avoient vu, tout ce qu'ils imaginoient, et même ce qu'ils ne croyoient pas. Le sallon de Marly n'avoit pas encore été témoin d'une pareille rumeur. Les uns éclatoient de rire ; les autres traitoient de fable, cette nouvelle. Voilà donc, disoit-on, à quoi sert la dévotion ! Dans Monseigneur, elle couvre l'inclination la plus singuliere ; dans Mlle. de Choin, elle masque le jeu de la plus fine coquetterie ; en mad. de Maintenon et mad. d'Epinoy, elle est subordonnée à des vues assez profanes : pour mad. de Conti, elle ne dégénere point ; et il est naturel que la fille de la Valliere donne des maîtresses au fils du roi.

Me. de Conti, outrée de ces bruits, veut les détruire en renvoyant Mlle. de Choin. Me. d'Epinoy accourt, et prie de ne pas sacrifier l'innocence aux premiers cris de la malignité du public. M. le Dauphin la conjure d'épargner ce coup à sa sensibilité, en la menaçant que cet outrage sera vengé aussi-tôt que reçu. Mlle. de Choin, tranquille au milieu de l'orage, s'abandonne à sa destinée, sans en desirer une brillante, sans en craindre une malheureuse : aussi indifférente pour le

couvent que pour la cour : supérieure au prince qui l'adore, et à la princesse qui la chasse.

Ce fut alors que commença ce commerce de lettres, entre mad. de Maintenon, la princesse de Conti et mad. d'Epinoy, qui ne roula d'abord que sur Mlle. de Choin, et qui s'étendit ensuite sur toutes les intrigues de la cour ; si secret, qu'aucun courtisan ne le soupçonna ; si curieux, que dans les dernieres années de sa vie, la princesse relisoit ce recueil avec délices, et le laissa en mourant à un médecin de ses amis, comme le gage de la plus aveugle confiance ; si libre, à en juger par quelques fragments qui me fournissent ces faits, qu'il ne sera publié qu'après la mort des personnes dont les vices ou les ridicules en font l'intérêt et l'agrément.

Mlle. de Choin sortit de la maison de la princesse, et se retira chez mad. d'Epinoy. Là, M. le Dauphin la vit avec moins de gêne, et avec aussi peu de succès : il ne put en arracher ni un soupir, ni une parole : il la trouvoit toujours attentive et muette, toujours complaisante et insensible. L'amour agissoit sans doute en elle : car peut-on être si tendrement aimée sans aimer ? mais cet

amour étoit si foible, et si soumis à la gloire, qu'il laissoit à son ame tout l'empire que l'indifférence a sur la passion.

Me. d'Epinoy craignit que les visites fréquentes de Monseigneur, suspectes, si elles étoient mystérieuses, scandaleuses, si elles étoient publiques, ne ternissent sa réputation, et n'irritassent le roi. Ne pouvant s'en affranchir, elle sacrifia sa protégée à sa tranquillité, et lui défendit avec toute l'honnêteté possible de rentrer dans son hôtel. Mlle. de Choin alla à Paris, loua un petit appartement, changea de nom, et crut être à l'abri des recherches du pere et des importunités du fils.

M. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du roi ne l'ait enfermée dans un couvent. Il va chez mad. de Maintenon, qui ne sait ce qu'elle est devenue; et chez mad. d'Epinoy, qui n'osant avouer qu'elle l'a éloignée, fortifie ses soupçons par ses réponses vagues. Il ne trouve aucune lumiere dans les bureaux des secretaires d'état. Plus il cherche, plus il se persuade qu'elle a été secrétement enlevée sur un ordre donné de bouche, sans aucune de ces formalités, qui sont comme un hommage que l'injustice même au milieu de ses attentats n'ose refuser à la loi. Le roi, informé de ses inquiétudes, craint et fuit

un éclaircissement dangereux, où il faudra parler en pere sévere, et peut-être ouïr les réponses d'un amant désespéré.

Le marquis d'Antin promet à Monseigneur de découvrir bientôt en quel lieu sa maîtresse est détenue ou cachée. Ses perquisitions furent long-temps inutiles; aucun couvent, aucun commissaire de quartier ne lui en donna des nouvelles. Enfin, il apprit qu'elle logeoit au fauxbourg Saint-Jacques. Le lieutenant de police le savoit avant lui. Monseigneur, dont les pas étoient comptés, l'alla voir dans un déguisement qui ne trompa point ses espions. Mlle. de Choin, ouvrant la porte, le reconnut, et la referma sur-le-champ. Le prince attendit une partie de la nuit avec son favori, qui, en le consolant, maudissoit tout bas, et son maître, et la maîtresse, et la pruderie et l'amour.

Mlle. de Choin changea de retraite; on la suivit pas à pas. Elle fut toujours inaccessible, soit qu'elle crût que Monseigneur n'avoit que des vues honteuses, soit qu'elle espérât que la résistance lui en donneroit d'honnêtes. M. le Dauphin devenoit plus ardent, à mesure qu'elle étoit plus inexorable. Le marquis d'Antin lui soutenoit que ses peines seroient toujours suivies de peines plus grandes. Le

prince lui répondoit, que plus il avoit souffert, et moins il avoit à souffrir.

Le roi, qui sembloit prévoir les suites de cette passion, résolut de rompre par autorité un engagement qu'il se reprochoit de n'avoir pas combattu dès sa naissance. Il délibéra s'il relégueroit Mlle. de Choin dans un couvent de province. Mlle. de Choin n'avoit pour elle, que sa vertu et mad. de Maintenon, qui protégeoit la vertu quelle qu'elle fût. Louis, trop accoutumé à se considérer comme roi, qui peut tout, et pas assez comme pere de famille, qui ne doit vouloir que ce que les loix veulent, croyoit l'autorité souveraine légitimement employée à pacifier les troubles de sa maison. Il lui paroissoit indifférent qu'une fille fût dans un monastere où dans une prison; et lui déplaire, c'étoit être assez coupable.

Il alloit donner cet ordre injuste et cruel, lorsque mad. de Maintenon lui représenta que Mlle. de Choin n'avoit d'autre crime que d'être aimable, aimée, et vertueuse; que si elle avoit cédé, elle auroit été sous la protection de Monseigneur; qu'ayant résisté, elle devoit être sous la sienne; qu'à la nouvelle de cet exil odieux, tout Paris se demanderoit comment le vice seroit traité, puisqu'une

vertu si admirée étoit ainsi punie ; qu'un remede si violent aigriroit le malade, et ne le guériroit pas ; qu'il falloit tout attendre du temps et de l'inflexibilité de Mlle. de Choin, qui n'avoit aucun de ces goûts pour la grandeur, pour le plaisir, qui portent les femmes à se rendre aux passions des princes, et à feindre d'en avoir pour eux.

Le roi revint à cet avis, et laissa Monseigneur poursuivre sa maîtresse dans toutes ses refuites, et se désoler de n'en pouvoir obtenir un moment d'entretien. Mlle. de Choin recevoit tous ses billets, et n'en ouvroit pas un. Enfin, la curiosité l'emporta sur cette rigide délicatesse. Elle y vit les sentiments les plus tendres, elle fut affligée de tant de tourments si bien décrits ; elle ne douta point de la vérité des serments qu'on lui répétoit sans rien demander et sans rien attendre ; son cœur se donna par pitié. Ce sentiment s'accrut dans le silence de la solitude, où elle s'étoit condamnée ; on ne pense pas impunément à l'amour. Ses espérances s'éleverent ; elle se crut du moins l'égale du prince, qui lui étoit soumis ; et sans deviner où le sort devoit la conduire, elle entrevoyoit un dénouement glorieux. Ses idées d'abord confuses, et comme enveloppées dans un nuage, s'éclaircis-

soient tous les jours ; sûre d'être aimée, sûre de l'être sans foiblesse de sa part, et avec constance de la part du prince. Elle se respectoit trop elle-même, pour imaginer qu'il songeât à l'avilir par des propositions que la passion conseille, et que l'amour ne connoît pas. Cependant elle n'osoit le voir : c'eût été lui permettre d'espérer ; et l'espérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin jusques dans son cabinet, par la trahison d'une de ses femmes. Il se jette à ses pieds ; il la conjure de l'écouter un moment ; il la laisse l'arbitre de sa destinée. Mlle. de Choin, voyant l'héritier du trône à ses genoux, sans être pénétrée de honte pour lui, ni d'une joie immodérée pour elle-même, ne lui dit que ces paroles : « Monsei-
» gneur, s'il est vrai que vous m'aimiez,
» vous n'avez qu'un mot à me dire, et
» je n'en ai qu'un à entendre : mais ce
» mot, je ne puis l'entendre, vous ne
» pouvez le dire, que nous n'en ayons
» l'un et l'autre la permission du roi ».
Puis elle le pria de sortir, du ton dont elle le lui auroit ordonné.

Le prince réfléchissant sur ces paroles, les seules qu'il eût encore obtenues d'elle, y trouva plus d'ambition que d'amour ;

Mais bientôt il crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage ; il crut que l'amour avoit élevé l'ame de sa maîtresse, et peut-être que le plus noble effort de cette passion, étoit de se garantir des foiblesses, au hazard d'être méconnue ou méprisée. Etre uni à mlle. de Choin, étoit pour lui le souverain bonheur : il se flattoit sans doute, que cette union étoit pour elle, par les mêmes sentiments, l'objet des mêmes vœux ; et tout grand qu'il étoit par sa naissance, il la voyoit encore plus grande par sa fermeté. Plus il pensoit à cette réponse, moins il étoit surpris qu'elle aspirât à ce qu'il eût déja fait s'il eût été libre, ce qu'il alloit lui proposer, quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le consentement du roi, si nettement exigé ? Le demander, c'étoit une imprudence ; ne le pas demander, c'étoit un crime.

Il dit à mlle. de Choin, qu'il lui avoit été accordé. Tout fut applani. Elle le crut, ou feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas assurée. Mais la crainte si naturelle de tout gâter par trop de lenteur, la nécessité de rompre avec M. le Dauphin, si le fait étoit approfondi, le plaisir qu'on a dans de pareilles occasions à être trompée, ce penchant à se tromper soi-même, l'espérance

que si le roi n'étoit pas instruit, il seroit aisément fléchi après la conclusion, la certitude d'être protégée contre tous les événements par Monseigneur, qui alloit associer son sort au sien, tout concouroit à justifier sa crédulité ou sa dissimulation.

Le mariage fut béni, selon les uns, à Meudon; selon les autres, à Livry. On assure qu'il fut approuvé par madame de Maintenon et par l'évêque de Meaux; ce qui n'est guere vraisemblable : la premiere n'auroit pu se dispenser d'en instruire le roi qui s'y seroit opposé, et l'autre n'ignoroit pas qu'un Dauphin de France n'est jamais émancipé. Me. d'Epinoy le sut, et offrit sa maison à Mlle. de Choin, qui parut une héroïne, tant qu'elle ne fut pas unie à Monseigneur, et une femme ordinaire depuis qu'elle le fut.

Cependant elle exigea de lui une conduite plus réguliere, de l'ordre dans sa maison, moins de confiance en ses domestiques, et le retranchement des superfluités de sa table servie avec trop d'abondance et de délicatesse. Elle espéra que la vertu feroit pardonner l'amour. Jamais homme ne fut si promptement converti. Mr. le Dauphin devint bienfaisant, frugal, et dévot jusqu'au scrupule. Le

roi bénissoit le Ciel de ce changement inespéré, l'attribuoit à Mlle. de Choin, et ne pouvoit croire la liaison de son fils avec elle, ni criminelle, ni légitime.

Après que les deux époux l'eurent disposé à tolérer leur union, ils résolurent de se délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaisirs, en lui disant ce qu'ils pouvoient lui avouer sans honte, et qu'ils ne pouvoient lui taire sans danger. Cependant Monseigneur n'osa lui faire une confidence entiere. Par prudence ou par timidité, il aima mieux lui demander son consentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite sans lui.

Dans un de ces entretiens, où son respect trop timide mettoit toujours une contrainte que les familiarités du roi ne pouvoient en bannir, il lui ouvrit enfin son cœur, et lui dit, qu'il aimoit une personne qui pouvoit seule le rendre heureux, dont il connoissoit le caractere, dont il avoit éprouvé la vertu; que sa conscience lui donnoit les mêmes conseils que son amour; que ces conseils s'accordoient avec son inclination pour une vie retirée et irréprochable; qu'il ne pouvoit les suivre qu'ils ne fussent approuvés par l'autorité paternelle. Voyant

qu'il étoit écouté sans surprise et sans chagrin, il ajouta, qu'il s'élevoit sans effort au-dessus du préjugé qui condamnoit les princes à n'aimer que des princesses ; qu'une Dauphine n'avoit pas fait son bonheur ; que ses maîtresses l'avoient avili et égaré ; qu'il trouvoit tout en Mlle. de Choin, hormis la naissance ; et enfin, qu'il s'abandonnoit avec confiance aux volontés d'un pere, qui connoissoit les délicatesses, les préventions, les générosités de l'amour, et les besoins qu'ont les grands d'une compagne qui partage par reconnoissance leurs peines et leurs plaisirs.

Le roi entrant dans son cabinet, lui dit : « Mon fils ! pensez-y bien, et » ne m'en parlez plus. » Paroles pleines d'indulgence et de sagesse, qui ne l'empêchoient pas de casser ce mariage, si le bien de l'état ou l'honneur de la famille royale le condamnoit, (1) et qui, sans commettre son autorité, permettoient à Monseigneur de conclure, en lui ôtant toute espérance de le rendre jamais public.

(1) Une assemblée du Clergé avoit décidé en 1635, que les mariages des princes du sang, faits sans le consentement du roi, étoient nuls.

Je rapporte avec plaisir ces anecdotes ; on aime à voir les maîtres du monde sentir, penser, agir en hommes ; ces exemples semblent inviter les rois à être enfin philosophes. Un peuple voisin a vu la fille de son roi épouser secrétement un gentilhomme, sans croire que l'une fût ravalée, ni l'autre honoré par cette alliance: ces mariages n'étonnent plus que nous.

Mr. le Dauphin cueilloit les premiers fruits d'un amour constant ; et le public lui donnoit tous les jours de nouvelles maîtresses : on nommoit mad. de Caylus, on la croyoit exilée pour certains rendez-vous découverts : on assuroit que mad. de Maintenon, peu contente de régner sur le pere par elle-même, vouloit régner par sa niece sur le fils. D'autres le marioient. On disoit que la reine d'Espagne n'attendoit que la mort de son époux, qu'elle étoit devenue toute Françoise, et que pour prix du trône que ses intrigues assuroient à Monseigneur, Monseigneur lui avoit promis sa main. La comtesse de Berlips étoit gagnée ; le marquis d'Harcourt avoit eu la premiere idée de ce projet : de là le refus fait à l'Empereur de donner provisionnellement à l'archiduc le gouvernement du Milanez ; et mille autres circonstances, décisives

pour ceux qui admettent un fait, dès qu'il explique d'autres faits qui souvent lui sont étrangers.

Ce mariage, secret pour le public, ne le fut pas pour les courtisans. Mr. le Dauphin passoit ses journées chez mad. d'Epinoy; et Mlle. de Choin, les mois entiers à Meudon, où tout lui obéissoit. A cette nouvelle, madame la duchesse de Bourgogne dit : « On s'allie plaisam» ment dans cette maison-là ! » Elle ignoroit sans doute l'histoire de la sienne. Étant revenue d'une grande maladie : « Si » j'étois morte, dit-elle au duc de Bour» gogne, auriez-vous fait le troisieme » tome de votre famille ? » (1)

(1) Mr. de V. (Tom. VI. p. 220.) reprend l'auteur de ces Mémoires, sur ce qu'il dit dans ce chapitre, que Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, et qu'il épousa ensuite Mlle. de Choin. " Ces contes populaires, dit Mr. ,, de V., sont reconnus pour faux chez tous ,, les honnêtes gens. Il faudroit être, non-seu- ,, lement contemporain, mais être muni de ,, preuves, pour avancer de telles anecdotes. Il ,, n'y a jamais eu le moindre indice que Monsei- ,, gneur eût épousé Mlle. de Choin...... Sur ,, quel fondement cet écrivain ose-t-il avancer ,, que madame la duchesse de Bourgogne dit au ,, prince son époux : *Si j'étois morte, auriez-vous* ,, *fait le troisieme tome de votre famille !* ,, Il fait ,, parler Louis XIV, tous les princes, tous les ,, ministres, comme s'il les avoit écoutés, etc. ,,

Me. deMaintenon ne désapprouva point ce mariage; il justifioit le sien; il affermissoit son état. Qu'après la mort du roi, Monseigneur se livrât aux bons ou aux mauvais conseils, il ne pouvoit lui faire un crime d'avoir porté son pere à un engagement qu'il avoit lui-même imité: sa modération seroit un reproche, si Mlle. de Choin s'élevoit plus haut, et un modele, si elle restoit dans l'obscurité. Rien n'éloignoit plus du trône Me. de Maintenon: si elle y eût aspiré, auroit-elle protégé ce mariage?

Elle avoit la plus sincere estime pour Mlle. de Choin. Mais soit qu'elle fût sûre de Monseigneur, soit qu'elle crût de sa dignité de s'attacher au roi seul, sans rien espérer ni craindre d'autrui, elle n'eut avec elle que des liaisons mystérieuses, ne la vit jamais en public, ne lui rendit aucun de ces devoirs qui auroient mis toute la cour à ses pieds, et épargna du moins cette espece d'affront aux princes du sang. Procédé opposé, ce semble, à son carractere, mais nécessaire dans les commencements, où le mariage étoit encore incertain, ou devoit le paroître. Le bruit qui se répandit que Mlle. de Choin éloit grosse, inquiéta fort le roi, qui ne vouloit ni affliger son fils, ni donner

d'autres freres au duc de Bourgogne. Quelques-uns le crurent faux ; d'autres assurerent qu'elle étoit accouchée secrétement. Mad. de Maintenon l'ayant éloignée d'elle, tant qu'on en attendit des enfants, ne crut pas devoir l'en approcher dès qu'on ne craignit plus.

Elle savoit par mad. d'Epinoy tout ce qui se passoit à Meudon : et tout ce qui s'y passoit, lui donnoit une haute idée de Mlle. de Choin. Dans la suite, le roi y alla toutes les années, et mad. de Maintenon y eut un appartement ; Mlle. de Choin ne paroissoit pas, mais préparoit toutes les fêtes et tous les plaisirs. Elle étoit insensible aux honneurs ; elle ne desiroit pas d'avoir un rang ; sa propre estime lui suffisoit.

Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, mad. de Maintenon, entre autres instructions qu'elle lui donna, lui dit : « Après la » mort du roi, vous verrez peut-être » Mlle. de Choin toute-puissante ; mais » qu'elle le soit, ou qu'elle dédaigne de » l'être, ayez toujours de la considéra» tion pour elle. » Me. de Glapion de Saint-Cyr, qui la croyoit maîtresse de Monseigneur, ayant demandé à mad. de Maintenon pourquoi on ne chassoit pas cette fille de la cour : « Cette fille ! répondit-

» elle ; nous sommes trop heureux de l'a-
» voir : elle se conduit bien : elle nous
» est très-utile : en mille occasions, elle
» fait faire à Monseigneur le personnage
» qui convient. »

Depuis, l'union du pere et du fils fut tous les jours plus intime. Le roi lui donna sans cesse de nouvelles marques d'estime et d'amitié ; il voulut que les ordonnances de M. le Dauphin fussent acquittées au trésor royal, comme les siennes propres ; c'étoit l'associer au plus beau droit de la puissance suprême. Après qu'il eut annoncé ce bienfait, il dit à mad. de Maintenon : « Vous m'avouerez, ma-
» dame, que je sais faire d'assez beaux
» présents. Et vous, Sire, répondit-elle,
» vous avouerez que Monseigneur n'en
» sait pas abuser. » Ce présage s'accomplit ; l'humeur prodigue de Monseigneur fut réprimée par Mlle. de Choin, qui parvint à la gloire d'une femme accomplie, s'il est vrai qu'elle consiste à être oubliée et presque inconnue.

CHAPITRE VI.

Chagrins domestiques.

MME. de Maintenon eût voulu l'être ; son état s'y opposoit : et de ce combat entre l'indépendance de son caractere et la contrainte de sa place, naquirent tous ses malheurs. En vain elle tâchoit d'unir la fortune et le bonheur ; le lien lui échappoit sans cesse. Charmer les ennuis d'un roi dont tout les goûts étoient émoussés, voilà la source de tous ses ennuis.

Louis XIV, parmi nous le premier des humains, avoit de grandes parties : le discernement des hommes, la probité, l'application, et cette expérience qui l'avoit rendu la meilleure tête de son conseil. Mais il avoit trop peu d'activité dans l'esprit, pour se suffire à lui-même. Son ame étoit vuide, comme l'est celle de tous les princes mal instruits ; il ne pouvoit être seul un moment. Il ne cherchoit plus le plaisir ; il n'en trouvoit que dans la fuite de la peine : un mésaise continuel l'obligeoit à changer sans cesse de place et d'occupation. Comme il avoit l'ima-

gination froide, et que la lecture n'avoit pas augmenté ses lumieres, sa conversation étoit aride : il ne parloit que de ce qu'il avoit vu de ses yeux; et les yeux d'un monarque, occupé par ambition, obsédé par besoin, inaccessible par étiquette, voient peu de chose. Au retour de la chasse, rendu à lui-même, il n'y retrouvoit que sécheresse, et n'offroit dans le particulier qu'un cœur épuisé, une humeur presque inégale, un esprit ou assoupi, ou rempli d'affaires, encore désireux, mais incapable d'amusement, appellant la joie qui n'entend jamais ceux qui l'invoquent.

Voilà le prince qu'il falloit réveiller, entretenir, amuser; un prince qui avoit, ou toute l'Europe dans sa tête, ou rien; facile à changer d'impression et de goût; qui avoit aimé Madame, et dédaigné La Valliere, aimé La Valliere, et méprisé Montespan, aimé Montespan, et haï Maintenon, qu'il faisoit régner.

Tous ses égards, toutes ses complaisances ne la dédommageoient point de cette servitude éternelle, des contradictions qu'elle avoit à essuyer, des reproches que des brusqueries lui faisoient croire qu'on supprimoit, des perfidies dont elle étoit témoin, de ces hommages autrefois si chers à sa vanité, mais détestés depuis

que,

que, toute à Dieu, elle avoit appris ce qu'étoient les hommes.

Le roi, la voyant un jour abattue, lui dit : « Eh ! quoi ? madame, vous êtes » triste ! » Depuis, il ne la surprit plus dans ses chagrins. Elle lui portoit toujours un visage gai et content : « Je n'aspire, » disoit-elle, qu'à faire goûter Dieu au » roi : s'il ne me voyoit point un front » serein, il n'aime point la tristesse, il » haïroit la dévotion. » Dès que le roi sortoit de son appartement, elle se jetoit sur sont lit, et donnoit un libre cours à ses soupirs et à ses larmes.

Je l'ai vue quelquefois, dit Mlle d'Aumale, *lasse, chagrine, inquiete, malade, prendre l'air le plus riant et le ton le plus satisfait, divertir le roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétition, sans bâillements, sans médisance. Quand il sortoit de sa chambre à dix heures du soir, et qu'on fermoit son rideau, elle me disoit en soupirant : je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. Après avoir eu le refus d'une bagatelle qu'elle demandoit pour un de ses parents, elle me dit : " Si je voulois me don-* *,, ner la peine de paroître un peu fâchée,* *,, j'obtiendrois tout ce que je voudrois ;* *,, mais mon personnage est de souffrir en*

„ *paix : le roi est extrêmement doux ; il*
„ *me dit tous les jours, que je n'ai qu'à*
„ *demander : mais nos princes ne savent*
„ *pas s'aviser de faire plaisir.* „ *Je l'ai vue plusieurs fois prête à quitter la cour à force de soucis.* " *Ah ! si je pouvois quitter ce*
„ *pays-ci ! mais je n'en suis plus la maî-*
„ *tresse : pourquoi mon Dieu, pourquoi*
„ *m'y avez-vous attachée? Et cela, fondant*
„ *en larmes, enfermée seule avec moi, et*
„ *jettant les hauts cris. Que les hommes*
„ *sont tyranniques ! me disoit elle quel-*
„ *quefois : ils ne sont pas capables d'ami-*
„ *tié : il n'en est pas de meilleur que le*
„ *roi ; mais il faut souffrir de tous : et*
„ *Dieu le permet pour me détacher du*
„ *monde : que seroit-ce de me voir adorée,*
„ *ou plutôt la place que j'occupe, si je*
„ *n'avois quelque amertume ? il faut être*
„ *où je suis, pour savoir combien il est*
„ *dur de vivre !* „

Il faudroit avoir vécu avec elle, pour savoir précisément d'où naissoient ces peines. Ce n'étoient pas des chimeres : elle n'avoit point une ame à s'en nourrir, quoiqu'elle fût assez sujette aux vapeurs. Ce n'étoient pas des besoins : elle étoit si désintéressée, que le roi n'avoit pas beaucoup de desirs à prévenir. Ce n'étoient pas de contradictions ; les ministres tâchoient de

ne penser que d'après elle, et le roi donnoit l'exemple du respect. « C'est une » sainte, disoit-il, elle a toutes les perfec» tions, et peu d'hommes ont autant d'es» prit. » Mlle. d'Aumale se tait là-dessus : cependant personne n'est plus instruite qu'elle : elle étoit de tous les voyages, de tous les plaisirs, de tous les chagrins ; dévote, active, insensible à tous les honneurs que sa place lui attiroit.

Vraisemblablement Me. de Maintenon, qui tendoit à une parfaite pureté de mœurs, haïssoit ces soirées, où son devoir la forçoit à des actions que sont goût rejetoit, actions indifférentes en elles-mêmes, mais que la piété abhorre comme des attentats à la pudeur, ou qu'elle ne tolere que comme des soulagements à la foiblesse humaine, quoiqu'elles soient plus saintes que le plus sévere célibat, dès qu'elles sont légitimes. Le roi entroit chez elle à neuf heures; tous les domestiques sortoient: elle étoit déja couchée : le roi, marchant sur la pointe des pieds, alloit fermer tout doucement le verrou de la porte ; et à dix heures, alloit le tirer avec le même mystere. Sa fistule mal guérie donnoit sans cesse de l'exercice à la charité et à la patience de Me. de Maintenon. L'assentiment aux plaisirs ou à ce qui en étoit l'ima-

ge, devoit plus coûter que les mortifications des sens, à une femme qui, au-lieu d'une parure, portoit de ces instruments de pénitence armés de pointes de fer, ou travaillés de crin, inventés dans toutes les religions par des moines féroces, approuvés par une piété fervente, et condamnés peut-être par une piété éclairée.

Plus le roi vieillissoit, plus la charge de Me. de Maintenon devenoit pénible. Il ne voyoit plus que ses ministres par habitude, ses jardins par goût, et Me. de Maintenon par estime. Ses assiduités chez elle lui montroient incessamment le prix de cette liberté, qu'elle n'avoit pas connue quand elle en avoit pu jouir, et qu'elle regrettoit depuis qu'elle ne l'avoit plus. Elle aimoit la société, et elle vivoit dans l'esclavage. Elle haïssoit la pompe; elle en étoit environnée. Elle étoit si franche, que Mr. le duc de Bourgogne disoit: *Elle est vraie, et c'est tout dire*; et elle étoit sans cesse forcée à la dissimulation. Elle avoit beau prendre en patience sa grandeur: quand le malheur est dans le sang, on ne compose point avec lui. « Je n'y puis plus tenir, dit-elle un jour » au comte d'Aubigné: je voudrois être » morte. Vous avez donc parole, répon» dit d'Aubigné, d'épouser Dieu le pere? »

Le caractere du roi, qui n'étoit pas exempt d'humeur, étoit une autre source de chagrins. Il vouloit beaucoup, quoiqu'il n'exigeât rien. Il étoit comme tous les hommes, durs pour leurs femmes, incapables de cette tendresse délicate que les femmes connoissent si bien, traitant en esclaves celles, qui, dans la premiere institution du mariage, ne devoient être que leurs compagnes. Un mari rend une femme rarement heureuse; un mari roi, presque jamais : « Il n'est, disoit-elle, » de douces chaînes que celles qu'on por» te pour Dieu ! » En public il cachoit son humeur; et dans le particulier, il se dédommageoit de la contrainte. Me. de Maintenon, maîtresse de son esprit comme de son visage, dissipoit ces nuages par des concerts, et par les charmes du ton de l'hôtel de Richelieu. Mais fatiguée d'un rôle si uniforme et si gênant, d'une extrême gaieté, elle tomboit dans une tristesse amere. Quel supplice, disoit-elle, à mad. de Bolinbroke « d'amuser un » homme qui n'est plus amusable ! »

Elle se prenoit à tous les objets qui pouvoient suspendre ses ennuis. Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Negre, que le marquis de Villette lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans

cet enfant naïf, la nature altérée en nous qui naissons avec des préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la reine d'Angleterre : « Je ne puis, répondit-il ; toutes ces reines-là m'ennuyent. » Il dit au roi, qui répondit à une de ses questions par quelques mots qui ne signifioient rien : » Et toi aussi tu passeras pour sot, si tu dis une sottise. » Trouvant un jour mad. de Maintenon fort triste, il s'élança sur ses génoux, et lui dit à l'oreille : « Tu » ne sais donc pas combien il est facile » d'amuser un roi? » Elle fut si frappée de ce mot, qu'elle se leva brusquement et le répéta à M. Jolly de Fleury qui étoit présent, et qu'elle connoissoit à peine.

Quelques-uns prétendent, qu'épuisée de lassitude de divertir seule le roi, elle fit offrir à Mlle. de l'Enclos un logement à Versailles. Conte ridicule : c'est bien une Epicurienne, qu'une dévote choisit pour l'associer à ses ennuis! Ils ajouterent que Ninon répondit, qu'il étoit trop tard pour apprendre l'art de dissimuler et de se contraindre qu'elle n'avoit jamais connu ; et que tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut de se trouver un jour à la tribune de la chapelle, au passage du roi, curieux de voir une fois au moins cette mer-

veille de son regne. C'est là-dessus qu'on a fait ce dialogue entre mad. de Maintenon et Mlle. de l'Enclos : il est de Voltaire, et il n'en est pas moins plat : la premiere y propose à l'autre, *de troquer, du moins en apparence, sa philosophie contre de la pruderie, etc.* Tout est de ce ton-là. Du reste, il est vrai que les dévots tenterent de convertir Ninon, qui dit à Mr. de Fontenelle : « Vous savez » quel parti j'ai tiré de ma personne : » eh bien ! je pourrois vendre encore » mieux mon ame : les Jésuites et les » Jansénistes se la disputent. „

De fréquentes brusqueries affligeoient Me. de Maintenon. Quelquefois au milieu d'un conseil demandé, le roi l'interrompoit durement : *Madame, de quoi vous mêlez-vous?* Aujourd'hui les ministres blâmoient ce que les évêques avoient approuvé. Demain Louis imputoit le mauvais succès d'une affaire, à l'avis qui l'avoit fait entreprendre. Son esprit et son application ne suffisoient pas, malgré toute leur étendue, à l'inspection immédiate qu'il s'étoit réservée sur toutes les parties de l'administration : il appréhendoit toujours qu'on ne lui cachât quelque dépêche importante. La confiance le portoit sans cesse vers Me. de Maintenon :

le soin de sa gloire l'en éloignoit souvent. La différence de leur piété en mettoit aussi dans leurs sentiments : l'un et l'autre étoient dévots ; mais Me. de Maintenon l'avoit toujours été, et Louis ne l'étoit que depuis deux jours. La premiere faisoit consister la dévotion dans l'amour du bien ; le second, dans la fuite du mal. Tous les deux avoient des scrupules sur les plaisirs les plus innocents, la femme par sévérité, le mari par ignorance : de sorte que sans pouvoir se lasser l'un de l'autre, il falloit absolument qu'ils s'ennuyassent.

Des refus trop arbitraires mortifioient vivement ce cœur trop sensible et trop peu ménagé. Le roi n'aimoit pas ses parents, et montroit son aversion d'une maniere offensante. Me. de Maintenon lui demandant pour un d'eux une bagatelle : « Non, répondit le roi avec une espece d'aigreur, c'est pour Jeannette, » aujourd'hui Me. d'Haussy, de la famille de Penchre en Bretagne, que Me. de Maintenon tira de la misere au sortir du berceau. Ces démêlés n'alloient jamais au point d'avoir besoin d'éclaircisssement pour être terminés. Ordinairement ils se préféroient l'un à l'autre ; mais les caracteres les mieux assortis ne sont guere

exempts de ces légeres brouilleries. Me. de Maintenon étoit sensible, mais s'oublioit toujours elle-même; Louis ombrageux, mais sans ressentiment : en cela, bien différent de son pere, dans les cassettes duquel on avoit trouvé de longs procès-verbaux de tous les différents qu'il avoit eu avec ses chastes maîtresses.

La malignité publique ne se taisoit point, quoique méprisée. Tantôt on la représentoit entre un cul-de-jatte et un roi, souriant à l'un, donnant des nazardes à l'autre. Tantôt on peignoit Louis regardant à travers les lunettes de Me. de Maintenon, et conduit par un fil que tenoit Pontchartrain. Guillaume III disoit : « Le roi de France ne ressemble » en rien au reste des rois; il a des mi» nistres de dix-huit ans, et des maîtres» ses de quatre-vingt. » Un sonnet (1), trop beau pour ne pas aller à la postérité, trop méchant pour ne pas faire une profonde blessure, lui fut envoyé par la poste, et le lendemain répandu dans Paris. Il fut attribué au comte d'Hamilton, le plus frivole, quoique le plus caustique des hommes, et celui qui, dans le dernier

(1) Voyez T. VI, Pieces justificatives.

siecle, a fait le plus haïr l'esprit, à force d'en abuser. Le comte de Grammont son beau-frere essaya de le justifier : « Vous » savez, lui dit mad. de Maintenon, que » dès ma jeunesse, je n'ai aspiré qu'à » mourir dans l'obscurité. Bon ! reprit le » comte, des gens d'esprit comme vous » et moi ne meurent jamais. » Elle ne fit d'autre usage de cette satyre, que de la mettre à côté des panégyriques qu'on lui adressoit tous les jours. Cependant elle trembloit que de pareilles pieces ne parvinssent au roi, qui pouvoit y prendre des impressions fâcheuses, quoique la calomnie qui l'avoit insulté cent fois lui eût appris à rendre aux autres la justice qu'il attendoit d'eux.

Après ce tableau, qui peut considérer la plus haute faveur sans pâlir ? Qu'on ne croie pourtant pas que la vie de mad. de Maintenon n'ait été qu'un tissu de peines. J'ai rassemblé dans quelques pages des traits épars dans une espace de trente ans. Quoique sans cesse tourmentée par la délicatesse de son esprit, et par la sensibilité de son cœur, elle eut des joies, des succès, des plaisirs : elle eut quelque beaux jours, et beaucoup qui parurent l'être à force de courage, ou qui le devinrent à force de vertu.

CHAPITRE VII.

M. de Chamillard.

(1) LEs changements arrivés dans le ministere lui ravirent ce qui lui restoit de liberté et de bonheur, en l'engageant dans les affaires dont le roi ne pouvoit seul porter le faix. Le conseil du roi ne fut formé que de ses créatures. Pontchartrain, qui lui devoit sa place, lui dut celle de chancelier vacante par la mort de Boucherat. Elle fit donner à son fils le département de la marine, et les finances à Chamillard. Le ministere de l'empereur Léopold étoit le seul qui fût plus mal composé. Guillaume, qui connoissoit et l'épuisement de la France et la médiocrité des sujets qui la gouvernoient, disoit, que désormais nous ne saurions faire ni la paix ni la guerre, et que notre cabinet ne vaudroit pas mieux que notre armée.

Chamillard, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, ensuite con-

(1) 25 septembre 1699.

seiller d'état, et enfin chargé des affaires de Saint-Cyr, protesta qu'il ne savoit ni gouverner les hommes, ni administrer les finances. *Je vous l'apprendrai*, lui dit le roi. Ce prince aimoit à être servi par des gens qui ne dussent son élévation qu'à sa volonté : et celui-ci alloit lui devoir ses lumieres. Dans les états soumis à des loix, où les murmures d'un peuple libre avertissent les hommes en place de leurs fautes, le ministre peut être impunément un sot : le mal est aussi vîte réparé que fait. Mais dans un pays où un secretaire d'état est un petit roi dans son département, où ses commis sont des tiers, des quarts de roi dans leur bureau, où l'on se fait un point d'honneur de mépriser les cris des mécontents, tout est perdu, si le ministre ne vaut lui seul tous les sages du royaume. Chamillard n'étoit connu de mad. de Maintenon, que par son habileté à concilier les différents de quelques particuliers; et du roi, que par son adresse au billard. Mr d'Armagnac l'avoit présenté à Louis qui aimoit beaucoup ce jeu, et qui en étoit dégoûté, parce qu'il ne trouvoit personne de sa force.

Chamillard, pénétré de son incapacité, pria Me. de Maintenon d'être son gui-

de dans un pays qu'il connoissoit si mal. Voici les principaux traits de l'instruction qu'elle lui donna, après s'en être longtemps défendue :

« Vous avez, monsieur, une place où vous pouvez faire de grands biens. S'il est vrai que j'y aye contribué en quelque chose, l'unique reconnoissance que je vous demande, c'est de vous servir de votre autorité pour soulager le peuple. Je sais que vous y êtes porté d'inclination, et je sais aussi que vous ne pouvez mieux faire votre cour au roi. On ne pense plus comme on a pensé ; et si vous proposiez une nouvelle dépense, glorieuse, ou même utile, on craindroit fort que le lendemain vous ne proposassiez un impôt.

» Les gens qui manient les finances, ne se font point un scrupule de mettre tous les jours des fardeaux sur les épaules du pauvre peuple. Mais ces fardeaux, ils ne les portent pas eux-mêmes, non plus que leurs parents et leurs amis : et le peuple sait bien le remarquer et le dire. Cela fait haïr l'autorité : nous l'avons vu dans le temps du cardinal Mazarin : il y avoit d'autres causes de révolte ; mais les impôts allumerent le feu. Au contraire, la modération affec-

tionne les sujets au bien de l'état : vous avez vu la joie de Paris et des provinces, lorsqu'on ôta la capitation, qui avoit été portée sans murmure, parce qu'elle n'avoit pas été mise sans sujet.

» On dit toujours dans votre place : Les malheurs des temps, l'engagement des revenus du roi demandent qu'on établisse de nouveaux impôts pour fournir aux besoins journaliers et au paiement des dettes. Depuis que je suis au monde (et il y a long-temps que j'y suis) je n'entends parler que de ces malheurs des temps. Et je crois que c'est à force de les faire plus grands qu'ils n'étoient en effet, qu'on les a faits aussi grands qu'ils sont aujourd'hui : au-lieu d'avoir recours à une économie raisonnable, on a fait des édits bursaux: plus on a eu d'argent, plus on en a dépensé : et quand il a été question de faire quelque jardin ou quelque place, on n'a point parlé du malheur des temps. Il n'est que trop vrai que nous sommes dans un temps fâcheux, et que le royaume est actuellement accablé de dettes. Jusqu'ici on n'a pas songé à les acquitter. Si la continuation de la paix permet d'y travailler sérieusement, je crois qu'il faut le faire peu-à-peu. C'est

l'état qui doit à l'état. C'est le roi, c'est-à-dire la partie qui n'a rien, qui doit à la partie la plus aisée. C'est sur le peuple principalement, c'est-à-dire, sur la partie qui n'a que le nécessaire tout juste, qu'il faudra lever l'argent nécessaire pour acquitter le roi. Vous voyez, monsieur, qu'il faut procéder insensiblement à un si grand ouvrage, et qu'il n'est pas possible de trouver un moyen prompt de payer les aisés sans obérer le roi et sans appauvrir le peuple. C'est une vieille maladie : il faut des remedes doux et lents : le roi est le pere de la France ; et le contrôleur-général en est le médecin.

» L'économie produira plus d'argent que de nouvelles impositions. On y est disposé : on reconnoît qu'il y auroit de grands retranchements à faire ; qu'un roi de France ne seroit pas moins grand avec un moins grand nombre d'officiers ; que les pensions se sont multipliées à l'excès ; qu'il vaut mieux donner peu pour exiger moins. Quand vous ferez de ces propositions-là, sur-tout dans les premiers cas pressants, vous ne serez point mal reçu. On a honte aujourd'hui de l'ancienne magnificence. Vos prédécesseurs n'ont osé conseiller

ces retranchements de choses, nécessaires, disoient-ils, à la dignité du trône, parce qu'ils ont craint les murmures des gens de la cour, et méprisé les plaintes des provinces, trop éloignées pour être entendues. Le roi en est persuadé, et dès qu'on lui dit que personne ne se plaint, c'est alors qu'il croit qu'on a plus à se plaindre.

» Ces retranchements doivent être tentés à propos; on s'y prêtera de grand cœur, quand on verra que les impôts sont gardés pour la derniere ressource. Il est vrai que le roi n'est point porté à chagriner ceux qui ont l'honneur d'être ses domestiques; mais il n'hésitera jamais entre eux et son peuple.

» Vous le connoissez assez pour savoir qu'il n'aime pas d'être contredit. Mais il souffrira cent contradictions plutôt qu'une injustice. Si l'on ne va pas droit avec lui, il s'en apperçoit, et se tait. Il ne montre pas son ressentiment, parce qu'il est maître de lui-même; mais moins il en montre, et plus il en a. Dès que Mr. de Louvois l'eut trompé une fois, il fut perdu sans retour. Il veut être obéi, mais il veut pourtant qu'on lui dise la vérité.

» Son extrême droiture le rend fort-

sévere contre la cupidité. Bien-loin de permettre que ses ministres s'enrichissent par de mauvais moyens, il ne peut souffrir qu'ils s'enrichissent par des voies légitimes. Il veut qu'on ne songe qu'à le servir : et à la longue, on n'y perd rien. J'ai lu qu'un ministre espagnol mourut sans avoir de quoi se faire enterrer. On ne demande pas en France une si grande vertu ; cependant il semble qu'un homme en place devroit être regardé et se regarder lui-même comme dévoué au bien public. Vous avez de grands revenus et de beaux droits ; il me paroît que vous plairiez fort au roi en n'usant pas des derniers. Dans des temps tels que ceux-ci, il est difficile de toucher à l'argent, sans que les mains en soient salies ; et dans votre emploi, le désintéressement est d'autant plus beau, qu'il est plus rare, et plus difficile à cause des tentations. Si vous savez être pauvre, vous serez adoré des pauvres, respecté des riches, estimé des grands. Vous savez de quoi Mr. P. a été accusé. Vous avez, monsieur, une très-bonne réputation : je vous conjure de la soutenir. En vain vous serez honnête homme, si vos parents, si vos amis, si vos gens ne le sont pas. Les

détours de la vénalité ne sont pas longtemps cachés au public, il y a trop de personnes qui ont intérêt à les découvrir. Le blâme tombe toujours sur celui qui devoit les empêcher et les punir; s'il les punit tard, on le soupçonne de sacrifier, malgré lui, ses créatures à son honneur, et souvent avec raison. Car depuis vingt-cinq ans que je vois de près ce pays-ci, j'ai observé que les hommes en place étoient toujours ce que le public, tout méchant qu'il est, disoit qu'ils en étoit.

» Il y a une maniere de corruption, moins odieuse que l'autre, mais aussi suspecte au roi. Elle est dans la facilité avec laquelle le ministre cede aux recommandations : les recommandateurs vendent leurs services aux recommandés : c'est par là que commencent les abus; et des marchés, conclus d'abord secrétement, se font ensuite avec une indiscrétion scandaleuse. Le roi appelle cela, traiter du sang de son peuple; et vous acquerrez sa confiance, si vous remédiez à un si grand mal : il ne faut que de l'intégrité et de la fermeté dans les commencements. Les femmes sont celles qui protegent avec le plus d'audace. Il seroit bon de fermer l'oreille à tou-

tes ces protections. Je ne vous demande aucune exception pour les miennes. Une fois pour toutes, refusez-moi, quand ce que vous m'accorderiez n'iroit pas au plus grand bien de la chose. J'ai fait donner beaucoup d'emplois, et peut-être trop. Je ne vous en demanderai pas de nouveaux; et quant aux anciens, je serai bien aise s'ils sont continués, et je ne le serai pas moins s'ils ne le sont pas, parce que j'en conclurai que vous les avez mieux remplis qu'on ne l'avoit fait à ma priere. Vous accoutumerez les dames et les seigneurs à vos refus, en n'hésitant pas à m'en faire de précis, que je leur apprendrai à supporter.

» L'inégalité qui se trouve dans les répartitions des charges du clergé, a toujours fait de la peine au roi. Il vous verroit avec plaisir travailler à faire cesser les plaintes des pauvres ecclésiastiques et les railleries des libertins, qui, pour attaquer la religion, font, comme on dit, *fleche de tout bois.* C'est un abus, qu'on pourroit commencer à réformer sans violence à la prochaine assemblée, en s'entendant avec quelques-uns de nos bons évêques. Mr. l'archevêeue de Paris ne vous seroit pas contraire, et il peut beaucoup sur la plus saine partie de son corps.

» Il me semble que vous ne devez ni être, ni paroître uni avec monsieur de Torcy, ni avec monsieur de Barbezieux. Le roi n'aime point les divisions entre ceux qui le servent; mais ces étroites liaisons lui sont suspectes. Vous les trouverez rarement sur vos pas : ne leur causez aucun ombrage : je voudrois que vous vécussiez avec eux sans confiance, sans dépendance, sans les rechercher ni les fuir.

» Les conseils de monsieur le duc de Beauvilliers ne peuvent vous être nuisibles. Il a l'esprit merveilleusement droit; il aime véritablement l'état, et abhorre tous les conseils violents. Le roi, quoique les dernieres affaires l'ayent refroidi, est encore plein d'estime pour lui. Mais il a des amis dangereux, je dis, Mr. de Beauvilliers.

» On se plaint depuis long-temps d'une espece de confédération que le contrôleur-général et les gens d'affaires semblent avoir faite pour ruiner de concert le royaume. Il est vrai que le contrôleur-général leur est trop souvent favorable, et qu'ils l'engagent dans de fausses démarches par les secours extraor-

dinaires qu'ils lui fournissent dans l'occasion. Il ne faut point s'aliéner les gens d'affaires, puisque l'état présent des choses veut qu'on les regarde comme d'une grande ressource pour l'état. Mais leurs créances ne devroient pas, ce semble, être privilégiées; on n'est point sûr de ces gens-là: c'est la balayure de la nation; leurs vertus mêmes sont intéressées; ils ne sont heureux que par les calamités publiques: ils vous vendront toujours chérement leur reconnoissance; ce sont des loups béants qui engloutiroient le royaume, si on l'abandonnoit à leur avidité. A Paris, on se loue fort de leur magnificence qui fait vivre beaucoup d'artisans; mais dans les provinces, on se plaint avec justice de leurs vexations. Il est donc à propos d'avoir l'œil sur eux, et d'admettre les mémoires qu'on présente contre eux.

» Je vous dis, monsieur, sans ordre et sans suite, tout ce qui me vient dans l'esprit, que je crois pouvoir vous être utile et du goût du roi. Je ne vous parle point de l'infâme trafic des ordonnances du trésor royal. Je vous ai vu dans la disposition d'y mettre ordre. Il est honteux, pour ne pas dire

pis, que les pauvres soient les seuls qui ne soient pas payés, et c'est faire du roi un voleur des mêmes gens dont il est le bienfaicteur.

» Vous pourriez, je crois, vous aider utilement de monsieur Rouillé, et même de monsieur Desmarets. Les ministres, qui ont une aversion naturelle pour leur successeur, donnent rarement leur confiance à un homme qui seroit digne de les remplacer. Cette jalousie est fort nuisible au service. Je suis bien persuadée que vous ne serez environné que de gens de mérite. Dans les commencements, il faudra tout voir, tout écouter. Ne craignez pas qu'on vous sache mauvais gré d'emprunter des lumieres étrangeres. Remplir ses devoirs dans toute leur étendue, voilà l'essentiel; que le bien se fasse de notre propre mouvement, ou par l'impulsion d'autrui, qu'importe, pourvu qu'il se fasse?

» J'ai souvent oui dire à monsieur Colbert: *Le François changeroit les rochers en or, si on le laissoit faire.* Vous avez donc, monsieur, un grand trésor dans l'industrie de la nation; vous ne manquerez pas d'habiles gens qui vous indiqueront les moyens de le faire valoir;

et la paix que le roi vient d'affermir, mettra le plan d'administration que vous choisirez, à l'abri de ces contrariétés perpétuelles et ruineuses auxquelles vos prédécesseurs ont été forcés. En voilà plus qu'il ne convenoit à une femme d'en dire, et peut-être plus que vous ne m'en demandiez : mais vous avez vaincu ma timidité, et je n'ai plus été maîtresse de mon zele.

» Quant au monseigneur, je crois que vous devez ne l'exiger de personne, le refuser des gens de condition, et le souffrir de la part des gens d'affaires.

Nul homme n'eut plus de besoin que Chamillard de ces conseils, que les politiques traiteront de trivialités, et qui ne le seront de long-temps pour un ministre : nul homme n'en profita moins. Il augmenta les impôts ; il multiplia les billets de monnoie ; il les donna et ne les reçut pas en paiement ; de sorte qu'en les établissant, il les décria : il arrêta cette circulation d'especes et de denrées, la vie du corps politique ; il recourut à des expédients, qui étonneroient dans le fils de famille le plus prodigue ; il crut que la hauteur releveroit sa dignité. Dans ses audiences, exposé à tous les yeux, il s'efforça de cacher son incapacité par sa présomp-

tion : il répondit à quelqu'un qui se plaignoit d'une injustice : « Allez, le roi ne » rend point compte à ses sujets, et je le » représente. » Il défendit aux financiers de rien acheter, et il vendit tout lui-même. Ses filles concluoient ces honteux marchés ; et les cours étrangeres, dont nous étions maîtres par la corruption, essayerent de l'exercer dans la nôtre : ces femmes, publiquement courtieres de l'état, ayant vendu au nonce pour quatre mille francs la permission refusée par le prince de faire sortir du royaume quinze mille fusils, le pape montra la lettre d'avis à l'abbé de Polignac, auditeur de Rote, qui n'eut rien à repliquer à ces paroles du St. pere : « En vérité, votre maître » est bien mal servi ! »

Les premiers jours de son ministere ne furent point orageux ; mais à mesure que le roi fit tomber sur lui les rayons de sa faveur, il acquit les vices de la domination. Il n'étoit ni dur ni cruel, il n'étoit que foible ; mais tout tyran l'est : et la France fut opprimée, perdue par le meilleur homme du monde (1).

(1) Voyez son éloge dans le Siecle de Louis XIV.

Barbezieux

Barbezieux mourut (1) presque subitement. L'Archevêque de Reims son oncle reçut son dernier soupir, lui parla beaucoup de testament, et peu de sa conscience. Le voyant expiré, il entra dans son cabinet, remplit ses poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un, et rentrant dans la chambre où son neveu venoit de mourir : « Parbleu ! dit-» il, voilà une plaisante chose écrite de » la main de Barbezieux : *J'aurai à ma trente-troisieme année une grande maladie, de laquelle je ne réchapperai pas*. Ce ministre, héritier de la crédulité de son pere pour l'astrologie, consultoit souvent le P. Alexis, Cordelier, qui, d'après la connoissance de ses débauches, avoit hasardé cette prédiction. (2)

Sa place fut donnée à Chamillard, qui, sachant par expérience que le choix du prince ne donnoit point les talents, la refusa avec toute la modestie d'un homme qui en eût été digne. Le roi lui dit : « Je serai votre second ». Ainsi cet homme qui ne savoit ni la guerre ni les finances, fut chargé seul de ces deux em-

(1) 5 Janvier 1701.

(1) Msts. de l'évêque d'Agen.

plois, auxquels l'application et la capacité de Colbert et de Louvois avoient à peine suffi. Pourquoi Louis les réunit-il en sa personne ? pour les plus frivoles raisons; il craignoit que, séparés, ils ne fussent exercés par deux hommes jaloux l'un de l'autre : il étoit accoutumé à celui-ci ; il le croyoit laborieux, il le connoissoit modeste : il espéroit de le former ; il se flattoit d'abréger le travail de moitié, en travaillant avec un seul : il comptoit établir entre ses généraux et ses ministres une harmonie qui le mettroit en état de commander de son cabinet ses armées sans trouble, sans contradiction, avec célérité. Il voulut simplifier la machine politique, et la démonta.

Ni ces grandes places, ni les leçons du prince le plus magnanime n'éleverent l'ame de Chamillard. Il étoit né pour l'obscurité : il resta dans le mépris. Point de ministre plus incapable que celui qui, maître de l'argent et de l'armée, ne sait pas devenir premier ministre. Il précipita la France dans des malheurs, dont je ne commencerai le détail qu'après avoir narré la mort de Monsieur, celle du comte d'Aubigné, et celle de mad. de Montespan, personnages qui appartiennent à ce que j'ai déja dit, mais qui sont

étrangers à ce qui me reste à dire, et que je réunis ici, quoique sortis du monde dans des temps fort différents; persuadé que de simples mémoires ne sont point assujettis à l'ordre chronologique.

CHAPITRE VIII.

La mort de Monsieur, celle du comte d'Aubigné, et celle de Me. de Montespan.

MAdame de Maintenon avoit entrepris la conversion de Monsieur, et se flattoit d'y réussir. Le P. de la Bourdonnaye son confesseur le menaça de le quitter, s'il ne changeoit de vie. Cette sévérité réveilla les remords dans le cœur de ce prince: il déplora ses déréglements, et réprima ceux de son fils. Il résolut de se retirer de la cour, de fonder des Hôpitaux, et de ne plus penser qu'à son salut: la mort le surprit au milieu de ces projets.

Depuis quelques jours, il saignoit du nez, et cachoit cet accident aux médecins, par aversion pour la saignée du bras. (1) Etant allé à Marly, il s'assit à

(1) 9 Juin 1701.

côté de Me. de Maintenon, en attendant que le roi sortît du conseil. Me. de Maintenon, le voyant triste et rêveur, lui demanda s'il avoit quelque chagrin. « Oui » répond-il, en soupirant. Mais encore? » reprend-elle. Ce diable de jubilé, dit » le prince, m'a fait faire des diables de » réflexions. Il faut les cultiver, repart » Me. de Maintenon : ce sont des avis » de la grace. J'ai tant fait de mal, re- » plique-t-il, que je ne sais, ma foi, pas » comment expier tout cela. Dieu est » juste, dit-elle, mais il est bon. Par- » bleu! ajoute le prince, si je n'étois ma- » rié, je me retirerois de la cour; on s'y » damne sans s'en appercevoir. Ce n'est » point, lui dit-elle, ce que Dieu exige » de vous; votre état est d'édifier le mon- » de, et non de vous enterrer dans un » cloître. Vous avez mis ordre à votre » conscience? Oui, répond Monsieur : » j'ai fait de mon mieux : mais croyez- » vous qu'il suffise de ne plus pécher »?

Là-dessus, le roi sort de son cabinet, on se met à table; il prend à Monsieur un saignement de nez, qui allarme toute l'assemblée. Fagon, à qui une longue expérience permet de parler aux princes avec une dureté salutaire, lui dit : » Vous » êtes menacé d'apoplexie; et vous ne

» pouvez être saigné trop promptement ». Le roi tâche de résoudre son frere à une saignée, et ne pouvant l'obtenir, lui dit : « Vous verrez ce que votre opiniâtreté » nous coûtera : on nous éveillera une » de ces nuits, pour nous dire que vous » êtes mort ». Monsieur se retire sous prétexte de prendre un bain, il va à Saint-Cloud, où il soupe fort gaiement. Sur la fin du repas, il demande à mad. de Ventadour d'une liqueur que le duc de Savoie lui avoit envoyée. Me. de Ventadour se tourne vers lui pour en présenter, et le voit au même moment tourner les yeux, et tomber sans connoissance. On court à Marly. Le roi arrive. Monsieur n'est déja plus qu'un cadavre.

Il fut sincérement regretté. Le roi l'aimoit. Leurs inclinations étoient différentes, mais n'avoient point produit cette antipathie que tous les historiens ont soupçonnée. Ce soupçon est fondé sur ce que Monsieur fut exclus du conseil et du commandement des armées. Ce fut son indiscrétion qui l'écarta des affaires ; et le roi le lui fit sentir. Monsieur soupant avec lui, témoigna beaucoup d'empressement pour un fruit nouveau : « Tenez, lui dit le roi, piqué de ce qu'il avoit divulgué un secret du conseil, mangez, car vous

» n'êtes pas plus maître de votre bouche » que de votre langue ». Cette brusquerie produisit dans l'amitié des deux freres un refroidissement dont on s'apperçut, mais qui ne dura pas. Quelque modéré que fût le roi, il est constant, quoi qu'en dise l'auteur du *Siecle de Louis XIV*, qu'il tint un propos fort avilissant pour les premieres charges de la cour. Il revenoit de la chasse, et vouloit quitter sa casaque : le duc de **, qui étoit de quartier, ne s'étant pas trouvé là, Blouin, valet-de-chambre, s'avança respectueusement : *Tirez, lui dit le roi, valet pour valet.* Tous les assistants se regarderent. « Bon, dirent les malins, le roi n'auroit point lâché ce mot, si ce premier » gentilhomme de la chambre étoit gen- » tilhomme ».

Ceux qui fouillent dans le cœur des princes, attribuent à la jalousie du roi l'inaction où il laissa Monsieur durant la guerre. Ils disent que Louis, qui, en 1677, avoit fait le siege de Cambray, et chargé son frere de celui de Saint-Omer, fut si chagrin de la victoire complete que celui-ci remporta sur le prince d'Orange, qu'il ne lui parla jamais de cette action, et parut attristé des cris du peuple : *Vive le roi, et Monsieur qui a ga-*

gné la bataille. Ce fait semble démenti par le caractere de Louis XIV, généreux, maître de lui-même, fidele aux bienséances, et plus capable d'émulation que d'envie. Il est vraisemblable que Monsieur ne se soucia pas de commander; il aimoit la gloire, il aimoit encore plus les plaisirs; et il falloit plus d'une victoire pour persuader au public et à lui-même qu'un homme qui s'habilloit en femme, étoit propre au métier des héros. Quoi qu'il en soit, les deux freres s'aimoient, et cherchoient à se plaire; Monsieur étoit le premier des flatteurs de Louis; et Louis toléroit ses déréglements. Dans une conversation où leurs cœurs s'épanchoient en liberté, le roi lui demanda ce qu'on disoit de lui dans le monde: « Que vous » ne vous communiquez pas, répondit » Monsieur. Et de moi, qu'en dit-on? » Que vous vous communiquez trop », repartit le roi.

Le duc de Chartres hérita de tous les biens et de toutes les prérogatives de son pere. Madame fut priée de renvoyer ses filles d'honneur, et fut servie par des femmes. Elle se rapprocha du roi qui l'avoit toujours traitée avec froideur. C'étoit le seul cœur de la famille royale que mad. de Maintenon n'avoit pu gagner:

Madame toujours irritée du mariage de son fils, affectoit encore plus d'orgueil qu'elle n'en avoit. Etant allé voir la duchesse de Bourgogne, lors de ses premieres couches : « Je me retire, dit-elle, » en entrant ; les odeurs que j'ai sur moi » pourroient vous incommoder ». Le roi fut si offensé de cette impertinence méditée, qu'il l'eût exilée, si mad. de Maintenon ne l'eût appaisé. Quelques jours après, Madame alla la voir, et lui dit : « Je viens ici uniquement pour vous as- » surer qu'aujourd'hui je vous aime au- » tant que je vous ai jusqu'ici estimée : » vous m'en croirez aisément, si vous » vous rappellez avec quelle franchise » j'ai dit autrefois que je vous haïssois ». Malgré ces avances de la princesse à mad. de Maintenon, leur commerce d'amitié ne se passa qu'en conseils d'une part, et en louanges ou remerciments de l'autre. Madame s'efforçoit à devenir dévote, et ne pouvoit y réussir. Elle ne s'étoit point défaite d'un penchant secret pour sa premiere religion, qu'elle n'avoit abjurée qu'au moment où elle fut conduite à l'autel. On l'avoit sourdement accusée d'une correspondance avec un prêtre calviniste, sans doute aussi peu fondée, que celle dont Jurieu accusoit Bayle avec

Me. de Maintenon (1). Dans sa vieillesse, elle embrassa toutes les pratiques de piété qu'elle avoit méprisées : plus les sens s'affoiblissent, plus on a de besoin de ces petites superstitions qui les amusent.

Le comte d'Aubigné étoit dans l'âge où elles deviennent nécessaires. Il se retira dans une communauté de Laïques : la solitude convenoit à son humeur sauvage: il s'y fit un appartement ; et partageant son loisir entre les devoirs de la religion et les agréments de la vie, il y vécut en vieux pécheur qui veut aller au ciel, mais le plus juste qu'il lui est possible. L'abbé Madot, élevé à Saint-Sulpice, ami

(1) Bayle, accusé de tramer avec elle la ruine de la religion protestante, répondit, dans la préface de sa *Cabale Chimérique : M. Bayle cherchant par tout Rotterdam cet homme qui s'est vanté, le verre à la main, de lui avoir donné une lettre de Me. de Maintenon, n'a pu encore savoir qui c'est : en attendant qu'il se montre, il le déclare faux témoin : car M. Bayle n'a jamais reçu ni directement ni indirectement, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, ni lettre, ni aucune chose que ce puisse être, de cette dame. Peut-être ne sait-elle pas qu'il y ait au monde ni un Bayle, ni un Jurieu : et sans doute si elle venoit à savoir qu'elle a été mêlée dans leur querelle, les réfugiés lui paroîtroient ou bien faux ou bien méchants de la faire si facile à écrire.*

du célebre La Chetardie, supérieur de cette communauté, s'empara de son esprit. Me. de Maintenon se chargea de la régie de ses biens et du paiement de ses dettes. L'évêque de Chartres, La Chetardie, le P. Bourdaloue, obtinrent du vieillard, à force d'importunités, qu'il se réduiroit à dix mille liv. de rente. D'Aubigné, qui ne péchoit plus, parce qu'il n'avoit ni la force ni l'occasion de pécher, parut un saint à la communauté dont il étoit le bienfaiteur. Me de Maintenon pria l'abbé Madot de continuer ses soins. Le directeur et le dirigé devinrent inséparables : et d'Aubigné fit enfin par goût les actes de religion qu'il n'avoit fait que par bienséance, et peut-être par foiblesse.

Sa santé étoit depuis quelques mois fort languissante. Il alla aux eaux de Vichy, et fut accompagné par l'abbé Madot. Là il tomba malade. Son ami lui annonça qu'il n'avoit que quelques moments à vivre. Le comte d'Aubigné reçut cet arrêt avec autant de tranquillité que s'il avoit toujours bien vécu. Il montra de grands sentiments de foi, de justice et de pénitence. L'abbé Madot, dépositaire de ses dernieres volontés, vint en diligence annoncer à Me. de Mainte-

non qu'elle avoit un frere dans le ciel, de sorte qu'elle apprit à la fois ce qui pouvoit l'affliger le plus vivement et ce qui devoit la consoler. Elle pria le roi de donner une abbaye à l'abbé Madot.

Cet ecclésiastique, indifférent pour les richesses tant qu'il avoit été dans la pauvreté, méprisa la pauvreté dès qu'il fut riche. Il engagea Me. de Maintenon à demander pour lui l'évêché de Tournay, vacant par la mort de M. de Coëtlogon. Le roi l'y nomma. Le P. de la Chaise lui représenta que le chapitre composé de gentilshommes, obéiroit avec peine à un bourgeois. Madot demanda l'évêché de Belley, et l'obtint : il demanda une seconde abbaye, et l'obtint encore : il demanda des lettres de cachet contre ses chanoines; on lui en accorda. Me. de Maintenon crut que les desirs de cet homme insatiable étoient enfin remplis. Mais chaque jour de nouvelles lettres de Belley lui demandoient de nouveaux services. Elle entroit avec reconnoissance dans tous les besoins du saint évêque, non sans murmurer qu'il lui fît payer si chérement le salut de son frere. Enfin, Madot prétendit à un évêché plus considérable; et pour intéresser sa pitié, lui dit que l'air trop vif des montagnes de

Belley étoit contraire à sa poitrine, et qu'une translation dans un climat plus doux le rétabliroit. Me. de Maintenon qui lui voyoit l'embonpoint de la plus brillante santé, et qui d'ailleurs estimoit les évêchés par les fatigues et non par les revenus, lui répondit : « Vous ne pouvez, » dites-vous, vivre long-temps à Belley, » eh bien ! monsieur, apprenez à y » mourir ».

Me. de Montespan ne l'avoit pu encore apprendre. Elle passoit l'hiver à Paris, et l'été en Poitou : toujours mal où elle étoit, toujours bien où elle n'étoit pas ; croyant que Dieu oublieroit ses péchés si elle en perdoit la mémoire, et craignant qu'ils ne lui fussent jamais pardonnés, toutes les fois qu'elle se les rappelloit : poursuivie par ses remords, et tâchant de les appaiser par quelques aumônes : si orgueilleuse, qu'elle disputoit le pas aux princesses lorraines, comme si le titre d'ex-maîtresse du roi donnoit un rang ; et si humble, qu'elle montroit une espece de joie, quand ses domestiques lui manquoient de respect. Quoiqu'éloignée de la cour depuis vingt ans, elle avoit conservé tous les défauts qu'elle y avoit acquis, la mollesse, la bizarrerie, la défiance, et sur-tout l'ambition : tant il est

dangereux de donner à notre ame de mauvais plis ! Dès qu'on put se moquer d'elle impunément, la Bruyere la peignit, dans ses *Caracteres*, encore idolâtre de sa beauté, en contemplant les restes précieux avec complaisance, et demandant à soixante ans à son médecin, pourquoi ces rides, cet estomac si foible, cette humeur chagrine ? Elle entra, par vanité et par inquiétude, dans la cabale des jansénistes, qui la comparerent à Me. de Longueville, et la célébrerent comme une sainte du parti : ces gens-là ont toujours eu de plaisants saints ! Le roi sut par Mr. de Ponchartrain cette nouvelle, qui effaça de son cœur tout sentiment d'estime ou d'amitié, s'il y en restoit encore.

Elle alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la santé, et y trouva la mort. S'étant fait saigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un transport au cerveau, qui joint à d'autres accidents, ôta toute espérance aux médecins. Sur-le-champ, on dépêche un courier au marquis d'Antin, pour l'avertir du danger où est sa mère. Dès qu'elle eut la tête plus libre, ses femmes lui dirent qu'elle étoit très-mal. Elle les gronda fort, et soutint au prêtre, au médecin, à ses domestiques, qu'elle n'étoit point malade,

Le marquis d'Antin arrive en poste ; et sans descendre de sa chaise, sans s'informer comment sa mere se porte, il demande sa cassette. On la lui donne : on lui dit que mad. de Montespan n'en confie la clef à personne, et la porte toujours sur elle. Il monte vîte dans son appartement, cherche la clef dans le sein de sa mere agonizante, vuide la cassette, la referme, et part sans donner aucun ordre, sans témoigner ni curiosité, ni surprise, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, mad. de Montespan expira.

Elle avoit ordonné dans son testament, que ses entrailles seroient portées à la communauté de Saint-Joseph. Elles jetoient une si grande puanteur à cause de la chaleur de la saison, que le porteur revint sur ses pas, et alla les remettre aux capucins de Bourbon. Le pere gardien, infecté de cette odeur, les jeta aux chiens. Quand on apprit à la cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Me. de Montespan, on en plaisanta ; un de ses anciens amis dit : *Est-ce qu'elle en avoit ?*

Ainsi finit cette femme célebre par sa beauté, par son crédit, par ses égarements, et par ses malheurs. Elle eut mille qualités, et pas une vertu ; mille défauts,

et pas un vice. Elle fit le déshonneur de son mari, ternit la gloire de son amant, et s'enrichit de la misere de ses concitoyens. Ni le roi, ni le peuple, ni ses enfants la regretterent : elle passa la moitié de sa vie dans la faveur, et l'autre moitié dans le mépris, plus honteuse de ses fautes que pénitente. Son regne fut si funeste à nos peres, qu'on peut le regarder comme une punition du ciel contre la France. Sa mort fut marquée par tant de circonstances effrayantes, qu'elle parut être un de ces coups de la providence, qui daigne quelquefois se justifier auprès des foibles, et confondre l'incrédulité des sages, soit en frappant de sa main des peuples entiers, soit en refusant aux pécheurs publics les consolations de la grace et les sentiments de la nature.

Fin du tome quatrieme.

N. B. à la page 38, à l'article *Fouquet*, comte de Vaux, dans la note, lisez *oncle*, au lieu de *pere*.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Tome quatrieme.

A.

*A*CADÉMIE d'Angers, 20
Agreda, (Marie d') 67
Alexis, (le P.) cordelier 283
Alléaume, (le P.) 38
Altieri, cardinal, 81
Antin, (le marquis d') 144. 295
Argenson, (M. d') lieutenant de police, 225. 244
Armagnac, (M. d') 270
Aubigné, (Charles, comte d') 262. Sa mort, 291. 292.
Aubigné (Mlle. d') 148. 150. Son mariage, 205 *et suiv.*
Aumale, (Mlle d') 156. 259
Autriche, (Anne d') 8
Ayen, (le comte d') 207. 210. 212. 213

B.

*B*ARBÉZIEUX, ministre, 141. 169. 278. Sa mort, 283.
Barillon, évêque de Luçon, 19
Bayle, 292
Beaufort, (l'abbé de) 50
Beaumont, (l'abbé de) 103
Beauviliers, (Me. de) 153

Beauvilliers, (le duc de) 19. 52. 70. 87. 104. 128. 141. 183.
Beauvilliers, (la duchesse de) 14. 84. 153
Berlips, (la comtesse de) 252
Berry, (le duc de) 210
Béthune, (le duc de) 16
Billets de confession; motif de leur établissement, 195 *et suiv.*
Blansac, (Me. de) 225
Blouin, valet-de-chambre, 288
Boileau, (l'abbé) 22. 44
Bolingbrocke, (Me de) 263
Bossuet, (M) 20. 22. 34. 43. 44. 46. 48. 51. 55 56. 58. 64. 67. 69. 70. 73. 74. 76. 82. 83. 86. 87. 88. 93. 95. 96. 99. 105. 107. 111. 115. 198. 249.
Bossuet, (l'abbé) neveu du précédent, 97. 99. 108
Boucherat, chancelier. Sa mort, 269
Boufflers, (le maréchal de) 123
Bouillon, (le Card de) 81. 98. 99. 101. 107. 112
Bouju. (Me. de) 156
Bourbon, (la duchesse de) 224 *et suiv.*
Bourdaloue, (le P.) 27. 31. 37. 72. 155. 171 292
Bourdelot, médecin, 153
Bourdonnaye, (le P. de la) 285
Bourgogne, (le duc de) 19. 50. 53. 123, 127. Son mariage, 145. *et suiv.* 160. 175.
Bourgogne, (la duchesse de) 124. 145. *et suiv.* Son mariage, 157 160. 210 212.
Brancas, (le duc de) 216
Brias, (M. de) archevêque de Cambray. 52
Brisacier, (l'abbé de) 28. 30. 37. 117. 171
Brunet, (le président) 156
Bruyere, (la) 34. 295

Bury, (Me. de) 233
Bussy, 231

C.

CALLIERES, (Me. de) 141
Casteja, (Mlle de) 156
Catalan, 88
Catinat, (M. de) 145
Catos, femme-de-chambre de Me. Guyon, 11
Caylus, (M. de) 153. 156. 252
Cazanata, cardinal, 109
Chaise, (le P. de la) 13. 28. 66. 72. 77. 80. 81. 95. 97. 115. 132. 154. 181. 182. 184. 186. 190. 193. 194.
Chaise, (le comte de la) 182
Châlons, (M. de) 37. 44. 45
Chamillard, (M. de) ministre, 269 *et suiv.* 284
Chanterac, (l'abbé de) 99. 108
Chanvalon, (le marquis de) 13
Charles II, roi d'Espagne, 167
Charonier, (le P.) jésuite, 83
Charost, (le duc de) 15
Charost, (la duchesse de) 14. 17
Chartres, (le duc de) 289
Chartres, (l'évêque de) 40. 55. 80. 86. 91. 100. 108. 113. 123. 292.
Châteauneuf, ministre, 169
Cheron, official, 11
Chetardie, (la) curé de Saint-Sulpice, 171. 291
Chevreuse, (le duc de) 38. 47. 58. 104
Chevreuse, (Me. de) 14. 84
Choin, (Mlle. de) 232. *et suiv.* 256
Cibo, (le cardinal) 81. Sa mort, 112
Clermont, (le comte de) 240

Colbert, (M. de) 280
Combe, (D. François de la) 2. 11. 13. 84. 108
Comte, (le P. le) jésuite, 115. 116. 117. 120. 155
Conty, (le prince de) 208
Conty, (la princesse de) 222. 232. 234. 236. 238. 240. 242.
Corbinelli, philosophe, 225
Courtaumer, (Me. de) 222
Crécy, (M. de) 141
Créquy, (la duchesse de) 153

D.

Dangeau, (le marquis de) 151
Dangeau, (la marquise de) 156
Descamps, (l'abbé) 187
Desmarais, (l'abbé) 171
Desmarets, ministre, 280
Drou, (le) évêque, 99
Duguet, (l'abbé) 23

E.

EDIT de Nantes, 175
Emeric, (le P. d') jésuite, 154. 186
Enclos, (Ninon de l') 265
Epinoy, (Me. d') 233. 236. 238. 241. 242. 249. 243. 253. 255.
Estrées, (le maréchal d') 212
Eugene, (le prince) 123

F.

Fagon, premier médecin. 131. 286
Felix, premier chirurgien, 131
Fénelon, (l'abbé de) 17 *et suiv.* 25. 26. 28

30. 33. 36. 38. 42. 44. 47. 48. 50. Arch. de Cambray, 52 *et suiv.* opposé à Bossuet, 56 *et suiv.* 64. Son livre sur l'explication des Maximes des Sts etc 66. *et suiv.* Il consent à un accommodement, 73 *et suiv.* prend Rome pour juge, 79 *et suiv.*; est renvoyé dans son diocese, 83 *et suiv.* Ecrits pour et contre, 89 *et suiv.* 93; son livre examiné à Rome, 98 *et suiv.* sa disgrace, 103. *et suiv.* son crime, 110, 128; est condamné, et se soumet, 109 *et suiv.* 118. 119. Vraie cause de sa disgrace, 126 *et suiv.* Sa mort, 135. 171.

Fléchier, évêque de Nîmes, 44

Fleury, (l'abbé) 68. 88

Fleury, (M. Jolly de) 264

Fontenelle, (M. de) 265

Fouquet, 16

Fouquet, comte de Vaux, 38

François de Sales, (St.) 90

Froulé, (le chevalier de) 175

G.

GAILLARD, (le P.) 22. 63

Gentet, (le P.) jésuite, 119

Glapion, (Me. de) 228. 255

Gobelin, 12. 27. Sa mort, 31. 51

Gondrin, (le marquis de) 213

Grammont, (le comte de) 63. 220. 268

Grammont, (la comtesse de) 158

Grignan, (la comtesse de) 91

Guiche, (la duchesse de) 34. 44. 84. 156

Guillaume, prince d'Orange, 219

Guillaume III, 137. 140. 144. 163. 267. 269

Guion. (Me.) 2 *et suiv.* Enfermée et élargie, 11 *et suiv.* Un de ses songes, 17 *et suiv.* Progrès qu'elle fait, 23 *et suiv.* 33 *et suiv.* Elle se retire du monde, 38 *et suiv.* Sa doctrine est jugée par des commissaires, 43 *et suiv.* Conférences d'Issy à son sujet, 47 *et suiv.* Elle travaille à se justifier, 56. *et suiv.* Se soumet, 58 *et suiv.* est conduite à Vincennes, 60 *et suiv.* 66; envoyée à la Bastille, 84 *et suiv.* Assemblée du clergé à son sujet, 94.

Guise, (le prince de) surnommé *le Sourdaut*, 208

H.

HAMILTON, (le comte) 267

Harcourt, (la princesse d') 15. 158. 208. 210

Harcourt, (le duc d') 157

Harcourt, (la duchesse d') *ibid.*

Harcourt, (le marquis d') 252

Harlay, (M. de) de Chanvalon, 8 *et suiv.* 13. 46. Sa mort, 62 *et suiv.*

Harlay, (M. de) 141

Havrincourt, (le marquis d') 134. 156

Haussi, (M. d') 266

Hebert, curé de Versailles, 19. 44. 64. 69. 75. 83. 130. 132. 190.

Huguenots, (les) 196. 202. 203

Huguetan, libraire, 138

J.

JACQUES II, roi d'Angleterre, 137. 141

Jansénistes, (les) 104. 133. 135. 187. 295

Janson, cardinal, 52. 80. 81

Jésuites, (les) 27. 31. 41. 64. 65. 69. 132. 185. 205
Innocent XII, pape, 100. 102. 108. 109. 282
Jolly, (M.) 37
Jolly de Fleury, (M.) 264
Jonchere, (Me. la) 223
Jurieu, 93. 111. 291

L.

Lami, (le P.) 37
Lancé, (la marquise de) 80
Lande, (Me. de la) 156
Langeron, (l'abbé de) 85. 88. 103
Lassau, (M.) prêtre de la mission 12
Lastic, (Mlle. de) 150
Laval, évêque de la Rochelle, 19
Léopold, empereur, 269
Lesdiguieres, (la duchesse de) 46. 63
Longueville, (Me. de) 293
Louvois, (M. de) 165. 175. 274
Lude, (la duchesse du) 153. 158. 161
Luxembourg, (le duc de) 165

M.

Madame, mere du duc d'Orléans. 258. 289
Mademoiselle. 217
Madot, (l'abbé) 291. 292. Evêque de Belley, 293
Maigre, (Me. le) 23
Mailly, (la comtesse de) 153
Maine, (le duc du) 144
Maintenon, (Me. de) accusée d'avoir voulu rendre son mariage public, et justifiée, 114 *et suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) chanoinesse de Poussay, 12. 14. 36. 40. 67. 87. 92.

Marais, (Godet des) abbé, 27 *et suiv.* Evêque de Chartres, 32. 34. 41. 52. 55. 58. 61. 77. 107. 113. 177.
Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, 146. Voyez *Bourgogne* et *Savoie*.
Marie d'Agreda, 67
Marsan, (M. de) 226
Mazarin, cardinal, 167. 208. 271
Ménager, (M.) 223
Mérinville, (M. de) évêque de Chartres, 123
Miramion, (Me. de) 13. 15. 17
Molinos, 3. 13. 26. 68. 109
Monaco, (le prince de) 112
Monseigneur, 117. 124. 217. 224. 234. 236. 238. 241. 243. 244. 246. 247. 249. 251. 254. 255.
Monsieur, sa mort, 285. *et suiv.*
Montchevreuil, (la marquise de) 15
Montespan, (Me. de) 8. 157. 168. Sa mort 294. *et suiv.*
Mortemar, (le duc de) 19
Mortemar, (la duchesse de) 14. 44. 84
Mothe, (le P. de la) barnabite, 13

N.

Nangis, (le marquis de) 142
Nevers, (le duc de) 91
Neuville, (le P. de la) jésuite, 170
Nicole, (M.) 22. 37
Noailles, (le maréchal de) 65. 144. duc, 205. Son mariage avec Mlle. d'Aubigné, 211.
Noailles, (la duchesse de) 65. 210
Noailles, (Louis-Antoine de) 52, Arch. de Paris, 64, *et suiv.* 75. 80. 83. 88. 100.

115. 154. 177. 184. Cardinal, 185. 186 188. 198. 202. 205. 210.
Noailles, (l'abbé de) 66
Normanville, (Mlle. de) 156
Noyer, (Me. du) 119

O.

OSMOND, (Mlle. d') 134. 150. 156. 160. 255.

P.

PAIX de Riswich, 162. *et suiv.*
Pasquin, 112
Peréfixe, historien. 8
Perou, (Me. du) 35. 125
Phelippeaux, (l'abbé) 98. 119
Pirot, (l'abbé) 67. 94
Polignac, (l'abbé de) 282
Pontchartrain, contrôleur-général, 70. 81. 141. 169. 175. 179. 267. Chancelier. 266. 295
Pope, 5

Q.

QUESNEL, (le P.) prêtre oratorien, 33
Quiétisme, (le) 1 *et suiv.* 11 *et suiv.* 23 *et suiv.* 33 *et suiv.* 56. 69. 73 *et suiv.* 109.
Quinault, 67

R.

RAISIN, (la) actrice 223
Ramsai, (M. de) 106
Rancé, (l'abbé de) 44
Religionnaires, (les) 196. Voyez *huguenots.*
Rheims, (l'Arch. de) 54. 63. 283. V. *le Tellier.*

Richelieu, (le duc de) 216
Rochefoucault, (le duc de la) 212. 222
Rose, (la sœur) 44
Rouillé, (le président) 280
Roure, (la comtesse du) 217. *et suiv.* 222
Rousseau, 286
Rudolovic, évêque, 99
Rue, (le P. de la) jésuite 72. 132. 155

S.

SACERDOTI, (le Juif) 138
Saint-Fremont, (le comte de) 156
Scarron, (l'abbé) 31
Seignerey, (le P.) 72
Soissons, (le comte de) 208
Sully, (la duchesse de) 84
Surville, (le marquis de) 216

T.

TÉLÉMAQUE, (les Aventures de) ouvrage funeste à son auteur, 18. 127. *et suiv.* 151.
Tellier, (Maurice le) Archev. de Rheims, 70. 198. Voyez *Rheims*.
Tellier, (le P.) jésuite, 135
Tessé, (le comte de) 153
Thémiseuil de Saint-Hyacinthe, 97
Thyrsus-Gonzalès, (le P.) général des jésuites, 186.
Tiberge, (M. l'abbé) 28. 30. 37. 115
Tonnancourt, (Mlle. de) 156
Torci, (le marquis de) ministre, 79. 81. 278
Toulouse, (le comte de) 213

Tour, (Me. de) 92
Treville, (M) 23
Tronson, (l'abbé) supérieur de Saint-Sulpice, 18. 37. 44. 45.
Turenne, (le prince de) 218

V.

VALENTINOIS, (la duchesse de) 226
Valincourt, 171
Valliere, (Me. de la) 234. 241. 258
Valliere, (le marquis de la) 213
Valois, (le P.) jésuite, 20. 84. 103
Vaudemont, (le prince de) 144
Vendôme, (César, duc de) 123
Ventadour, (Me. de) 153. 287
Victor-Amédée, 145. 195
Vieuville, (Me. de la) 153
Vieux, (Mlle des) 93. 95
Villacerf, (le marquis de) 153
Villeroi, (le maréchal de) 143
Villeroi, (M. de) évêq. de Chartres, sa mort, 32.
Villette, (le marquis de) 263
Vincent de Paul, 8
Voltaire, (M. de) 5. 95. 127. 165. 211. 253. 265. 288.

Fin de la Table des Matieres du Tome IV.

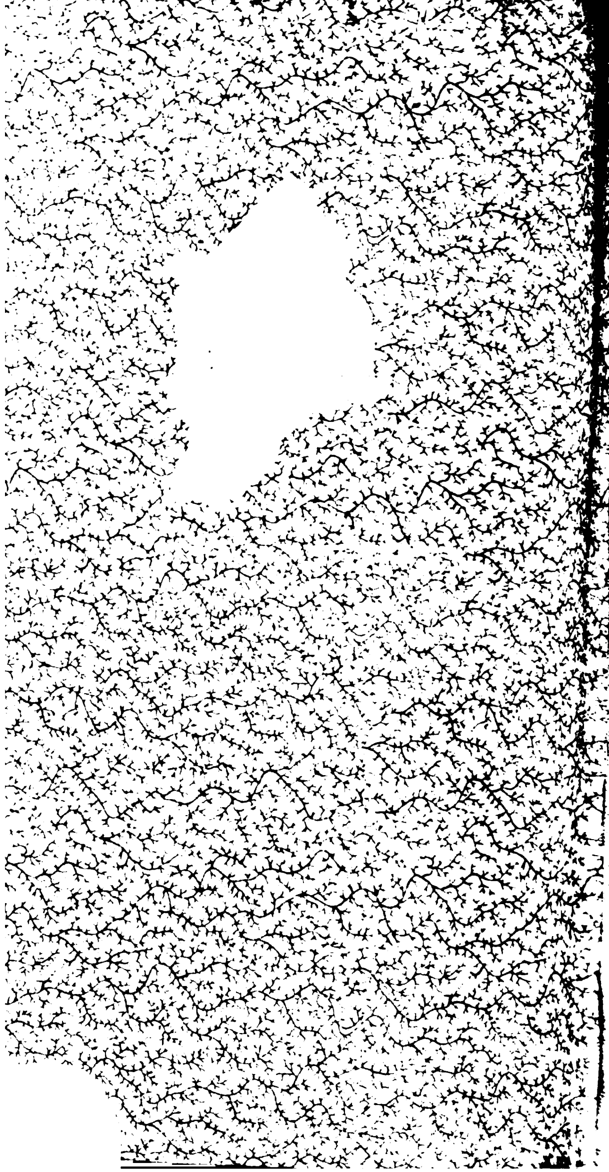

B D JAN 15 1915